

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1926)

Rubrik: Budget

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BUDGET
DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DU CANTON DE BERNE
POUR
L'EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
1927

PROPOSITIONS DU CONSEIL-EXÉCUTIF



IMPRIMERIE ZIMMERMANN & CIE — BERNE

BILAN DE LA FORTUNE.

Fortune de l'Etat au 1 ^{er} janvier 1926	Fr. 56,505,466
Excédent présumé des dépenses de l'administration courante en 1926 . .	» 3,232,605
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1926	Fr. 53,272,861
Excédent présumé des dépenses de l'administration courante en 1927 . .	» 3,569,264
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1927	Fr. 49,703,597

Compte de 1925*)		Budget de 1926*)		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
RÉCAPITULATION.									
1,794,018	65	1,786,777	—	I. Administration générale	86,900	1,814,878	—	1,727,978	
2,700,411	45	2,641,723	—	II. Administration judiciaire	—	2,625,597	—	2,625,597	
137,422	97	115,518	—	III.a Justice	—	116,420	—	116,420	
2,465,630	28	2,745,655	—	III.b Police	2,724,249	5,370,669	—	2,646,420	
675,295	85	735,845	—	IV. Affaires militaires	1,043,590	1,781,690	—	738,100	
2,574,849	20	2,584,895	—	V. Cultes	1,841	2,581,341	—	2,579,500	
16,534,220	14	16,687,689	—	VI. Instruction publique	2,348,934	19,158,538	—	16,809,604	
38,047	15	38,542	—	VII. Affaires communales	—	38,816	—	38,816	
7,000,921	01	6,560,206	—	VIII. Assistance publique	370,955	7,296,450	—	6,925,495	
1,307,368	11	1,310,977	—	IX.a Economie publique	514,217	1,880,201	—	1,365,984	
2,176,168	95	2,239,783	—	IX.b Service sanitaire	3,874,310	6,243,710	—	2,369,400	
5,446,633	51	5,814,245	—	X. Travaux publics et chemins de fer	2,246,000	8,113,070	—	5,867,070	
12,277,575	85	12,315,900	—	XI. Emprunts	—	12,199,296	—	12,199,296	
1,278,968	96	1,356,166	—	XII. Finances	253,120	1,656,785	—	1,403,665	
1,695,383	67	1,640,660	—	XIII. Agriculture	2,216,974	3,900,300	—	1,683,326	
310,779	04	318,684	—	XIV. Economie forestière	142,364	461,852	—	319,488	
1,215,512	31	1,001,100	—	XV. Forêts domaniales	2,155,100	1,121,487	1,033,613	—	
2,305,919	37	2,256,180	—	XVI. Domaines de l'Etat	2,549,450	252,600	2,296,850	—	
263,193	90	264,600	—	XVII. Caisse des domaines	7,000	273,000	—	266,000	
1,894,990	25	1,775,000	—	XVIII. Caisse hypothécaire	28,156,500	26,381,500	1,775,000	—	
2,400,000	—	2,400,000	—	XIX. Banque cantonale	8,600,000	6,200,000	2,400,000	—	
2,030,589	55	2,086,270	—	XX. Caisse de l'Etat	5,135,895	3,160,750	1,975,145	—	
9,320	—	6,100	—	XXI. Amendes et confiscations	302,100	296,000	6,100	—	
87,971	19	91,900	—	XXII. Rég. d. la chasse, d. la pêche et d. mines	289,000	196,700	92,300	—	
1,102,573	80	1,016,490	—	XXIII. Régie des sels	2,635,070	1,563,200	1,071,870	—	
2,124,933	82	1,954,570	—	XXIV. Timbre	2,305,000	110,555	2,194,445	—	
4,530,234	36	4,471,600	—	XXV. Emoluments	4,764,100	253,000	4,511,100	—	
2,357,975	66	1,556,000	—	XXVI. Taxe des successions et donations	2,151,000	478,000	1,673,000	—	
176,359	—	170,500	—	XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	190,000	19,500	170,500	—	
1,012,185	26	995,000	—	XXVIII. Patentés d'auberge et permis de vente des spiritueux	1,173,000	174,000	999,000	—	
337,758	90	202,655	—	XXIX. Part de la recette de l'alcool	810,620	135,103	675,517	—	
684,737	10	689,515	—	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	689,515	—	689,515	—	
961,079	95	920,700	—	XXXI. Taxe militaire	2,121,400	1,201,070	920,330	—	
33,815,659	59	33,831,680	—	XXXII. Impôts directs	35,218,000	2,089,390	33,128,610	—	
207,619	92	500,000	—	XXXIII. Imprévu	600,000	100,000	500,000	—	
57,047,800	11	55,925,260	—	Recettes	115,676,204	—	56,112,895	—	
58,884,508	61	59,157,865	—	Dépenses	—	119,245,468	—	59,682,159	
1,836,708	50	3,232,605	—	Excédent des recettes	—	—	3,569,264	—	
58,884,508	61	59,157,865	—	Excédent des dépenses	3,569,264	—	3,569,264	—	
						119,245,468	119,245,468	59,682,159	59,682,159

*) Les **dépenses** sont indiquées en **chiffres droits**, les **recettes** en **chiffres italiques**.

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
Comptes spéciaux.									
I. Administration générale.									
A. Grand Conseil.									
109,096	75	130,000	—	1. Indemnités de présence et de route. Frais des commissions		—	130,000	—	130,000
109,096	75	130,000	—			—	130,000	—	130,000
B. Conseil-exécutif.									
130,600	—	130,600	—	1. Traitements des membres du Conseil exécut.		—	130,600	—	130,600
130,600	—	130,600	—			—	130,600	—	130,600
C. Crédit du Conseil-exécutif.									
16,651	70			1. Frais du Cons.-exécut., biblioth. et archives		—	20,000	—	20,000
5,580	70	20,000	—	2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publ.					
1,399	80			3. Subventions en faveur des arts et des sciences					
—	—			4. Secours		—	20,000	—	20,000
23,632	20	20,000	—			—	20,000	—	20,000
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.									
4,302	—	6,000	—	1. Députation au Conseil des Etats		—	6,000	—	6,000
53	30	1,000	—	2. Commissaires		—	500	—	500
4,355	30	7,000	—			—	6,500	—	6,500
E. Chancellerie d'Etat.									
40,824	55	40,992	—	1. Traitements des fonctionnaires		—	41,075	—	41,075
80,599	20	81,332	—	2. Traitements des employés		—	82,498	—	82,498
6,396	35	6,200	—	3. Frais de bureau		—	6,200	—	6,200
124,339	—	110,000	—	4. Frais d'impression		22,000	130,000	—	108,000
16,174	25	18,000	—	5. Service de l'hôtel de ville		6,000	23,500	—	17,500
35,200	—	35,200	—	6. Loyers		—	35,200	—	35,200
303,533	35	291,724	—			28,000	318,473	—	290,473

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
I. Administration générale.									
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.									
10,000	—	17,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle	17,500	—	17,500	—	—
26,680	50	26,700	—	2. Abonnement des aubergistes	26,700	—	26,700	—	—
10,040	—	8,700	—	3. Frais de rédaction du bulletin des séances	—	8,700	—	—	8,700
33,706	30	36,000	—	4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois	—	35,000	—	—	35,000
7,065	80	1,000	—		44,200	43,700	500	—	
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes et bulletin des lois.									
8,500	—	6,500	—	1. Fermage de la Feuille officielle	7,000	—	7,000	—	—
7,703	25	8,000	—	2. Abonnements des aubergistes	7,700	—	7,700	—	—
7,242	65	10,000	—	3. Frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil et du bulletin des lois	—	9,000	—	—	9,000
780	—	1,000	—	4. Compte rendu du Grand Conseil	—	1,000	—	—	1,000
8,180	60	3,500	—		14,700	10,000	4,700	—	
H. Préfets.									
221,700	75	186,923	—	1. Traitements des préfets	—	131,375	—	—	131,375
8,600	—	8,600	—	2. Secrétariat du préfet de Berne	—	8,600	—	—	8,600
5,234	10	5,000	—	3. Indemnités des vice-préfets	—	5,000	—	—	5,000
29,462	40	31,000	—	4. Frais de bureau	—	30,000	—	—	30,000
30,460	—	30,460	—	5. Loyers	—	30,460	—	—	30,460
295,457	25	261,983	—		—	205,435	—	—	205,435
J. Secrétariats de préfecture.									
253,978	55	254,290	—	1. Traitements des secrétaires de préfecture	—	255,890	—	—	255,890
—	—	250	—	2. Indemnités de remplaçants	—	250	—	—	250
609,274	85	629,400	—	3. Traitements des employés	—	630,000	—	—	630,000
36,675	20	35,500	—	4. Frais de bureau	—	35,500	—	—	35,500
28,530	—	28,530	—	5. Loyers	—	28,530	—	—	28,530
928,458	60	947,970	—		—	950,170	—	—	950,170

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			brutes		nettes	Fr.
Administration courante.									
I. Administration générale.									
109,096	75	130,000	—	A. Grand Conseil	—	130,000	—	130,000	
130,600	—	130,600	—	B. Conseil-exécutif	—	130,600	—	130,600	
23,632	20	20,000	—	C. Crédit du Conseil-exécutif	—	20,000	—	20,000	
4,355	30	7,000	—	D. Déput. au Conseil d. Etats et commissair.	—	6,500	—	6,500	
303,533	35	291,724	—	E. Chancellerie d'Etat	28,000	318,473	—	290,473	
7,065	80	1,000	—	F. Feuille officielle allemande et ses annexes	44,200	43,700	500	—	
8,180	60	3,500	—	G. Feuille officielle du Jura et ses annexes	14,700	10,000	4,700	—	
295,457	25	261,983	—	H. Préfets	—	205,435	—	205,435	
928,458	60	947,970	—	I. Secrétariats de préfecture	—	950,170	—	950,170	
1,794,018	65	1,786,777	—			86,900	1,814,878	—	1,727,978
II. Administration judiciaire.									
A. Cour suprême.									
234,526	—	224,200	—	1. Traitements des juges	—	224,200	—	224,200	
1,234	55	2,000	—	2. Indemnités des juges-suppléants	—	2,000	—	2,000	
235,760	55	226,200	—			226,200	—	226,200	
B. Greffe de la Cour.									
56,865	10	58,035	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	57,000	—	57,000	
72,518	20	75,630	—	2. Traitements des employés	—	72,400	—	72,400	
7,837	05	7,000	—	3. Frais de bureau	—	7,000	—	7,000	
17,996	60	18,000	—	4. Service, chauffage et éclairage du Palais de justice	—	18,000	—	18,000	
22,710	—	22,800	—	5. Loyers	—	22,800	—	22,800	
1,852	75	1,800	—	6. Bibliothèque	—	1,800	—	1,800	
877	10	1,000	—	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau	—	1,000	—	1,000	
180,656	80	184,265	—			180,000	—	180,000	
C. Tribunaux de district.									
299,891	65	300,575	—	1. Traitements des présidents de tribunal	—	299,500	—	299,500	
11,419	84	6,000	—	2. Indemnités des vice-présidents	—	6,000	—	6,000	
58,936	70	60,000	—	3. Indemnités des juges et des juges suppléants	—	60,000	—	60,000	
47,797	50	44,500	—	4. Frais de bureau	—	44,500	—	44,500	
45,670	—	45,670	—	5. Loyers	—	45,670	—	45,670	
—	—	1,000	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires	—	500	—	500	
—	—	300	—	7. Frais de déplac. de l'autorité de surveill.	—	300	—	300	
463,715	69	458,045	—			456,470	—	456,470	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
II. Administration judiciaire.									
D. Greffes des tribunaux de district.									
215,271	20	224,525	—	1. Traitements des greffiers	—	225,950	—	225,950	
9,667	30	2,000	—	2. Indemnités des remplaçants	—	2,000	—	2,000	
303,850	65	311,160	—	3. Traitements des employés	—	315,000	—	315,000	
22,059	15	22,500	—	4. Frais de bureau	—	22,500	—	22,500	
18,240	—	18,240	—	5. Loyers	—	18,240	—	18,240	
569,088	30	578,425	—			583,690	—	583,690	
E. Ministère public.									
71,600	—	71,600	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	71,600	—	71,600	
449	15	1,100	—	2. Frais de bureau du procureur général	—	450	—	450	
6,823	20	6,400	—	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur suppléant	—	6,400	—	6,400	
1,150	—	1,150	—	4. Loyer	—	1,150	—	1,150	
80,022	35	80,250	—			79,600	—	79,600	
F. Cours d'assises.									
13,294	50	15,000	—	1. Indemnités des jurés	—	14,000	—	14,000	
5,313	60	5,000	—	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises	—	5,000	—	5,000	
593	20	1,000	—	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers	—	500	—	500	
7,105	55	6,500	—	4. Frais de bureau	—	6,500	—	6,500	
17,950	—	17,950	—	5. Loyers	—	17,950	—	17,950	
44,256	85	45,450	—			43,950	—	43,950	
G. Offices des poursuites et des faillites.									
1,307	50	1,600	—	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance	—	1,800	—	1,800	
222,077	10	182,650	—	2. Traitements des fonctionnaires	—	129,900	—	129,900	
1,745	85	2,000	—	3. Indemnités des remplaçants	—	2,000	—	2,000	
340,356	55	315,000	—	4. Traitements des agents de poursuites	—	340,000	—	340,000	
363,913	90	367,000	—	5. Traitements des employés	—	380,000	—	380,000	
29,143	41	34,000	—	6. Frais de bureau	—	34,000	—	34,000	
32,571	55	30,000	—	7. Registres et formules	—	30,000	—	30,000	
33,320	—	33,570	—	8. Loyers	—	33,600	—	33,600	
1,024,435	86	965,820	—			951,300	—	951,300	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
III.^a Justice.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
13,029	90	13,100	-	1. Traitements des fonctionnaires	—	11,683	—	11,683	
13,837	20	18,762	—	2. Traitements des employés	—	17,614	—	17,614	
8,780	30	8,000	—	3. Frais de bureau	—	8,000	—	8,000	
50,136	97	30,000	—	4. Frais de justice	—	30,000	—	30,000	
3,090	—	3,090	—	5. Loyers	—	3,090	—	3,090	
540	40	1,000	—	6. Chambre de notaires et examens de notaires	—	1,000	—	1,000	
89,414	77	73,952	—			71,387	—	71,387	
B. Commission de législation et revision des lois.									
3,983	35	3,000	—	1. Frais de revision, de rédaction et d'impress.	—	3,000	—	3,000	
3,983	35	3,000	—			3,000	—	3,000	
C. Inspectorat.									
26,699	40	26,866	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	27,033	—	27,033	
4,800	—	—	—	2. Traitement de l'employé	—	3,300	—	3,300	
5,823	95	5,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement	—	5,000	—	5,000	
37,323	35	31,866	—			35,333	—	35,333	
D. Apprentissages.									
3,000	—	3,000	—	1. Enseignement	—	3,000	—	3,000	
3,701	50	3,700	—	2. Examens d'apprentis	—	3,700	—	3,700	
6,701	50	6,700	—			6,700	—	6,700	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
III.^a Justice.									
89,414	77	73,952	—	A. Frais d'administration de la Direction .	—	71,387	—	71,387	
3,983	35	3,000	—	B. Commiss. de législation et revis. des lois	—	3,000	—	3,000	
37,323	35	31,866	—	C. Inspectorat	—	35,333	—	35,333	
6,701	50	6,700	—	D. Apprentissages	—	6,700	—	6,700	
137,422	97	115,518	—		—	116,420	—	116,420	
III.^b Police.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
44,916	40	45,250	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	45,585	—	45,585	
90,441	85	88,146	—	2. Traitements des employés	—	85,965	—	85,965	
17,205	55	19,500	—	3. Frais de bureau	—	19,500	—	19,500	
6,720	—	6,720	—	4. Loyers	—	6,720	—	6,720	
159,283	80	159,616	—		—	157,770	—	157,770	
B. Passeports, arrestations et conduites.									
11,935	05	13,000	—	1. Police des passeports et des étrangers .	—	13,000	—	13,000	
23,616	45	25,000	—	2. Frais d'arrestations	—	25,000	—	25,000	
23,117	05	27,000	—	3. Frais de conduites	—	3,000	28,000	—	25,000
58,668	55	65,000	—		—	3,000	66,000	—	63,000
C. Corps de police.									
26,266	30	26,083	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	25,083	—	25,083	
1,655,762	85	1,710,817	—	2. Solde des gendarmes	—	1,710,817	—	1,710,817	
47,241	20	91,574	—	3. Habillement	—	22,760	—	22,760	
2,001	30	1,500	—	4. Equipement et armement	—	1,500	—	1,500	
1,535	55	1,500	—	5. Service d'identification	—	1,500	—	1,500	
3,957	—	4,000	—	6. Frais de bureau	—	5,000	—	5,000	
132,398	95	134,265	—	7. Loyers	—	138,920	—	138,920	
30,012	10	30,000	—	8. Indemnités de logement et de mobilier .	—	40,000	—	40,000	
6,814	25	8,000	—	9. Soins médicaux	—	8,000	—	8,000	
4,933	05	5,000	—	10. Frais divers d'administration	—	6,000	—	6,000	
11,873	70	12,500	—	11. Imdemnités de déplac. et cours d'instruct.	—	12,500	—	12,500	
40,000	—	40,000	—	12. Quote-part du produit des amendes .	40,000	—	40,000	—	—
1,882,796	25	1,985,239	—		40,000	1,972,080	—	1,932,080	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
III.^b Police.									
D. Prisons.									
1. Prisons de la ville de Berne :									
28,293	63	32,000	—	a) Nourriture	4,000	30,000	—	26,000	
21,728	65	28,500	—	b) Frais divers	—	23,000	—	23,000	
19,700	—	19,700	—	c) Loyers	—	19,700	—	19,700	
2. Prisons des districts :									
98,748	73	100,000	—	a) Nourriture	10,000	105,000	—	95,000	
29,718	01	27,500	—	b) Frais divers	—	27,500	—	27,500	
52,570	—	52,570	—	c) Loyers	—	52,570	—	52,570	
250,759	02	260,270	—		14,000	257,770	—	243,770	
E. Etablissements pénitentiaires.									
1. Pénitencier de Thorberg :									
45,808	85	41,600	—	a) Administration	—	44,600	—	44,600	
5,215	67	4,800	—	b) Enseignement et culte	—	5,100	—	5,100	
122,154	21	125,000	—	c) Nourriture	—	125,000	—	125,000	
70,251	90	78,000	—	d) Entretien	—	74,000	—	74,000	
24,000	—	24,400	—	e) Loyer	—	24,400	—	24,400	
203,520	95	186,000	—	f) Industries	433,000	242,000	191,000	—	
32,163	73	35,000	—	g) Exploitation agricole	151,000	116,000	35,000	—	
31,745	95	52,800	—		584,000	631,100	—	47,100	
594	80	—	—	Roulement		—	—	—	
32,594	—	37,800	—	h) Augmentation et diminution à l'inventaire	—	—	—	—	
253	25	15,000	—	i) Pensions	39,100	2,000	37,100	—	
					623,100	633,100	—	10,000	
2. Maison de travail de St-Jean-Anet :									
45,054	65	43,100	—	a) Administration	—	41,000	—	41,000	
1,921	70	1,900	—	b) Enseignement et culte	—	2,000	—	2,000	
89,156	85	94,700	—	c) Nourriture	500	86,500	—	86,000	
53,743	75	55,000	—	d) Entretien	—	51,900	—	51,900	
20,940	—	21,240	—	e) Loyer	960	22,200	—	21,240	
86,530	65	49,300	—	f) Industries	91,300	36,300	55,000	—	
97,147	77	97,640	—	g) Exploitation agricole	261,540	174,400	87,140	—	
27,138	53	69,000	—		354,300	414,300	—	60,000	
15,722	85	—	—	h) Augmentation et diminution à l'inventaire	—	—	—	—	
70,174	60	39,000	—	i) Pensions	45,000	—	45,000	—	
27,313	22	30,000	—		399,300	414,300	—	15,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
III.^b Police.									
E. Etablissements pénitentiaires.									
3. Pénitencier de Witzwil :									
72,383	12	67,100	—			—	75,100	—	75,100
10,252	25	8,300	—			—	8,500	—	8,500
200,767	15	198,500	—			2,000	200,500	—	198,500
179,529	91	145,000	—			—	155,000	—	155,000
38,615	20	41,000	—			—	41,000	—	41,000
58,323	10	30,000	—			50,000	—	50,000	—
518,936	47	439,900	—			796,100	363,000	433,100	—
75,711	94	10,000	—						
1,381	80	—	—						
45,104	65	40,000	—						
119,434	79	50,000	—						
4. Maison disciplinaire de Trachselwald-Montagne de Diesse :									
23,229	74	22,000	—			—	24,000	—	24,000
1,586	60	1,200	—			—	1,350	—	1,350
58,363	55	58,000	—			1,030	60,030	—	59,000
39,749	54	34,040	—			1,000	36,700	—	35,700
5,910	—	5,760	—			400	8,800	—	8,400
8,982	30	8,000	—			58,000	50,000	8,000	—
17,484	29	6,000	—			91,340	77,890	13,450	—
102,372	84	107,000	—						
6,942	60	—	—						
22,758	50	20,000	—						
442	90	—	—						
86,999	84	87,000	—						
5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank :									
26,942	—	28,230	—			—	30,000	—	30,000
1,318	40	1,300	—			—	1,350	—	1,350
51,760	30	52,000	—			200	52,200	—	52,000
45,863	90	39,000	—			—	39,000	—	39,000
16,200	—	16,200	—			—	16,200	—	16,200
43,732	25	35,000	—			53,000	13,000	40,000	—
8,052	10	6,000	—			40,000	34,000	6,000	—
90,300	25	95,730	—						
7,840	90	—	—						
23,943	45	20,000	—						
2,000	—	2,000	—						
72,197	70	73,730	—						

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
III.^b Police.									
E. Etablissements pénitentiaires.									
253	25	15,000	—	1. Pénitencier de Thorberg	623,100	633,100	—	10,000	
27,313	22	30,000	—	2. Maison de travail de St-Jean-Anet	399,300	414,300	—	15,000	
119,434	79	50,000	—	3. Pénitencier de Witzwil	893,100	843,100	50,000	—	
86,999	84	87,000	—	4. Maison disciplinaire de Trachselwald-Montagne de Diesse	171,770	258,770	—	87,000	
72,197	70	73,730	—	5. Pénitenc. et maison de travail d'Hindelbank	116,750	185,750	—	69,000	
12,196	28	155,730	—		2,204,020	2,335,020	—	131,000	
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
7,729	—	7,729	—	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool	7,729	—	7,729	—	
7,729	—	7,729	—	2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des détenus libérés .	—	7,729	—	7,729	
—	—	—	—		7,729	7,729	—	—	
G. Frais de justice et de police.									
145,731	32	150,000	—	1. Frais de police criminelle	—	150,000	—	150,000	
265,895	54	250,000	—	2. Emoluments et remboursements de frais	445,000	195,000	250,000	—	
300	—	300	—	3. Emoluments des gendarmes	—	300	—	300	
1,130	55	2,000	—	4. Emoluments de la Cour suprême	8,500	6,500	2,000	—	
36,222	65	30,000	—	5. Frais de police	2,000	32,000	—	30,000	
1,500	—	1,500	—	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger	—	1,500	—	1,500	
1,978	40	3,000	—	7. Chambres de conciliation	—	2,000	—	2,000	
204	—	—	—	8. Frais de police extraordinaires, grèves etc.	—	—	—	—	
81,089	72	67,200	—		455,500	387,300	68,200	—	
H. Etat civil.									
180,578	10	182,500	—	1. Traitements des officiers de l'état civil	—	182,500	—	182,500	
2,438	—	4,500	—	2. Frais d'inspections et frais divers	—	4,500	—	4,500	
183,016	10	187,000	—		—	187,000	—	187,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IV. Affaires militaires.									
C. Dépôt de Tavannes.									
8,297	—	8,300	—	1. Loyers	5,060	13,360	—	8,300	
8,297		8,300			5,060	13,360		8,300	
D. Administration des casernes.									
7,600	—	7,600	—	1. Traitement de l'intendant des casernes	—	7,600	—	7,600	
6,600	—	6,600	—	2. Traitements des employés	—	6,600	—	6,600	
37,683	15	38,000	—	3. Entretien	23,000	61,000	—	38,000	
5,994	25	6,000	—	4. Achat de literie	—	6,000	—	6,000	
108,726	45	108,730	—	5. Loyers	8,840	118,870	—	110,030	
83,850	—	83,850	—	6. Indemnité de la Confédération	83,850	—	83,850	—	
248	80	500	—	7. Assurance contre les accidents	—	500	—	500	
83,002	65	83,580			115,690	200,570		84,880	
E. Administration des arrondissements.									
1. Traitements des command. d'arrondissem.:									
54,000	—	54,225	—	a) Traitements	—	52,650	—	52,650	
6,393	40	6,300	—	b) Vacations	—	6,400	—	6,400	
2. Frais de bureau des commandants d'arrond.									
55,997	65	56,600	—	a) Traitements des employés	—	35,725			
				b) Loyers	—	9,240			
				c) Frais divers	—	12,685			
3. Traitements des chefs de section									
141,799	70	142,300	—	—	—	142,300	—	142,300	
11,743	20	12,000	—	4. Recrutement	—	12,000	—	12,000	
269,933	95	271,425			—	271,000		271,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IV. Affaires militaires.									
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.									
540,546	40	500,000	—	1. Achats, salaires des ouvriers	—	500,000	—	500,000	—
147	80	200	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	—	200	—	200	—
13,208	20	15,000	—	3. Intérêts du fonds de roulement	—	15,000	—	15,000	—
7,250	—	7,250	—	4. Loyer	—	7,250	—	7,250	—
610,621	60	532,790	—	5. Produit	532,770	—	532,770	—	—
10,205	40	10,320	—	6. Frais d'administration (IV. B. 8.)	—	10,320	—	10,320	—
39,263	80	—	—		532,770	532,770	—	—	—
G. Conservation et entretien du matériel de guerre.									
44,566	95	70,000	—	1. Habillement, armement personnel et équipement	275,000	345,000	—	70,000	—
3,306	10	3,600	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	1,200	5,200	—	4,000	—
7,177	35	8,000	—	3. Transports	—	8,000	—	8,000	—
1,526	70	1,600	—	4. Assurance contre l'incendie	—	1,850	—	1,850	—
55,380	—	55,480	—	5. Loyers	6,400	61,880	—	55,480	—
30,616	15	31,000	—	6. Frais d'administration (voir IV. B. 9.)	—	30,950	—	30,950	—
—	—	25,000	—	7. Service des automobiles	25,000	25,000	—	—	—
142,573	25	169,680	—		307,600	477,880	—	170,280	—
H. Vente de matériel de guerre cantonal.									
1,595	05	500	—	1. Vente d'ancien matériel de guerre	500	—	500	—	—
1,595	05	500	—		500	—	500	—	—
J. Dépenses militaires diverses.									
23,357	15	23,500	—	1. Sociétés de tir	—	23,500	—	23,500	—
8,299	50	10,000	—	2. Secours aux familles de militaires (Frais d'organisation)	30,000	40,000	—	10,000	—
13,003	85	—	—		30,000	63,500	—	33,500	—
44,660	50	33,500	—						

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IV. Affaires militaires.									
86,044	35	87,150	—	A. Frais d'administration de la Direction .	6,700	94,800	—	88,100	
81,643	—	82,710	—	B. Commissariat des guerres	45,270	127,810	—	82,540	
8,297	—	8,300	—	C. Dépôt de Tavannes	5,060	13,360	—	8,300	
83,002	65	83,580	—	D. Administration des casernes	115,690	200,570	—	84,880	
269,933	95	271,425	—	E. Administration des arrondissements . .	—	271,000	—	271,000	
39,263	80	—	—	F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes	532,770	532,770	—	—	
142,573	25	169,680	—	G. Conservation et entretien du matériel de guerre	307,600	477,880	—	170,280	
1,595	05	500	—	H. Vente de matériel de guerre cantonal . .	500	—	500	—	
44,660	50	33,500	—	J. Dépenses militaires diverses	30,000	63,500	—	33,500	
675,295	85	735,845	—		1,043,590	1,781,690	—	738,100	
V. Cultes.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
1,586	85	1,200	—	1. Frais de bureau	—	1,200	—	1,200	
800	—	800	—	2. Traitement du secrétaire	—	800	—	800	
2,386	85	2,000	—		—	2,000	—	2,000	
B. Culte protestant.									
1,649,709	35	1,664,450	—	1. Traitements des pasteurs	—	1,657,400	—	1,657,400	
10,400	65	10,500	—	2. Suppléments de traitement	—	10,500	—	10,500	
36,477	20	36,145	—	3. Indemnités de logement	—	36,550	—	36,550	
72,096	20	72,100	—	4. Indemnités de chauffage	—	72,100	—	72,100	
35,700	—	35,700	—	5. Pensions de retraite	—	35,900	—	35,900	
11,212	50	11,400	—	6. Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes	—	11,550	—	11,550	
580	—	580	—	7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure	—	580	—	580	
801	35	801	—	8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs	801	—	801	—	
1,695	40	3,000	—	9. Commission des examens de théologie .	800	3,600	—	2,800	
246,260	—	246,000	—	10. Loyers	—	244,000	—	244,000	
3,000	—	3,000	—	11. Contribution aux frais du culte des sourds-muets	—	3,000	—	3,000	
5,000	—	5,000	—	12. Jubilé de la Réforme 1928; subside, III ^e versement	—	5,000	—	5,000	
23,000	—	—	—	(Delémont, paroisse protestante, rachat de l'indemnité de logement)	—	—	—	—	
2,094,329	95	2,087,074	—		1,601	2,080,180	—	2,078,579	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
402,495	40	414,450	—	1. Traitements du clergé	—	415,950	—	415,950	
1,300	—	1,300	—	2. Suppléments de traitement	—	1,300	—	1,300	
3,914	50	4,200	—	3. Indemnités de logement	—	4,200	—	4,200	
1,800	—	1,800	—	4. Indemnités de chauffage	—	1,800	—	1,800	
14,047	—	17,000	—	5. Pensions de retraite	—	19,250	—	19,250	
2,781	40	2,781	—	6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de la conférence diocésaine	—	2,781	—	2,781	
7,900	—	7,900	—	7. Traitements des chanoines bernois	—	7,900	—	7,900	
59	35	200	—	8. Commission des examens de théologie	160	360	—	200	
434,178	95	449,631	—		160	453,541	—	453,381	
Administration courante.									
V. Cultes.									
C. Culte catholique romain.									
37,412	30	39,490	—	1. Traitements des curés	—	38,840	—	38,840	
400	—	400	—	2. Suppléments de traitement	—	400	—	400	
1,950	—	1,950	—	3. Indemnités de logement	—	1,950	—	1,950	
1,400	—	1,400	—	4. Indemnités de chauffage	—	1,400	—	1,400	
2,750	—	2,750	—	5. Traitement de l'évêque	—	2,750	—	2,750	
41	15	200	—	6. Commission des examens de théologie	80	280	—	200	
43,953	45	46,190	—		80	45,620	—	45,540	
D. Culte catholique chrétien.									
2,386	85	2,000	—	A. Frais d'administration de la Direction	—	2,000	—	2,000	
2,094,329	95	2,087,074	—	B. Culte protestant	1,601	2,080,180	—	2,078,579	
434,178	95	449,631	—	C. Culte catholique romain	160	453,541	—	453,381	
43,953	45	46,190	—	D. Culte catholique chrétien	80	45,620	—	45,540	
2,574,849	20	2,584,895	—		1,841	2,581,341	—	2,579,500	
VI. Instruction publique.									
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.									
9,100	—	9,267	—	1. Traitement du secrétaire	—	9,434	—	9,434	
39,206	15	39,456	—	2. Traitements des employés	—	39,907	—	39,907	
11,917	85	12,000	—	3. Frais de bureau	—	12,000	—	12,000	
1,600	—	1,600	—	4. Loyers	—	1,600	—	1,600	
10,063	80	10,000	—	5. Indemnités des commissions d'examens et des experts, frais de déplacement	15,000	25,000	—	10,000	
10,995	95	4,500	—	6. Frais du Synode	—	5,000	—	5,000	
82,883	75	76,823	—		15,000	92,941	—	77,941	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VI. Instruction publique.									
B. Université.									
761,599	60	766,082	—	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université	77,500	855,030	—	777,530	
5,409	50	4,800	—	2. Droits d'immatriculation	5,000	—	5,000	—	
184,563	20	185,000	—	3. Traitements des assistants	3,269	196,269	—	193,000	
141,490	55	141,731	—	4. Traitements des employés	2,210	145,171	—	142,961	
121,895	85	125,000	—	5. Frais d'administrat.(mobilier, chauffage, etc.)	8,000	133,000	—	125,000	
227,560	—	227,560	—	6. Loyers	15,000	228,590	—	213,590	
48,000	—	48,000	—	7. Bibliothèque de la ville, subvention	—	48,000	—	48,000	
				8. Matériel d'enseignement et établisss. subsid. :					
4,117	80			1. Clinique chirurgicale					
3,919	40			2. Clinique médicale					
6,502	09			3. Cabinet d'anatomie					
5,697	30			4. Cabinet de physiologie					
2,579	70			5. Cabinet d'ophthalmologie					
840	80			6. Institut d'otiatrie et de laryngologie					
3,897	27			7. Institut pathologique					
4,959	39			8. Laboratoire de chimie médicale					
4,136	45			9. Institut d'hygiène et de bactériologie					
2,700	—			10. Institut « pasteur »					
6,637	12			11. Laboratoire de chimie organique					
10,662	22			12. Laboratoire de chimie inorganique					
19,205	17			13. Cabinet de physique et Observatoire					
2,846	90			14. Institut d'astronomie					
2,392	55			15. Collections minéralogiques					
2,688	90			16. Institut de géologie					
2,745	45			17. Collections zoologiques					
5,507	41			18. Institut pharmaceutique					
1,583	95	100,000	—	19. Institut pharmacologique	25,800	129,300	—	103,500	
3,601	90			20. Institut de dermatologie					
1,884	15			21. Clinique des maladies infantiles					
1,256	20			22. Institut géographique					
655	05			23. Institut psychologique					
897	85			24. Collection d'objets d'art historiques					
304	20			25. Biologie physico-chimique					
5,010	66			26. Cabinet d'anatomie					
—	—			27. Cabinet de physiologie					
4,491	20			28. Cabinet d'anatomie pathologique					
954	10			29. Cours de zootechnie					
1,006	65			30. Clinique chirurgicale					
534	—			31. Clinique médicale					
11,138	40			32. Clinique ambulatoire					
3,927	85			33. Pharmacie					
2,142	60			34. Bibliothèque					
—	—			35. Inspection des viandes					
268	20			36. Ecole normale supérieure					
20,150	10			37. Emoluments des laboratoires					
9,558	08			38. Bibliothèques des séminaires					
1,578,523	76	1,588,573	—	A reporter	136,779	1,735,360	—	1,598,581	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VI. Instruction publique.									
B. Université.									
1,578,523	76	1,588,573	—	9. Jardin botanique : Report	136,779	1,735,360	—	1,598,581	
64,374	04			a) Entretien	800	62,130			
18,670	—			b) Loyer du jardin botanique	—	18,670			
2,000	—	75,000	—	c) Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne	2,000	—		75,000	
—	—			d) Subvention de la municipalité de Berne	3,000	—			
15,895	45	7,000	—	10. Hôpital vétérinaire	65,000	56,000	9,000	—	
44,385	—			11. Polyclinique :					
35,678	85	53,806	—	a) Traitements	—	42,050			
25,000	—			b) Appareils, médicaments etc.	8,000	44,000	—	53,050	
20,791	70			c) Subvention de la municipalité de Berne	25,000	—			
16,591	70			12. Institut dentaire :					
11,600	—			a) Traitements	5,000	29,438			
10,500	—	29,337	—	b) Matériel d'enseignement	—	16,500			
25,249	90			c) Loyer	—	11,600			
5,000	—			d) Amortissement de frais d'agrandissem.	—	7,000		29,538	
				e) Recettes	25,000	—			
				f) Subvention de la municipalité de Berne	5,000	—			
				13. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile :					
420,000	—	420,000	—	a) Contribution aux frais des cliniques	—	420,000	—	420,000	
32,120	—	30,000	—	b) Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques	—	30,000	—	30,000	
3,000	—	3,000	—	c) Contribution aux frais de l'institut de radiotélégraphie	—	3,000	—	3,000	
13,020	50	4,677	—	d) Amortissem. des avances p. construction	—	19,677	—	19,677	
10,750	—	10,707	—	e) Indemnité pour l'entretien d. bâtiments	—	10,750	—	10,750	
1,500	—	1,500	—	14. Subvention de l'Etat pour la polyclinique de l'hôpital « Jenner »	—	1,500	—	1,500	
—	—	—	—	15. Institut de pharmacie-pathologie, mobilier, amortissement	—	18,000	—	18,000	
2,208,360	20	2,209,650	—		275,579	2,525,675	—	2,250,096	
C. Ecoles moyennes.									
155,000	—	155,000	—	1. Ecole cant. de Porrentruy, subv. de l'Etat	—	160,000	—	160,000	
795,359	95	798,300	—	2. Subv. de l'Etat aux écoles moyenn. supér.	45,700	854,200	—	808,500	
2,043,057	10	2,073,000	—	3. Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires	—	2,100,000	—	2,100,000	
16,800	—	16,800	—	4. Inspections	—	16,800	—	16,800	
196,080	65	198,373	—	5. Pens. d. retraite à des maîtres d'écoles moy.	300	190,303	—	190,003	
15,210	70	14,600	—	6. Bourses	3,500	18,000	—	14,500	
22,578	50	22,000	—	7. Remplacement de maîtres malades	—	22,000	—	22,000	
2,426	—	4,000	—	8. Remplacement de maîtres astreints au service militaire	—	4,000	—	4,000	
323,033	45	320,000	—	9. Caisse d'assurance, subside	—	330,000	—	330,000	
1,000	—	1,000	—	10. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes	—	1,000	—	1,000	
1,000	—	1,000	—	11. Cours de perfectionnement	—	1,000	—	1,000	
3,571,546	35	3,599,073	—		49,500	3,697,303	—	3,647,803	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VI. Instruction publique.									
D. Ecoles primaires.									
7,377,963	15	7,400,000	—	1. Contributions aux traitements des maîtres	—	7,400,000	—	7,400,000	
36,299	65	20,000	—	2. Subventions extraordinaires	60,000	80,000	—	20,000	
345,782	70	345,000	—	3. Pensions de retraite	41,600	379,600	—	338,000	
666,323	15	660,000	—	4. Caisse d'assurance, subside	100,000	765,000	—	665,000	
19,998	25	20,000	—	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques	—	20,000	—	20,000	
60,000	—	60,000	—	6. Subventions pour la construction de maisons d'école	40,000	100,000	—	60,000	
819,964	50	822,000	—	7. Ecoles de couture	—	825,000	—	825,000	
6,000	05	6,500	—	8. Gymnastique	—	6,500	—	6,500	
125,734	—	125,700	—	9. Inspecteurs d'écoles	—	126,200	—	126,200	
3,661	—	4,000	—	10. Enseignement par sections de classe	—	4,000	—	4,000	
27,515	—	29,000	—	11. Enseignement des travaux manuels	—	29,000	—	29,000	
59,227	25	63,000	—	12. Subventions pour fournitures scolaires	—	63,000	—	63,000	
64,720	05	70,000	—	13. Ecoles complémentaires	—	70,000	—	70,000	
76,034	50	90,000	—	14. Remplacement d'instituteurs malades	—	90,000	—	90,000	
6,391	—	7,000	—	15. Remplac. de maitresses de couture mal.	—	7,000	—	7,000	
34,300	—	35,050	—	16. Subventions aux établissements spéciaux pour enfants anormaux	—	36,250	—	36,250	
167,441	25			17. Enseignement de l'économie domestique:	—	196,383	—		
12,700	—			a) Ecoles et cours complémentaires publics	—	11,700	—		
200	—	184,500	—	b) Ecoles et cours complémentaires privés	—	800	—	195,500	
13,383	—			c) Bourses	—		—		
51,868	65	53,000	—	d) Prélèvement sur la dime de l'alcool	13,383	—	—		
14,625	—	10,000	—	18. Maitresse de couture, caisse de retraite, subside	—	53,000	—	53,000	
40	50	1,200	—	19. Remplacement de maitres astreints au service militaire	—	10,000	—	10,000	
9,890,807	35	10,005,950	—	20. Commiss. concern. les prestations en nat.	—	200	—	200	
					254,983	10,273,633	—	10,018,650	
E. Ecoles normales.									
1. Ecole normale allemande d. instituteurs:									
A. Section inférieure à Hofwil.									
19,719	95	20,400	—	a) Administration	—	20,400	—	20,400	
76,692	20	77,136	—	b) Enseignement	—	75,340	—	75,340	
35,921	40	37,000	—	c) Nourriture	—	37,000	—	37,000	
30,432	35	32,000	—	d) Entretien	—	32,000	—	32,000	
20,370	—	20,370	—	e) Loyer	2,000	22,370	—	20,370	
1,114	25	1,000	—	f) Exploitation agricole	1,000	—	1,000	—	
182,021	65	185,906	—	Roulement	3,000	187,110	—	184,110	
1,071	65	—		g) Augmentation et diminut. à l'inventaire	—	—	—	—	
41,920	—	38,000	—	h) Pensions	38,000	—	38,000	—	
141,173	30	147,906	—		41,000	187,110	—	146,110	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VI. Instruction publique.									
E. Ecoles normales.									
B. Section supérieure à Berne.									
a) Administration :									
290	70	500	—	1. Mobilier, achat et entretien . . .	—	500	—	500	
3,236	75	5,500	—	2. Chauffage, éclairage, etc.	1,000	6,500	—	5,500	
4,100	—	4,100	—	3. Concierge	—	4,100	—	4,100	
673	60	700	—	4. Frais de bureau	—	700	—	700	
428	75	500	—	5. Bâtiments, entretien	—	500	—	500	
85,154	—	86,968	—	b) Enseignement :					
5,213	45	5,000	—	1. Traitements	—	89,280	—	89,280	
16,100	—	16,100	—	2. Matériel d'enseign., biblioth., etc.	—	5,000	—	5,000	
46,768	30	43,000	—	c) Loyer	—	16,100	—	16,100	
2,191	35	2,800	—	d) Bourses	—	45,000	—	45,000	
				e) Indemnités de déplacement	—	2,800	—	2,800	
164,156	90	165,168	—			1,000	170,480	—	169,480
2. Ecole normale de Porrentruy.									
13,295	15	13,880	—	a) Administration	—	13,880	—	13,880	
59,774	71	58,550	—	b) Enseignement	—	58,550	—	58,550	
16,548	79	18,130	—	c) Nourriture	—	18,130	—	18,130	
10,840	58	11,000	—	d) Entretien	—	11,000	—	11,000	
100,459	23	101,560	—	Roulement		101,560	—	101,560	
505	—	—	—	e) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
9,660	—	8,730	—	f) Pensions	9,560	—	9,560	—	
9,480	—	8,220	—	g) Bourses pour les élèves externes	—	7,060	—	7,060	
100,784	23	101,050	—			9,560	108,620	—	99,060
3. Ecole normale de Thoune.									
13,921	30	15,545	—	a) Administration	—	15,650	—	15,650	
38,591	72	48,370	—	b) Enseignement	750	60,800	—	60,050	
188	14	—	(Nourriture)	c) Entretien	—	5,100	—	5,100	
529	60	5,100	—	d) Loyer	—	12,300	—	12,300	
12,300	—	12,300	—						
65,530	76	81,315	—	Roulement		750	93,850	—	93,100
6,888	20	—	—	e) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
18,510	—	18,600	—	f) Bourses	—	23,000	—	23,000	
4,000	—	4,000	—	g) Subvention de la ville de Thoune	4,000	—	4,000	—	
86,928	96	95,915	—			4,750	116,850	—	112,100

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
				VI. Instruction publique.				
				E. Ecoles normales.				
				4. Ecole normale de Delémont.				
12,764	65	12,880	—	a) Administration	—	12,880	—	12,880
44,554	12	44,055	—	b) Enseignement	—	44,172	—	44,172
16,332	89	19,000	—	c) Nourriture	25	18,025	—	18,000
13,281	69	14,000	—	d) Entretien	—	13,978	—	13,978
18,270	—	18,270	—	e) Loyer	—	18,270	—	18,270
1,800	95	1,900	—	f) Jardin et poulailler	500	2,400	—	1,900
107,004	30	110,105	—	Roulement	525	109,725	—	109,200
1,027	95	—	—	g) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—
12,150	—	12,815	—	h) Pensions	15,000	—	15,000	—
93,826	35	97,290	—		15,525	109,725	—	94,200
				5. Dépenses diverses				
16,020	—	16,020	—	a) Pensions	500	16,520	—	16,020
10,000	—	10,000	—	b) Cours de répétition et de perfectionn.	—	10,000	—	10,000
11,993	40	12,000	—	c) Caisse d'assurance, subside	—	12,000	—	12,000
38,013	40	38,020	—		500	38,520	—	38,020
				6. Musée scolaire suisse, subvention	—	21,800	—	21,800
21,800	—	21,800	—		—	21,800	—	21,800
				7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)	60,000	—	60,000	—
60,000	—	60,000	—		60,000	—	60,000	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VI. Instruction publique.									
E. Ecoles normales.									
1. Ecole normale allemande des instituteurs. A. Section inférieure à Hofwil B. Section supérieure à Berne									
141,173	30	147,906	—			41,000	187,110	—	146,110
164,156	90	165,168	—			1,000	170,480	—	169,480
305,330	20	313,074	—			42,000	357,590	—	315,590
100,784	23	101,050	—	2. Ecole normale de Porrentruy		9,560	108,620	—	99,060
86,928	96	95,915	—	3. Ecole normale de Thoune		4,750	116,850	—	112,100
93,826	35	97,290	—	4. Ecole normale de Delémont		15,525	109,725	—	94,200
586,869	74	607,329	—			71,835	692,785	—	620,950
38,013	40	38,020	—	5. Cours de répétition et pensions		500	38,520	—	38,020
21,800	—	21,800	—	6. Musée scolaire, subvention		—	21,800	—	21,800
60,000	—	60,000	—	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire		60,000	—	60,000	—
586,683	14	607,149	—			132,335	753,105	—	620,770
F. Institutions de sourds-muets.									
1. Etablissement de Münchenbuchsee. a) Administration b) Enseignement c) Nourriture d) Entretien e) Loyer f) Métiers g) Exploitation agricole h) Caisse d'assurance, subside									
9,905	70	10,000	—			—	11,900	—	11,900
27,983	34	28,350	—			—	28,350	—	28,350
34,363	56	35,600	—			—	35,600	—	35,600
26,858	45	24,000	—			—	24,000	—	24,000
19,180	—	19,180	—			—	19,180	—	19,180
493	90	1,000	—			14,500	13,500	1,000	—
1,026	50	1,000	—			7,000	6,000	1,000	—
2,177	50	2,000	—			—	2,200	—	2,200
118,948	15	117,130	—	Roulement		21,500	140,730	—	119,230
126	30	—	—	i) Augmentations et diminutions à l'invent.		—	—	—	—
49,949	80	48,000	—	k) Pensions		48,000	—	48,000	—
69,124	65	69,130	—			69,500	140,730	—	71,230
2. Etablissement de sourdes-muettes d. Wabern Subvention de l'Etat									
12,000	—	12,000	—			—	12,000	—	12,000
12,000	—	12,000	—			—	12,000	—	12,000
3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets									
2,978	60	2,900	—			2,900	—	2,900	—
2,978	60	2,900	—			2,900	—	2,900	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VI. Instruction publique.									
F. Institutions de sourds-muets.									
69,124	65	69,130	—	1. Etablissement de Münchenbuchsee . . .	69,500	140,730	—	71,230	
12,000	—	12,000	—	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern	—	12,000	—	12,000	
2,978	60	2,900	—	3. Intérêts du fonds de l'inst. des sourds-muets	2,900	—	2,900	—	
78,146	05	78,230	—		72,400	152,730	—	80,330	
G. Encouragements aux beaux-arts.									
36,500	—	34,500	—	1. Musée historique, subvention . . .	—	34,500	—	34,500	
3,000	—	3,000	—	2. Musée des beaux-arts, subvention . . .	—	3,000	—	3,000	
3,000	—	3,000	—	3. Musée académique, subvention . . .	—	3,000	—	3,000	
4,300	—	2,000	—	4. Ecole de musique, subvention . . .	—	2,000	—	2,000	
1,214	—	1,214	—	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subvent.	—	1,214	—	1,214	
300	—	300	—	6. Bibliographie de la Suisse, subvention .	—	300	—	300	
2,979	30	2,300	—	7. Conservation de monuments historiques .	—	5,500	—	5,500	
3,500	—	3,500	—	8. « Bärndütsch », subvention . . .	—	3,500	—	3,500	
22,500	—	22,500	—	9. Théâtre de Berne, subvention . . .	—	22,500	—	22,500	
600	—	600	—	10. Musée alpin, subvention . . .	—	600	—	600	
37,400	—	37,400	—	11. Musée historique, agrandissement . . .	—	37,400	—	37,400	
500	—	500	—	12. Musée jurassien à Delémont, subvention	—	500	—	500	
115,793	30	110,814	—		—	114,014	—	114,014	
H. Librairie scolaire.									
1. Matériel d'enseignement.									
718,167	80	845,485	—	a) Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier .	—	747,455	—	747,455	
275,760	90	155,332	—	b) Frais de confection de matériel d'enseign.	—	306,826	—	306,826	
333,809	65	302,809	—	c) Produit de la vente de mat. d'enseign.	314,866	—	314,866	—	
2,222	75	8,000	—	d) Exemplaires gratuits . . .	—	2,200	—	2,200	
737,086	80	786,795	—	e) Provisions en magasin au 31 décembre	826,135	—	826,135	—	
74,745	—	80,787	—		1,141,001	1,056,481	84,520	—	
2. Frais.									
25,268	75	25,300	—	a) Traitements	—	25,550	—	25,550	
1,343	—	1,850	—	b) Salaires	—	1,850	—	1,850	
5,419	80	7,500	—	c) Frais de magasin et de bureau . . .	—	7,000	—	7,000	
4,150	—	4,150	—	d) Loyer	—	4,150	—	4,150	
1,249	75	2,000	—	e) Frais de transport et affranchissement	2,500	4,500	—	2,000	
26,071	65	22,000	—	f) Intérêts du fonds de roulement . . .	—	26,000	—	26,000	
63,448	95	62,800	—		2,500	69,050	—	66,550	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VI. Instruction publique.									
H. Librairie scolaire.									
3. Emploi du produit.									
3,685	80	4,500	—	a) Feuille officielle scolaire, frais d'édition	—	4,000	—	4,000	
7,610	25	13,487	—	b) Versement au fonds de réserve	—	13,970	—	13,970	
11,296	05	17,987	—		—	17,970	—	17,970	
74,745	—	80,787	—	1. Matériel d'enseignement	1,141,001	1,056,481	84,520	—	
63,448	95	62,800	—	2. Frais	2,500	69,050	—	66,550	
11,296	05	17,987	—	Produit	1,143,501	1,125,531	17,970	—	
11,296	05	17,987	—	3. Emploi du produit	—	17,970	—	17,970	
—	—	—	—		1,143,501	1,143,501	—	—	
J. Subvention fédérale pour l'école primaire.									
1. Subvention de la Confédération									
404,636	40	404,636	—	2. Emploi de la subvention :	404,636	—	404,636	—	
100,000	—	100,000	—	a) Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.)	—	100,000	—	100,000	
44,000	—	44,000	—	b) Suppléments de pensions à des instituteurs retraités	—	44,000	—	44,000	
60,000	—	60,000	—	c) Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI. E. 7.)	—	60,000	—	60,000	
40,000	—	40,000	—	d) Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires	—	40,000	—	40,000	
60,000	—	60,000	—	e) Subventions extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps enseignant	—	60,000	—	60,000	
100,636	40	100,636	—	f) Subventions aux communes pour la délivrance de vêtements et d'aliments aux élèves primaires nécessiteux	—	100,636	—	100,636	
—	—	—	—		404,636	404,636	—	—	
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
1. Prélèvement sur la dime de l'alcool									
1,000	—	1,000	—	2. Refuges pour enfants, subvention	1,000	—	1,000	—	
1,000	—	1,000	—		—	1,000	—	1,000	
—	—	—	—		1,000	1,000	—	—	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VIII. Assistance publique.									
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.									
431	50	500	—	1. Commissien cantonale	—	500	—	500	—
26,308	10	26,500	—	2. Inspecteur cantonal et adjoints:					
16,380	25	17,000	—	a) Traitements	—	26,640	—	26,640	
1,050	—	1,050	—	b) Frais de bureau et de déplacement	—	17,000	—	17,000	
25,149	30	25,000	—	c) Loyer	—	1,050	—	1,050	
69,319	15	70,050	—	3. Inspecteurs d'arrondissement	—	25,000	—	25,000	
					—	70,190	—	70,190	
C. Assistance des indigents.									
1. Subventions aux communes:									
2,521,202	43	2,400,000	—	a) Subvention pour l'assistance permanente	—	2,450,000	—	2,450,000	
1,140,497	37	1,200,000	—	b) Subvention pour l'assistance temporaire	—	1,150,000	—	1,150,000	
2. Assistance extérieure:									
1,097,003	70	900,000	—	a) Assistance hors du canton	—	1,100,000	—	1,100,000	
1,318,755	99	1,150,000	—	b) Subventions suivant les §§ 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique	—	1,300,000	—	1,300,000	
200,000	—	200,000	—	3. Subventions extraordinaires aux communes	—	200,000	—	200,000	
6,277,459	49	5,850,000	—		—	6,200,000	—	6,200,000	
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.									
11,975	—			1. Hospice de l'Oberland, à Utzigen					
11,300	—			2. Hospice du Seeland, à Worben					
11,450	—			3. Hospice du Mittelland, à Riggisberg					
8,225	—			4. Hospice de la ville de Berne, à Kühlewil					
9,475	—			5. Hospice de la Haute-Argovie, à Dettenbühl					
11,525	—			6. Hospice de l'Emmental, à Frienisberg					
7,025	—			7. Hospice du district de Signau, à Langnau					
13,875	—			8. Hospices communaux divers					
84,850	—	85,000	—		—	85,000	—	85,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VIII. Assistance publique.									
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions.									
2,500	—	2,500	—	1. Orphelinat de Saignelégier		—	2,500	—	2,500
5,000	—	15,000	—	2. Maison d'éducation Victoria à Wabern		—	15,000	—	15,000
2,500	—	2,500	—	3. Orphelinat de Belfond		—	2,500	—	2,500
3,500	—	3,500	—	4. Orphelinat de Porrentruey		—	3,500	—	3,500
3,500	—	3,500	—	5. Orphelinat de Courtelary		—	3,500	—	3,500
6,000	—	6,000	—	6. Orphelinats de Delémont		—	6,000	—	6,000
2,500	—	2,500	—	7. Orphelinat de Reconvillier		—	2,500	—	2,500
5,000	—	5,000	—	8. Maison d'éducation d'Oberbipp		—	5,000	—	5,000
5,000	—	5,000	—	9. Maison d'éducation d'Enggistein		—	5,000	—	5,000
2,500	—	2,500	—	10. Maison d'éducation du Steinhölzli		—	2,500	—	2,500
10,000	—	10,000	—	11. Maison pour enfants faibles d'esprit à Berthoud		—	10,000	—	10,000
10,000	—	10,000	—	12. Maison pour enfants faibles d'esprit à Steffisbourg		—	10,000	—	10,000
1,000	—	1,000	—	13. Etablissement de Balgrist		—	2,000	—	2,000
59,000	—	69,000	—			—	70,000	—	70,000
F. Maisons cantonales d'éducation.									
1. Landorf.									
9 539	45	9,600	—	a) Administration		—	9,500	—	9,500
9,044	05	9,350	—	b) Enseignement		—	9,350	—	9,350
23,909	70	22,200	—	c) Nourriture		—	23,000	—	23,000
17,194	82	16,000	—	d) Entretien		—	16,000	—	16,000
8,980	—	8,980	—	e) Loyers		—	8,980	—	8,980
14,653	92	9,900	—	f) Exploitation agricole		40,900	31,000	9,900	—
54,014	10	56,230	—	Roulement		40,900	97,830	—	56,930
526	70	—	—	g) Augmentations et diminutions à l'invent.		—	—	—	—
16,357	50	17,450	—	h) Pensions		18,800	1,700	17,100	—
38,183	30	38,780	—			59,700	99,530	—	39,830
2. Aarwangen.									
9,696	60	9,500	—	a) Administration		—	9,500	—	9,500
9,279	30	8,950	—	b) Enseignement		—	9,020	—	9,020
24,335	09	22,000	—	c) Nourriture		—	22,000	—	22,000
13,970	50	12,000	—	d) Entretien		1,100	14,100	—	13,000
7,350	—	7,350	—	e) Loyers		—	7,350	—	7,350
6,079	65	5,000	—	f) Exploitation agricole		23,640	17,670	5,970	—
58,551	84	54,800	—	Roulement		24,740	79,640	—	54,900
1,120	—	—	—	g) Augmentations et diminutions à l'invent.		—	—	—	—
15,602	50	15,300	—	h) Pensions		15,400	1,500	13,900	—
41,829	34	39,500	—			40,140	81,140	—	41,000

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VIII. Assistance publique.									
F. Maisons cantonales d'éducation.									
3. Cerlier.									
7,956	55	8,500	—	a) Administration	—	8,500	—	8,500	
5,553	—	7,100	—	b) Enseignement	—	7,100	—	7,100	
23,015	16	20,000	—	c) Nourriture	300	20,300	—	20,000	
15,444	72	13,000	—	d) Entretien	600	13,600	—	13,000	
4,900	—	4,900	—	e) Loyers	—	4,900	—	4,900	
3,046	99	4,000	—	f) Exploitation agricole	37,550	34,550	3,000	—	
53,804	44	49,500	—	Roulement		38,450	88,950	—	50,500
1,898	60	—	—	g) Augmentations et diminutions à l'invent.		—	—	—	—
13,695	—	10,000	—	h) Pensions		12,000	1,000	11,000	—
38,210	84	39,500	—			50,450	89,950	—	39,500
4. Kehrsatz.									
9,146	90	9,000	—	a) Administration	—	9,000	—	9,000	
9,178	40	9,250	—	b) Enseignement	—	9,250	—	9,250	
21,269	73	22,000	—	c) Nourriture	1,450	22,150	—	20,700	
13,417	40	11,000	—	d) Entretien	—	11,760	—	11,760	
6,370	—	6,370	—	e) Loyers	—	6,370	—	6,370	
9,051	86	6,600	—	f) Exploitation agricole	36,800	30,200	6,600	—	
50,330	57	51,020	—	Roulement		38,250	88,730	—	50,480
797	—	—	—	g) Augmentations et diminutions à l'invent.		—	—	—	—
12,745	—	11,340	—	h) Pensions		12,000	1,200	10,800	—
38,382	57	39,680	—			50,250	89,930	—	39,680
Bretièges.									
7,720	30	8,000	—	a) Administration	—	8,000	—	8,000	
8,630	45	8,700	—	b) Enseignement	—	8,700	—	8,700	
22,322	20	21,500	—	c) Nourriture	300	21,800	—	21,500	
16,308	35	14,550	—	d) Entretien	—	16,000	—	16,000	
5,812	50	6,000	—	e) Loyers	120	6,120	—	6,000	
7,087	50	5,800	—	f) Exploitation agricole	32,900	27,100	5,800	—	
53,706	30	52,950	—	Roulement		33,320	87,720	—	54,400
345	—	—	—	g) Augmentations et diminutions à l'invent.		—	—	—	—
15,052	50	13,950	—	h) Pensions		15,000	1,500	13,500	—
38,998	80	39,000	—			48,320	89,220	—	40,900

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VIII. Assistance publique.									
F. Maisons cantonales d'éducation.									
6. Sonvilier.									
8,478	59	9,500	—	a) Administration	—	9,500	—	9,500	—
6,719	24	9,500	—	b) Enseignement	—	9,500	—	9,500	—
26,378	18	26,500	—	c) Nourriture	180	26,680	—	26,500	—
14,838	75	13,140	—	d) Entretien	—	13,140	—	13,140	—
6,590	—	6,590	—	e) Loyer	—	6,590	—	6,590	—
2,368	06	1,770	—	f) Exploitation agricole	46,250	43,680	2,570	—	—
60,636	70	63,460	—	Roulement	46,430	109,090	—	62,660	—
2,624	—	—	—	g) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	—
13,567	50	13,500	—	h) Pensions	15,000	1,500	13,500	—	—
49,693	20	49,960	—		61,430	110,590	—	49,160	—
7. Loveresse.									
7,986	65	8,200	—	a) Administration	—	8,200	—	8,200	—
6,761	35	7,060	—	b) Enseignement	—	7,060	—	7,060	—
11,230	15	10,400	—	c) Nourriture	—	10,400	—	10,400	—
6,795	10	6,000	—	d) Entretien	—	6,000	—	6,000	—
3,290	—	3,290	—	e) Loyer	—	3,290	—	3,290	—
798	—	1,100	—	f) Exploitation agricole	8,100	7,000	1,100	—	—
35,265	25	33,850	—	Roulement	8,100	41,950	—	33,850	—
1,120	—	—	—	g) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	—
9,506	52	8,250	—	h) Pensions	9,000	750	8,250	—	—
26,879	—	25,600	—		17,100	42,700	—	25,600	—
1. Landorf									
38,183	30	38,780	—	2. Aarwangen	59,700	99,530	—	39,830	—
41,829	34	39,500	—	3. Cerlier	40,140	81,140	—	41,000	—
38,210	84	39,500	—	4. Kehrsatz	50,450	89,950	—	39,500	—
38,382	57	39,680	—	5. Bretièges	50,250	89,930	—	39,680	—
38,998	80	39,000	—	6. Sonvilier	48,320	89,220	—	40,900	—
49,693	20	49,960	—	7. Loveresse	61,430	110,590	—	49,160	—
26,879	—	25,600	—		17,100	42,700	—	25,600	—
272,177	05	272,020	—		327,390	603,060	—	275,670	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VIII. Assistance publique.									
G. Subventions diverses.									
58,515	15	50,000	—	1. Bourses pour apprentissages	—	55,000	—	55,000	
19,598	67	10,000	—	2. Assistance de malades étrangers au canton	—	15,000	—	15,000	
5,000	—	7,000	—	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger	—	7,000	—	7,000	
19,965	30	20,000	—	4. Secours en cas de dommages dûs aux éléments	—	20,000	—	20,000	
103,079	12	87,000	—		—	97,000	—	97,000	
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
57,938	05	42,765	—	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool . . .	42,765	—	42,765	—	
57,938	05	42,765	—	2. Subventions	—	42,765	—	42,765	
—	—	—	—		42,765	42,765	—	—	
J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations.									
93,078	—	—	—	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité	—	—	—	—	
93,078	—	—	—	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité	—	—	—	—	
—	—	—	—		—	—	—	—	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
VIII. Assistance publique.									
135,036	20	127,136	—	A. Frais d'administration de la Direction	800	128,435	—	127,635	
69,319	15	70,050	—	B. Commiss. et inspect. de l'assistance publ.	—	70,190	—	70,190	
6,277,459	49	5,850,000	—	C. Assistance des indigents	—	6,200,000	—	6,200,000	
84,850	—	85,000	—	D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions	—	85,000	—	85,000	
59,000	—	69,000	—	E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions	—	70,000	—	70,000	
272,177	05	272,020	—	F. Maisons cantonales d'éducation	327,390	603,060	—	275,670	
103,079	12	87,000	—	G. Subventions diverses	—	97,000	—	97,000	
—	—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	42,765	42,765	—	—	
—	—	—	—	J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations	—	—	—	—	
7,000,921	01	6,560,206	—			370,955	7,296,450	—	6,925,495
—————									
IX.^a Economie publique.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
9,600	—	9,600	—	1. Traitement du secrétaire	—	9,600	—	9,600	
27,662	40	27,788	—	2. Traitements des employés	—	27,913	—	27,913	
5,304	80	5,700	—	3. Frais de bureau	—	7,200	—	7,200	
2,560	—	2,560	—	4. Loyers	—	2,560	—	2,560	
45,127	20	45,648	—			47,273	—	47,273	
—————									
B. Statistique.									
10,600	—	10,600	—	1. Traitement du chef de bureau	—	10,600	—	10,600	
12,744	25	12,869	—	2. Traitements des employés	—	12,900	—	12,900	
11,952	70	12,000	—	3. Frais de bureau et d'impression	—	12,000	—	12,000	
1,050	—	1,050	—	4. Loyers	—	1,050	—	1,050	
—	—	5,000	—	5. Recensement fédéral du bétail	—	—	—	—	
36,346	95	41,519	—			36,550	—	36,550	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IX.^a Economie publique.									
C. Commerce et industrie.									
9,179	50	12,000	—	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général	—	15,000	—	15,000	
13,870	—	15,000	—	2. Bourses	—	15,000	—	15,000	
505,570	—	510,000	—	3. Ecoles professionnelles et industrielles	—	510,000	—	510,000	
19,200	—	19,200	—	4. Chambre du commerce et de l'industrie:					
1,144	25	1,500	—	a) Traitements des fonctionnaires	—	19,200	—	19,200	
8,535	90	11,000	—	b) Indemnités de séance et de route	—	1,500	—	1,500	
19,390	10	19,811	—	c) Frais de bureau et de déplacement, publications	1,000	12,000	—	11,000	
5,123	35	5,010	—	d) Traitements des employés	—	20,169	—	20,169	
				e) Loyer	1,200	6,710	—	5,510	
				5. Encouragement du tourisme:					
40,000	—	38,000	—	a) Sociétés de développement, subvention	—	38,000	—	38,000	
5,000	—	5,000	—	b) Office fédéral du tourisme, subvention	—	5,000	—	5,000	
3,000	—	3,000	—	c) Association d'industrie hôtelière, subvention	—	3,000	—	3,000	
97,988	25	95,000	—	6. Apprentissages	10,000	110,000	—	100,000	
1,818	50	2,500	—	7. Loi sur la protection des ouvrières, inspection	—	2,500	—	2,500	
25,000	—	25,000	—	8. Caisse de secours de l'Oberland	—	25,000	—	25,000	
10,000	—	14,000	—	9. Orientation professionnelle et patronage des apprentis, subv. à des institutions bernoises	—	14,000	—	14,000	
2,182	50	2,910	—	10. Maitres d'écoles industrielles, pensions	—	2,910	—	2,910	
767,002	35	778,931	—		12,200	799,989	—	787,789	
D. Musée des arts et métiers.									
1. Musée des arts et métiers:									
44,675	05	42,635	—	a) Traitements	—	48,513	—	48,513	
6,716	20	7,500	—	b) Bibliothèque et collection	—	7,500	—	7,500	
3,610	15	3,600	—	c) Frais d'administration	—	3,600	—	3,600	
793	55	800	—	d) Matériel d'enseignement	—	1,000	—	1,000	
2,120	15	3,000	—	e) Expositions, cours, conférences	—	3,500	—	3,500	
1,495	25	1,500	—	f) Mobilier, outillage	—	1,500	—	1,500	
4,979	35	5,500	—	g) Chauffage, éclairage et nettoyage	—	5,000	—	5,000	
12,000	—	12,000	—	h) Loyer	—	12,000	—	12,000	
				2. Ecole de céramique:					
14,000	80	14,125	—	a) Traitements	—	15,297	—	15,297	
1,003	60	1,000	—	b) Matériel d'enseignement	—	1,000	—	1,000	
956	30	1,000	—	c) Mobilier, outillage	—	1,000	—	1,000	
2,496	50	2,500	—	d) Chauffage, éclairage et nettoyage	—	2,500	—	2,500	
336	63	360	—	e) Frais divers	—	360	—	360	
1,320	—	1,320	—	f) Loyer	—	1,320	—	1,320	
1,575	—	1,000	—	3. Ecolages	1,000	—	1,000	—	
5,497	90	5,000	—	4. Produit des travaux des élèves	5,000	—	5,000	—	
21,936	49	23,256	—	5. Subvention de la ville de Berne	23,238	—	23,238	—	
2,500	—	2,500	—	6. Subvention de la bourgeoisie de Berne	2,500	—	2,500	—	
1,760	—	1,400	—	7. Subventions diverses	1,600	—	1,600	—	
23,244	—	22,579	—	8. Subvention de la Confédération	24,506	—	24,506	—	
39,990	14	41,105	—		57,844	104,090	—	46,246	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IX.^a Economie publique.									
E. Technicum de Berthoud.									
190,875	65	176,200	—	1. Enseignement:					
11,838	25	12,800	—	a) Traitements des professeurs	—	189,150	—	189,150	
1,279	50	1,500	—	b) Matériel d'enseignement	—	12,800	—	12,800	
7,280	22	8,300	—	2. Administration:					
15,675	55	20,600	—	a) Commission de surveillance et d'examen	—	1,500	—	1,500	
6,999	50	7,200	—	b) Frais de bureau et de déplacement	—	8,300	—	8,300	
44,400	—	44,400	—	c) Chauffage, éclairage et nettoyage	—	19,800	—	19,800	
				d) Concierges	—	7,300	—	7,300	
				3. Intérêt des capitaux de construction	—	44,400	—	44,400	
				4. Loyer	—				
278,348	67	271,000	—						
18,768	—	16,000	—	Roulement		283,250	—	283,250	
52,028	89	49,762	—	5. Ecolages	16,000	—	16,000	—	
59,094	—	61,314	—	6. Subvention de la ville de Berthoud	53,060	—	53,060	—	
3,800	—	4,000	—	7. Subvention de la Confédération	63,670	—	63,670	—	
152,257	78	147,924	—	8. Bourses	—	4,000	—	4,000	
						132,730	287,250	—	154,520
F. Technicum de Bienne.									
a) Technicum.									
244,984	25	230,000	—	1. Enseignement:					
44,113	30	32,420	—	a) Traitements des professeurs	—	246,470	—	246,470	
1,808	60	2,400	—	b) Matériel d'enseignement	500	50,320	—	49,820	
3,650	—	2,850	—	2. Administration:					
7,619	93	9,450	—	a) Commissions de surveillance et d'examen	—	2,400	—	2,400	
12,022	70	13,770	—	b) Traitements	—	3,255	—	3,255	
5,500	—	5,300	—	c) Frais de bureau et de déplacement	1,100	10,250	—	9,150	
880	50	1,110	—	d) Chauffage, éclairage et nettoyage	—	14,420	—	14,420	
28,000	—	28,000	—	e) Concierges	—	8,750	—	8,750	
				3. Bureau d'observation	600	1,700	—	1,100	
				4. Loyer	—	44,900	—	44,900	
348,579	28	325,300	—						
14,759	—	14,000	—	Roulement		2,200	382,465	—	380,265
13,800	35	15,200	—	5. Ecolages	15,000	—	15,000	—	
945	—	2,500	—	6. Produit des travaux des élèves	23,200	—	23,200	—	
1,585	90	1,750	—	7. Recettes diverses	1,000	—	1,000	—	
71,495	30	61,950	—	8. Intérêts des capitaux	1,750	—	1,750	—	
75,003	—	77,000	—	9. Subvention de la ville de Bienne	68,447	—	68,447	—	
525	—	1,400	—	10. Subvention de la Confédération	89,076	—	89,076	—	
171,515	73	154,300	—	11. Bourses	—	1,400	—	1,400	
						200,673	383,865	—	183,192

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IX. a Economie publique.									
F. Technicum de Biel.									
<i>b) Ecole des chemins de fer.</i>									
1. Enseignement:									
16,580	30	14,185	—	a) Traitements des professeurs	—	18,939	—	18,939	
200	—	305	—	b) Matériel d'enseignement	—	330	—	330	
—	—	180	—	2. Administration:					
300	—	725	—	a) Commissions de surveillance et d'examen	—	180	—	180	
1,172	—	550	—	b) Traitements	—	750	—	750	
1,055	—	565	—	c) Frais de bureau et de déplacement	—	550	—	550	
960	—	300	—	d) Chauffage, éclairage et nettoyage	—	565	—	565	
1,550	—	1,550	—	e) Concierges	—	350	—	350	
				3. Loyer	—	1,550	—	1,550	
21,817	30	18,360	—						
1,000	—	1,000	—	Roulement	—	23,214	—	23,214	
4,281	60	3,513	—	4. Ecolages	1,250	—	1,250	—	
6,422	40	5,270	—	5. Subvention de la ville de Biel	4,536	—	4,536	—	
700	—	450	—	6. Subvention des chemins de fer fédéraux	6,805	—	6,805	—	
				7. Bourses	—	450	—	450	
10,813	30	9,027	—			12,591	23,664	—	11,073
<i>c) Ecole des postes.</i>									
1. Enseignement:									
19,072	—	14,185	—	a) Traitements des professeurs	—	11,235	—	11,235	
205	—	230	—	b) Matériel d'enseignement	—	230	—	230	
—	—	180	—	2. Administration:					
300	—	725	—	a) Commission de surveillance et experts	—	180	—	180	
1,172	—	550	—	b) Traitements	—	750	—	750	
1,055	—	565	—	c) Frais de bureau et de déplacement	—	550	—	550	
960	—	300	—	d) Chauffage, éclairage et nettoyage	—	565	—	565	
1,550	—	1,550	—	e) Concierges	—	350	—	350	
				3. Loyer	—	1,550	—	1,550	
24,314	—	18,285	—						
1,000	—	1,000	—	Roulement	—	15,410	—	15,410	
5,182	—	3,703	—	4. Ecolages	1,250	—	1,250	—	
6,218	—	4,624	—	5. Subvention de la ville de Biel	2,960	—	2,960	—	
—	—	450	—	6. Subvention de la Confédération	3,730	—	3,730	—	
				7. Bourses	—	450	—	450	
11,914	—	9,408	—			7,940	15,860	—	7,920
171,515	73	154,300	—	<i>a) Technicum</i>	200,673	383,865	—	183,192	
10,813	30	9,027	—	<i>b) Ecole des chemins de fer</i>	12,591	23,664	—	11,073	
11,914	—	9,408	—	<i>c) Ecole des postes</i>	7,940	15,860	—	7,920	
194,243	03	172,735	—			221,204	423,389	—	202,185

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IX.^a Economie publique.									
G. Poids et mesures.									
2,000	—	2,000	—	1. Traitement de l'inspecteur	—	2,000	—	2,000	
418	65	1,000	—	2. Frais de bureau et de déplacement . . .	—	1,000	—	1,000	
6,778	65	9,000	—	3. Frais d'inspection	—	9,000	—	9,000	
1,195	10	1,500	—	4. Poids, mesures, appareils	—	1,500	—	1,500	
1,250	—	1,250	—	5. Loyer	—	1,250	—	1,250	
11,642	40	14,750	—			14,750	—	14,750	
H. Police des denrées alimentaires.									
1. Laboratoire du chimiste cantonal:									
a) Traitement du chimiste cantonal									
10,600	—	10,600	—	—	—	11,342	—	11,342	
34,311	40	34,729	—	b) Traitements des assistants, du commis et du concierge	900	37,880	—	36,980	
7,500	—	7,500	—	c) Loyer	—	7,500	—	7,500	
7,611	46	9,000	—	d) Articles chimiques, écrits, éclairage, etc.	—	9,000	—	9,000	
10,007	—	10,000	—	e) Recettes des analyses	10,000	—	10,000	—	
2. Inspections:									
a) Traitements des experts									
35,958	50	36,000	—	—	—	38,520	—	38,520	
14,665	75	16,000	—	b) Frais de bureau et de déplacement . . .	—	16,000	—	16,000	
—	—	1,000	—	c) Cours d'instruction	—	1,000	—	1,000	
119	50	700	—	3. Frais de bureau et d'impression	—	500	—	500	
49,485	45	48,664	—	4. Subvention de la Confédération	51,671	—	51,671	—	
51,274	16	56,865	—		62,571	121,742	—	59,171	
J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
27,444	20	27,668	—	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool . . .	27,668	—	27,668	—	
18,650	—	—	—	2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme en général	—	27,668	—	27,668	
8,794	20	27,668	—	3. Subventions pour les asiles d'alcoolisés et pour le placement d'indigents adonnés à l'ivrognerie	—	27,668	—	27,668	
—	—	—	—		27,668	27,668	—	27,668	
K. Police du feu.									
8,000	—	9,000	—	1. Police du feu	—	15,000	—	15,000	
1,484	10	2,500	—	2. Inspection du matériel d'incendie	—	2,500	—	2,500	
9,484	10	11,500	—		—	17,500	—	17,500	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IX. b Service sanitaire.									
C. Maternité.									
75,734	35	76,800	—	1. Administration	1,200	92,600	—	91,400	
5,893	65	5,000	—	2. Enseignement	—	5,000	—	5,000	
114,298	35	113,000	—	3. Nourriture	3,500	125,900	—	122,400	
135,824	05	115,000	—	4. Entretien	500	213,700	—	213,200	
3,774	35	3,000	—	5. Polyclinique gynécologique	2,000	5,500	—	3,500	
604	40	—	—	6. Laboratoire de radiographie	4,500	4,500	—	—	
75,000	—	75,000	—	7. Loyer	—	75,000	—	75,000	
411,129	15	387,800	—	Roulement	11,700	522,200	—	510,500	
100,248	95	92,000	—	8. Pensions des femmes en traitement . . .	110,000	—	110,000	—	
7,883	35	6,000	—	9. Pensions des élèves sages-femmes . . .	8,500	—	8,500	—	
7,932	—	7,000	—	10. Pensions des élèves garde-malades . . .	9,000	—	9,000	—	
4,068	25	—	—	11. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
290,996	60	282,800	—		139,200	522,200	—	383,000	
D. Cours d'instruction des sages-femmes.									
1,757	30	2,000	—	1. Indemnités de subsistance et de déplacement	—	2,000	—	2,000	
1,757	30	2,000	—		—	2,000	—	2,000	
E. Asile d'aliénés de la Waldau.									
415,010	62	443,460	—	1. Administration	10,110	447,010	—	436,900	
4,006	38	2,700	—	2. Enseignement et culte	—	4,000	—	4,000	
552,026	40	527,400	—	3. Nourriture	16,900	548,100	—	531,200	
319,353	06	313,990	—	4. Entretien	1,800	311,800	—	310,000	
63,362	—	66,250	—	5. Loyers	9,000	73,000	—	64,000	
35,418	77	38,700	—	6. Industries	146,700	116,000	30,700	—	
35,679	29	28,000	—	7. Exploitation agricole	215,100	190,100	25,000	—	
1,282,660	40	1,277,100	—	Roulement	399,610	1,690,010	—	1,290,400	
20,133	10	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
1,063,159	60	1,030,000	—	9. Pensions	1,064,600	16,000	1,048,600	—	
73,631	22	73,000	—	10. Subvention du fonds de la Waldau . . .	73,000	—	73,000	—	
166,002	68	174,100	—		1,537,210	1,706,010	—	168,800	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
IX. b Service sanitaire.									
F. Asile d'aliénés de Münsingen.									
377,733	60	392,000	—	1. Administration	—	411,200	—	411,200	
2,922	45	2,500	—	2. Enseignement et culte	—	3,000	—	3,000	
446,796	65	418,200	—	3. Nourriture	27,400	495,800	—	468,400	
351,680	75	300,000	—	4. Entretien	—	326,800	—	326,800	
163,487	50	163,700	—	5. Loyer	4,000	167,700	—	163,700	
53,646	20	26,000	—	6. Industries	26,000	—	26,000	—	
54,574	08	34,000	—	7. Exploitation agricole	161,700	127,700	34,000	—	
1,234,400	67	1,216,400	—	Roulement	219,100	1,532,200	—	1,313,100	
17,960	30	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
937,260	60	—	—	9. Pensions des malades à Münsingen	1,166,000	—	866,000	—	
137,077	45	809,000	—	(10. Pensions des malades à Meiringen)	—	300,000	—	—	
246,859	20	—	—	(11. Indem. à l'asile privé d'aliénés à Meiringen)	—	—	—	—	
424,882	12	407,400	—		1,385,100	1,832,200	—	447,100	
G. Asile d'aliénés de Bellelay.									
129,127	77	130,600	—	1. Administration	800	136,550	—	135,750	
2,297	35	2,100	—	2. Enseignement et culte	—	2,100	—	2,100	
203,122	20	204,700	—	3. Nourriture	38,700	238,700	—	200,000	
197,543	92	206,000	—	4. Entretien	11,700	220,700	—	209,000	
45,678	95	45,600	—	5. Loyer	1,700	47,400	—	45,700	
15,294	90	11,600	—	6. Industries	80,500	67,400	13,100	—	
6,083	84	12,000	—	7. Exploitation agricole	201,900	189,200	12,700	—	
556,391	45	565,400	—	Roulement	335,300	902,050	—	566,750	
5,446	45	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
371,809	25	368,000	—	9. Pensions	375,500	5,500	370,000	—	
190,028	65	197,400	—		710,800	907,550	—	196,750	
A. Frais d'administration									
27,747	90	29,333	—		—	29,500	—	29,500	
1,074,753	70	1,146,750	—	B. Service sanitaire en général	102,000	1,244,250	—	1,142,250	
290,996	60	282,800	—	C. Maternité	139,200	522,200	—	383,000	
1,757	30	2,000	—	D. Cours d'instruction des sages-femmes	—	2,000	—	2,000	
166,002	68	174,100	—	E. Asile d'aliénés de la Waldau	1,537,210	1,706,010	—	168,800	
424,882	12	407,400	—	F. Asile d'aliénés de Münsingen	1,385,100	1,832,200	—	447,100	
190,028	65	197,400	—	G. Asile d'aliénés de Bellelay	710,800	907,550	—	196,750	
2,176,168	95	2,239,783	—		3,874,310	6,243,710	—	2,369,400	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
X. Travaux publics et chemins de fer.								
A. Frais d'administration de la Direction.								
41,241	70	41,410	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	41,575	—	41,575
39,010	20	40,015	—	2. Traitements des employés	—	57,890	—	57,890
22,000	30	22,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement	—	22,000	—	22,000
5,500	—	5,500	—	4. Loyers	—	5,500	—	5,500
107,752	20	108,925	—		—	126,965	—	126,965
				B. Service des arrondissements.				
47,708	60	48,375	—	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement	—	48,710	—	48,710
80,995	10	80,620	—	2. Traitements des employés	5,000	86,290	—	81,290
22,979	80	23,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement	500	23,500	—	23,000
6,540	—	6,540	—	4. Loyers	—	6,540	—	6,540
158,223	50	158,535	—		5,500	165,040	—	159,540
				C. Entretien des bâtiments de l'Etat.				
349,752	35	350,000	—	1. Bâtiments de l'administration	—	350,000	—	350,000
99,945	60	95,000	—	2. Bâtiments curiaux	—	95,000	—	95,000
2,674	20	5,000	—	3. Eglises	—	10,000	—	10,000
1,948	50	3,000	—	4. Places publiques	—	3,000	—	3,000
29,931	20	30,000	—	5. Bâtiments d'exploitation rurale	—	30,000	—	30,000
484,251	85	483,000	—		—	488,000	—	488,000
				D. Constructions nouvelles de bâtiments.				
299,998	45	820,000	—	1. Construct. nouvelles (asiles d'aliénés non compr.)	—	810,000	—	810,000
50,000	—	50,000	—	2. Amortissement	—	50,000	—	50,000
105,194	60	200,000	—	3. Asile d'aliénés (Avance pour l'extension du service public des aliénés)	200,000	200,000	—	—
105,194	60	200,000	—		200,000	1,060,000	—	860,000

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
X. Travaux publics et chemins de fer.									
E. Entretien des ponts et chaussées.									
1,973,948	95	1,973,000	—	1. Traitements des cantonniers	—	1,920,000	—	1,920,000	
1,061,995	18	1,000,000	—	2. Entretien des routes	—	1,000,000	—	1,000,000	
349,993	70	250,000	—	3. Travaux de réfection et digues	—	350,000	—	350,000	
2,081	44	2,400	—	4. Assurance immobilière	—	2,400	—	2,400	
29,999	90	30,000	—	5. Service des automobiles	—	30,000	—	30,000	
1,997,323	—	1,900,000	—	6. Taxe des automobiles et des motocycles .	1,900,000	1,900,000	—	—	
1,997,323	—	1,900,000	—						
3,418,019	17	3,255,400	—			1,900,000	5,202,400	—	3,302,400
F. Constructions nouvelles des ponts et chaussées.									
249,569	45	250,000	—	1. Nouvelles constructions de routes et de ponts	—	250,000	—	250,000	
100,000	—	100,000	—	2. Amortissement	—	100,000	—	100,000	
349,569	45	350,000	—			350,000	—	350,000	
G. Travaux hydrauliques.									
319,778	24	320,000	—	1. Travaux hydrauliques	—	320,000	—	320,000	
100,000	—	100,000	—	2. Amortissement	—	100,000	—	100,000	
419,778	24	420,000	—			420,000	—	420,000	
8,533	65	8,500	—	3. Traitements des barragistes et des di- gueurs	—	8,500	—	8,500	
80,090	24	75,000	—	4. Correction des eaux du Jura, entretien des canaux	75,000	75,000	—	—	
80,090	24	75,000	—	5. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura, versement	—	40,000	—	40,000	
40,000	—	40,000	—						
468,311	89	468,500	—			75,000	543,500	—	468,500

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
X. Travaux publics et chemins de fer.									
107,752	20	108,925	—	A. Frais d'administration de la Direction	—	126,965	—	126,965	
158,223	50	158,535	—	B. Service des arrondissements	5,500	165,040	—	159,540	
484,251	85	483,000	—	C. Entretien des bâtiments de l'Etat	—	488,000	—	488,000	
349,998	45	870,000	—	D. Constructions nouvelles de bâtiments	200,000	1,060,000	—	860,000	
3,418,019	17	3,255,400	—	E. Entretien des ponts et chaussées	1,900,000	5,202,400	—	3,302,400	
349,569	45	350,000	—	F. Construct. nouvelles des ponts et chaussées	—	350,000	—	350,000	
468,311	89	468,500	—	G. Travaux hydrauliques	75,000	543,500	—	468,500	
2,748	—	3,350	—	H. Concessions hydrauliques	57,000	57,215	—	215	
86,489	60	96,100	—	J. Service topographique et cadastral	—	83,690	—	83,690	
26,765	40	27,135	—	K. Chemins de fer et navigation	8,500	36,260	—	27,760	
5,446,633	51	5,814,245	—			2,246,000	8,113,070	—	5,867,070
XI. Emprunts.									
A. Remboursements et intérêts.									
1. Remboursement du capital :									
877,500	—	904,000	—	a) Emprunt de 1895, fr. 32,053,000, 3 %	—	931,000	—	931,000	
247,000	—	256,000	—	b) Emprunt de 1900, fr. 16,533,000, 3½ %	—	265,000	—	265,000	
201,000	—	208,000	—	c) Emprunt de 1906, fr. 18,209,000, 3½ %	—	215,500	—	215,500	
221,000	—	230,000	—	d) Emprunt de 1911, fr. 28,935,500, 4 %	—	239,000	—	239,000	
95,000	—	99,000	—	e) Emprunt de 1914, fr. 14,715,000, 4¼ %	—	103,000	—	103,000	
132,000	—	138,000	—	f) Emprunt de 1915, fr. 14,730,000, 4¾ %	—	145,000	—	145,000	
2. Intérêts :									
1,015,035	—	988,710	—	a) Emprunt de 1895, fr. 32,053,000, 3 %	—	961,590	—	961,590	
601,212	50	596,890	—	b) Emprunt de 1900, fr. 16,533,000, 3½ %	—	587,930	—	587,930	
648,112	50	640,955	—	c) Emprunt de 1906, fr. 18,209,000, 3½ %	—	633,544	—	633,544	
1,175,460	—	1,166,620	—	d) Emprunt de 1911, fr. 28,935,500, 4 %	—	1,157,420	—	1,157,420	
631,613	75	629,595	—	e) Emprunt de 1914, fr. 14,715,000, 4¼ %	—	625,387	—	625,387	
712,500	—	706,230	—	f) Emprunt de 1915, fr. 14,730,000, 4¾ %	—	699,675	—	699,675	
1,250,000	—	1,250,000	—	g) Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 %	—	1,250,000	—	1,250,000	
600,000	—	600,000	—	h) Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 %	—	600,000	—	600,000	
181,140	—	—	(Bons de caisse de 1920, fr. 3,019,000, 6 %)	—	—	—	—	—	
484,650	—	249,300	—	i) Bons de caisse de 1921, fr. 4,155,000, 6 %	—	124,650	—	124,650	
220,000	—	440,000	—	k) Bons de caisse de 1925, fr. 8,000,000, 5½ %	—	440,000	—	440,000	
1,375,000	—	1,375,000	—	l) Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5½ %	—	1,375,000	—	1,375,000	
1,125,000	—	1,125,000	—	m) Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4½ %	—	1,125,000	—	1,125,000	
300,000	—	600,000	—	n) Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 %	—	600,000	—	600,000	
12,093,223	75	12,203,300	—			12,078,696	—	12,078,696	
B. Frais des emprunts.									
47,149	55	41,000	—	1. Provisions, frais de transport et agio	—	49,000	—	49,000	
24,432	65	6,500	—	2. Frais d'annonces et d'impression	—	6,500	—	6,500	
18,750	—	18,750	—	3. Frais de l'emprunt de 1921, amortissement	—	18,750	—	18,750	
94,019	90	—	(Frais de l'émission de bons de caisse de 1925)	—	—	—	—	—	
—	—	46,350	—	4. Frais de l'emprunt de 1925, amortissement	—	46,350	—	46,350	
184,352	10	112,600	—			120,600	—	120,600	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XI. Emprunts.									
12,093,223	75	12,203,300	—	A. Remboursements et intérêts	—	—	12,078,696	—	12,078,696
184,352	10	112,600	—	B. Frais des emprunts	—	—	120,600	—	120,600
12,277,575	85	12,315,900	—		—	—	12,199,296	—	12,199,296
XII. Finances.									
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.									
9,468	—	9,892	—	1. Traitement du secrétaire	—	—	10,058	—	10,058
11,609	—	11,842	—	2. Traitements des employés	—	—	12,075	—	12,075
9,418	85	4,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement	—	—	4,500	—	4,500
1,050	—	1,050	—	4. Loyers	—	—	1,050	—	1,050
—	—	1,000	—	5. Frais judiciaires	—	—	1,000	—	1,000
31,545	85	28,284	—		—	—	28,683	—	28,683
B. Contrôle cantonal des finances.									
38,350	—	38,517	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	37,867	—	37,867
81,163	45	82,475	—	2. Traitements des employés	—	—	78,000	—	78,000
4,758	10	5,000	—	3. Frais de bureau	—	—	5,000	—	5,000
8,219	85	7,000	—	4. Frais d'impression et de reliure	—	—	7,000	—	7,000
21,018	85	20,000	—	5. Frais du service des chèques postaux	—	—	22,000	—	22,000
3,090	—	3,290	—	6. Loyers	450	—	3,540	—	3,090
156,600	25	156,282	—		450	153,407	—	—	152,957
C. Recettes de district.									
99,653	70	97,000	—	1. Traitements des receveurs	—	—	93,250	—	93,250
121,852	45	115,000	—	2. Traitements des employés à Berne et à Biel	—	—	110,000	—	110,000
21,047	70	14,000	—	3. Frais de bureau	—	—	14,000	—	14,000
5,845	—	5,845	—	4. Loyers	—	—	5,845	—	5,845
237,935	99	231,845	—	5. Provisions	223,095	—	223,095	—	—
10,462	86	—	—		223,095	223,095	—	—	—
D. Caisse de prévoyance.									
1,078,758	95	1,170,000	—	1. Subvention de l'Etat	—	—	29,575	1,250,000	—
1,078,758	95	1,170,000	—		29,575	1,250,000	—	—	1,220,425
E. Assurance mobilière.									
1,601	05	1,600	—	1. Primes	—	—	—	1,600	—
1,601	05	1,600	—		—	1,600	—	—	1,600
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines									
31,545	85	28,284	—	—	—	—	28,683	—	28,683
156,600	25	156,282	—	B. Contrôle cantonal des finances	450	—	153,407	—	152,957
10,462	86	—	—	C. Recettes de district	223,095	—	223,095	—	—
1,078,758	95	1,170,000	—	D. Caisse de prévoyance	29,575	—	1,250,000	—	1,220,425
1,601	05	1,600	—		—	—	1,600	—	1,600
1,278,968	96	1,356,166	—		253,120	1,656,785	—	—	1,403,665

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XIII. Agriculture.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
8,600	—	8,600	—	1. Traitement du secrétaire	1,000	9,600	—	8,600	
56,004	60	57,840	—	2. Traitements des employés	—	58,363	—	58,363	
5,987	70	6,000	—	3. Frais de bureau	—	6,000	—	6,000	
4,614	15	5,300	—	4. Vétérinaire cantonal:					
6,600	—	6,000	—	a) Traitement	5,300	10,600	—	5,300	
3,500	—	3,500	—	b) Frais de bureau et de déplacement	—	6,000	—	6,000	
85,306	45	87,240	—	5. Loyer	—	3,500	—	3,500	
					6,300	94,063	—	87,763	
B. Economie rurale.									
1. Encouragements à l'agriculture:									
28,620	35	32,000	—	a) Encouragements en général	23,000	55,000	—	32,000	
				b) Encouragements à la viticulture					
2,000	—	2,000	—	aa) Subvent. p. essai de plants américains	2,000	4,000	—	2,000	
14,703	95	18,000	—	bb) Mesures contre le phylloxéra	10,000	28,000	—	18,000	
2,655	67	5,000	—	cc) Encouragements en général	5,000	10,000	—	5,000	
—	—	5,000	—	c) Mesures contre les ennemis de l'agricult.	—	30,000	—	30,000	
2. Amendement des terres:									
4,614	25	5,300	—	a) Traitement de l'ingénieur agricole	5,300	10,600	—	5,300	
7,364	45	8,955	—	b) Traitements des aides	9,040	18,080	—	9,040	
7,019	—	7,000	—	c) Frais de bureau et de déplacement	—	7,000	—	7,000	
950	—	1,550	—	d) Loyer	—	1,550	—	1,550	
500,000	—	450,000	—	e) Subvent. pour l'amendement de terres et la construction de chemins de montagne	—	450,000	—	450,000	
49,615	10	50,000	—	3. Elève de l'espèce chevaline	300	55,300	—	55,000	
160,000	—	170,000	—	4. Elève de l'espèce bovine	6,200	186,200	—	180,000	
36,000	—	38,000	—	5. Elève du petit bétail	500	40,500	—	40,000	
—	—	—	—	6. Restitutions de primes	7,000	7,000	—	—	
65,979	76	70,000	—	7. Assurance contre la grêle, subventions	70,000	140,000	—	70,000	
8. Assurance du bétail:									
36,269	75	44,700	—	a) Subventions de l'Etat	—	629,000	—	—	
				b) Contribut. du fonds d'assurance du bétail	24,500	—	—	—	
				c) Subventions de la Confédération	300,000	—	—	64,500	
				d) Patentes de marchands de bétail	240,000	—	—	—	
9. Ecole de maréchalerie:									
8,996	30	6,271	—	a) Cours	11,443	17,536	—	6,093	
2,450	—	2,450	—	b) Loyer	—	2,450	—	2,450	
50,000	—	50,000	—	10. Subside à la caisse des épizooties, amortissement	—	50,000	—	50,000	
977,238	58	966,226	—		714,283	1,742,216	—	1,027,933	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XIII. Agriculture.									
C. Ecole d'agriculture de la Rütti.									
1. Ecole:									
49,061	90	51,000	—	a) Enseignement	3,000	54,500	—	51,500	
1,993	40	2,000	—	b) Expérimentations	—	2,000	—	2,000	
29,558	55	29,200	—	c) Administration	12,200	41,400	—	29,200	
26,498	36	23,350	—	d) Nourriture	60,650	84,000	—	23,350	
17,334	—	24,400	—	e) Entretien	15,550	36,700	—	21,150	
12,300	—	12,300	—	f) Loyer	—	12,300	—	12,300	
5,904	—	8,000	—	g) Travaux des élèves	8,000	—	8,000	—	
130,842	21	134,250	—						
				Roulement		99,400	230,900	—	131,500
10,410	—	—	—	h) Augmentat. et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
23,450	—	26,900	—	i) Pensions des élèves	21,700	—	21,700	—	
1,752	40	2,500	—	k) Bourses	—	2,500	—	2,500	
26,275	64	24,850	—	l) Subvention de la Confédération	26,800	—	26,800	—	
93,278	97	85,000	—			147,900	233,400	—	85,500
22,269	06	15,000	—	2. Exploitation du domaine	106,100	91,100	15,000	—	
22,269	06	15,000	—			106,100	91,100	15,000	—
93,278	97	85,000	—	1. Ecole	147,900	233,400	—	85,500	
22,269	06	15,000	—	2. Exploitation du domaine	106,100	91,100	15,000	—	
3,744	95	2,500	—	3. Cidrerie	22,500	20,000	2,500	—	
1,658	70		—	(Exposition agricole suisse 1925, frais de participation)					
68,923	66	67,500	—			276,500	344,500	—	68,000
D. Ecole de laiterie de la Rütti.									
1. Ecole:									
58,561	60	56,697	—	a) Enseignement	—	62,541	—	62,541	
—	—	500	—	b) Expérimentations	—	500	—	500	
11,399	75	11,200	—	c) Administration	—	11,300	—	11,300	
30,101	94	28,000	—	d) Nourriture	3,700	31,700	—	28,000	
13,283	30	15,000	—	e) Entretien	800	15,800	—	15,000	
6,450	—	6,450	—	f) Loyer	—	6,450	—	6,450	
119,796	59	117,847	—			4,500	128,291	—	123,791
				Roulement		—	—	—	—
3,251	—	—	—	g) Augmentat. et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
32,156	—	27,000	—	h) Pensions des élèves	27,000	—	27,000	—	
600	—	1,500	—	i) Bourses	—	1,500	—	1,500	
28,864	25	28,000	—	k) Subvention de la Confédération	33,291	—	33,291	—	
1,558	60		—	(Exposition agricole suisse 1925, frais de participation)					
57,683	94	64,347	—			64,791	129,791	—	65,000

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XIII. Agriculture.									
D. Ecole de laiterie de la Rütti.									
2. Laiterie: a) Loyers et impôts 1,400 10,400 — 9,000 b) Entretien des bâtiments — 4,500 — 4,500 c) Ustensiles et machines — 6,500 — 6,500 d) Combustible et éclairage — 11,000 — 11,000 e) Traitements et salaires — 500 — 500 f) Frais divers — 10,500 — 10,500 g) Achat de lait — 407,000 — 407,000 h) Produits 441,000 — 441,000 — i) Porcherie 10,000 — 10,000 — 452,400 450,400 2,000 —									
7,016	21	9,000	—						
310	10	4,500	—						
7,973	80	6,500	—						
9,299	75	12,000	—						
250	—	500	—						
9,101	65	10,000	—						
350,012	80	280,000	—						
366,008	97	321,000	—						
12,519	05	1,500	—						
5,436	29	2,000	—						
57,683	94	64,347	—	1. Ecole	64,791	129,791	—	65,000	
5,436	29	2,000	—	2. Laiterie	452,400	450,400	—	—	
63,120	23	62,347	—		517,191	580,191	—	63,000	
E. Ecoles agricoles d'hiver.									
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti: a) Enseignement — 45,300 — 45,300 b) Administration — 12,200 — 12,200 c) Nourriture — 45,500 — 45,500 d) Entretien — 12,550 — 12,550 e) Loyer — 12,000 — 12,000 f) Pensions 45,500 — 45,500 g) Bourses — 2,500 — 2,500 h) Subvention de la Confédération (Exposition agricole suisse 1925, frais de participation) 23,375 — 23,375 68,875 130,050 — 61,175									
46,673	10	45,000	—						
12,200	—	11,500	—						
35,065	—	45,500	—						
17,700	—	12,550	—						
12,000	—	12,000	—						
123,638	10	126,550	—	Roulement	—	127,550	—	127,550	
40,080	—	45,500	—		45,500	—	45,500	—	
933	—	2,500	—		—	2,500	—	2,500	
24,782	10	22,150	—		23,375	—	23,375	—	
1,500	—	—	—						
61,209	—	61,400	—						

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XIII. Agriculture.									
E. Ecoles agricoles d'hiver.									
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen:									
89,957	90	92,320	—	a) Enseignement	—	93,000	—	93,000	
541	75	500	—	b) Expérimentations	—	600	—	600	
31,810	75	30,500	—	c) Administration	—	31,800	—	31,800	
31,466	86	30,990	—	d) Nourriture	41,600	73,850	—	32,250	
33,128	85	28,850	—	e) Entretien	6,900	33,250	—	26,350	
18,450	—	18,450	—	f) Loyer	—	18,450	—	18,450	
3,354	40	3,500	—	g) Travaux des élèves	3,000	—	3,000	—	
202,001	71	198,110	—	Roulement	51,500	250,950	—	199,450	
8,838	80	—	—	h) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
53,942	50	54,950	—	i) Pensions	54,900	—	54,900	—	
850	—	5,500	—	k) Bourses	—	5,500	—	5,500	
47,229	60	43,660	—	l) Subvention de la Confédération	46,550	—	46,550	—	
3,600	14	—	(Expos. agric. suisse 1925, frais de particip.)						
96,440	95	105,000	—	m) Exploitation du domaine	152,950	256,450	—	103,500	
3,843	77	12,000	—		101,000	91,000	10,000	—	
92,597	18	93,000	—		253,950	347,450	—	93,500	
3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:									
53,257	36	51,170	—	a) Enseignement	—	55,665	—	55,665	
1,082	75	1,000	—	b) Expérimentations	—	1,200	—	1,200	
19,345	69	18,710	—	c) Administration	—	23,000	—	23,000	
34,938	73	40,000	—	d) Nourriture	11,425	36,810	—	25,385	
48,724	66	20,600	—	e) Entretien	5,180	17,790	—	12,610	
20,400	—	20,400	—	f) Loyer	—	20,400	—	20,400	
1,000	—	1,000	—	g) Travaux des élèves	1,000	—	1,000	—	
176,749	19	150,880	—	Roulement	17,605	154,865	—	137,260	
11,928	35	—	—	h) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
31,913	45	32,850	—	i) Pensions	32,700	—	32,700	—	
1,050	—	2,000	—	k) Bourses	—	3,200	—	3,200	
28,883	05	25,000	—	l) Subvention de la Confédération	28,010	—	28,010	—	
1,574	19	—	(Expos. agric. suisse 1925, frais de particip.)						
130,505	23	95,030	—	m) Exploitation du domaine	78,315	158,065	—	79,750	
3,220	89	2,530	—		46,000	42,250	3,750	—	
127,284	34	92,500	—		124,315	200,315	—	76,000	
4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy:									
23,370	50	25,760	—	a) Enseignement	—	26,560	—	26,560	
1,562	21	2,100	—	b) Administration	—	2,400	—	2,400	
17,071	40	19,200	—	c) Nourriture	—	15,000	—	15,000	
4,117	90	4,380	—	d) Entretien	—	4,380	—	4,380	
46,122	01	51,440	—	Roulement	—	48,340	—	48,340	
11,400	—	10,800	—	e) Pensions	10,500	1,200	9,300	—	
600	—	900	—	f) Bourses	—	600	—	600	
12,312	20	12,640	—	g) Subvention de la Confédération	14,600	—	14,600	—	
23,009	81	28,900	—		25,100	50,140	—	25,040	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XIII. Agriculture.									
E. Ecoles agricoles d'hiver.									
61,209	—	61,400	—	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti	68,875	130,050	—	61,175	
92,597	18	93,000	—	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen	253,950	347,450	—	93,500	
127,284	34	92,500	—	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal	124,315	200,315	—	76,000	
23,009	81	28,900	—	4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy	25,100	50,140	—	25,040	
304,100	33	275,800	—		472,240	727,955	—	255,715	
F. Ecole d'économie alpestre de Brienz.									
23,463	25	24,250	—	a) Enseignement	—	24,550	—	24,550	
—	—	100	—	b) Expérimentations	—	100	—	100	
10,324	10	9,950	—	c) Administration	—	10,100	—	10,100	
8,535	66	10,553	—	d) Nourriture	13,667	23,550	—	9,883	
3,407	28	4,137	—	e) Entretien	2,063	6,000	—	3,937	
4,000	—	4,000	—	f) Loyer	—	4,000	—	4,000	
114	85	150	—	g) Cours de vachers	—	150	—	150	
49,845	14	53,140	—	Roulement	15,730	68,450	—	52,720	
3,462	35	—	—	h) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
9,275	—	9,800	—	i) Pensions	9,450	—	9,450	—	
875	—	750	—	k) Bourses	—	800	—	800	
11,437	05	11,200	—	l) Subventions de la Confédération	11,750	—	11,750	—	
1,502	73	1,695	—	m) Laiterie	21,930	24,025	—	2,095	
460	35	—	(Expos. agric. suisse 1925, frais de particip.)						
28,509	32	34,585	—		58,860	93,275	—	34,415	
G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg.									
40,169	22	45,620	—	a) Enseignement	—	46,220	—	46,220	
3,703	95	1,000	—	b) Expérimentations	—	1,000	—	1,000	
17,930	70	18,000	—	c) Administration	400	18,400	—	18,000	
23,857	56	19,800	—	d) Nourriture	6,500	26,500	—	20,000	
22,566	50	11,900	—	e) Entretien	—	11,900	—	11,900	
17,600	—	17,350	—	f) Loyer	1,750	19,100	—	17,350	
10,000	—	—	g) Travaux des élèves	—	—	—	—	—	
115,827	93	113,670	—	Roulement	8,650	123,120	—	114,470	
2,259	10	—	h) Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	—	
21,750	—	22,000	—	i) Pensions	21,000	—	21,000	—	
600	—	1,200	—	k) Bourses	—	1,200	—	1,200	
24,574	05	22,810	—	l) Subvention de la Confédération	24,570	—	24,570	—	
19,530	90	8,300	—	m) Jardin de l'école	500	6,900	—	6,400	
4,905	50	—	(Expos. agric. suisse 1925, frais de particip.)						
92,281	18	78,360	—		54,720	131,220	—	76,500	
4,969	57	4,360	—	n) Exploitation du domaine	38,800	36,800	2,000	—	
97,250	75	74,000	—		93,520	168,020	—	74,500	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
23,999	12	24,070	—	Administration courante.					
2,250	—	2,400	—	XIII. Agriculture.					
17,922	60	18,000	—	H. Ecoles ménagères.					
6,400	—	7,200	—	1. Schwand-Münsingen.					
7,350	—	7,350	—	a) Enseignement	—	24,850	—	24,850	
400	—	500	—	b) Administration	—	2,400	—	2,400	
57,521	72	58,520	—	c) Nourriture	—	18,000	—	18,000	
27,600	—	27,600	—	d) Entretien	—	6,500	—	6,500	
1,200	—	2,100	—	e) Loyer	—	7,350	—	7,350	
5,192	—	7,520	—	f) Travaux des élèves	500	—	500	—	
25,929	72	25,500	—	g) Pensions	500	59,100	—	58,600	
				h) Bourses	27,600	—	27,600	—	
				i) Subvention de la Confédération	—	2,300	—	2,300	
					7,800	—	7,800	—	
						35,900	61,400	—	25,500
11,795	47	11,750	—	2. Brienz.					
4,357	15	4,670	—	a) Enseignement	—	12,300	—	12,300	
7,056	—	7,040	—	b) Administration	—	4,670	—	4,670	
3,230	—	3,120	—	c) Nourriture	—	7,060	—	7,060	
4,000	—	4,000	—	d) Entretien	—	3,460	—	3,460	
250	—	250	—	e) Loyer	—	4,000	—	4,000	
30,188	62	30,330	—	f) Travaux des élèves	250	—	250	—	
8,400	—	8,000	—	g) Pensions	250	31,490	—	31,240	
466	65	600	—	h) Bourses	8,400	—	8,400	—	
5,402	—	5,408	—	i) Subvention de la Confédération	—	600	—	600	
16,853	27	17,522	—		5,440	—	5,440	—	
						14,090	32,090	—	18,000
10,920	36	12,240	—	3. Langenthal.					
2,100	—	2,500	—	a) Enseignement	—	15,350	—	15,350	
6,766	50	7,875	—	b) Administration	—	5,860	—	5,860	
3,700	—	5,800	—	c) Nourriture	—	3,000	9,980	—	6,880
6,000	—	6,000	—	d) Entretien	—	5,300	—	5,300	
300	—	300	—	e) Loyer	—	6,000	—	6,000	
29,186	86	34,115	—	f) Travaux des élèves	300	—	300	—	
7,008	95	8,000	—	g) Pensions	3,300	42,390	—	39,090	
600	—	800	—	h) Bourses	12,000	—	12,000	—	
1,858	—	5,975	—	i) Subvention de la Confédération	—	1,200	—	1,200	
20,919	91	20,940	—		8,790	—	8,790	—	
						24,090	43,590	—	19,500
25,929	72	25,500	—	1. Schwand-Münsingen		35,900	61,400	—	25,500
16,853	27	17,522	—	2. Brienz	14,090	32,090	—	18,000	
20,919	91	20,940	—	3. Langenthal	24,090	43,590	—	19,500	
63,702	90	63,962	—		74,080	137,080	—	63,000	
				J. Inspection des viandes.					
3,333	20	5,000	—	1. Cours d'instruction	4,000	9,000	—	5,000	
3,898	25	4,000	—	2. Frais divers	—	4,000	—	4,000	
7,231	45	9,000	—		4,000	13,000	—	9,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XIII. Agriculture.									
85,306	45	87,240	—	A. Frais d'administration de la Direction	6,300	94,063	—	87,763	
977,238	58	966,226	—	B. Economie rurale	714,283	1,742,216	—	1,027,933	
68,923	66	67,500	—	C. Ecole d'agriculture de la Rütti	276,500	344,500	—	68,000	
63,120	23	62,347	—	D. Ecole de laiterie de la Rütti	517,191	580,191	—	63,000	
304,100	33	275,800	—	E. Ecoles agricoles d'hiver	472,240	727,955	—	255,715	
28,509	32	34,585	—	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz	58,860	93,275	—	34,415	
97,250	75	74,000	—	G. Ecole cantonale d'horticulture Oeschberg	93,520	168,020	—	74,500	
63,702	90	63,962	—	H. Ecoles ménagères	74,080	137,080	—	63,000	
7,231	45	9,000	—	J. Inspection des viandes	4,000	13,000	—	9,000	
1,695,383	67	1,640,660	—		2,216,974	3,900,300	—	1,683,326	
—									
XIV. Economie forestière.									
A. Frais de l'administration centrale des forêts.									
16,320	—	16,320	—	1. Traitements des fonctionnaires	2,880	19,200	—	16,320	
24,152	45	24,656	—	2. Traitements des employés	—	24,764	—	24,764	
10,652	60	11,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement	—	11,000	—	11,000	
2,390	—	2,390	—	4. Loyers	260	2,650	—	2,390	
53,515	05	54,366	—		3,140	57,614	—	54,474	
B. Police forestière.									
1. Conservateurs des forêts:									
22,260	—	22,260	—	a) Traitements des conservateurs des forêts	9,540	31,800	—	22,260	
2,031	20	2,500	—	b) Frais de bureau	—	2,500	—	2,500	
6,643	85	7,400	—	c) Frais de déplacement	1,600	9,000	—	7,400	
880	—	880	—	d) Loyers	—	880	—	880	
2. Inspecteurs forestiers:									
122,538	18	121,678	—	a) Traitements des inspecteurs forestiers	52,697	175,658	—	122,961	
11,102	14	11,000	—	b) Frais de bureau	—	11,000	—	11,000	
29,619	05	30,000	—	c) Frais de déplacement	6,400	36,400	—	30,000	
8,028	30	8,500	—	d) Loyers	—	8,500	—	8,500	
69,486	95	70,500	—	3. Gardes-forestiers	11,500	82,000	—	70,500	
57,095	89	56,900	—	4. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux frais des inspecteurs forestiers	57,487	—	57,487	—	
4,128	95	5,500	—	5. Assurance contre les accidents	—	5,500	—	5,500	
219,622	73	223,318	—		139,224	363,238	—	224,014	
C. Encouragements à l'économie forestière.									
7,485	01	10,000	—	1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragements à la sylviculture	—	10,000	—	10,000	
30,000	—	30,000	—	2. Endiguements de torrents, amendements de terres et reboisements	—	30,000	—	30,000	
37,485	01	40,000	—		—	40,000	—	40,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XIV. Economie forestière.									
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages.									
156	25	1,000	—	1. Subventions		—	1,000	—	1,000
156	25	1,000	—			—	1,000	—	1,000
53,515	05	54,366	—	A. Frais de l'administration centrale des forêts	3,140	57,614	—	54,474	
219,622	73	223,318	—	B. Police forestière	139,224	363,238	—	224,014	
37,485	01	40,000	—	C. Encouragements à l'économie forestière	—	40,000	—	40,000	
156	25	1,000	—	D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages	—	1,000	—	1,000	
310,779	04	318,684	—		142,364	461,852	—	319,488	
XV. Forêts domaniales.									
A. Produits principaux et produits intermédiaires.									
1,737,616	—	1,620,000	—	1. Produits principaux	1,660,000	—	1,660,000	—	
409,088	—	320,000	—	2. Produits intermédiaires	340,000	—	340,000	—	
2,146,704	—	1,940,000	—		2,000,000	—	2,000,000	—	
B. Produits accessoires.									
143	—	300	—	1. Ventes de souches	100	—	100	—	
4,831	—	1,400	—	2. Ventes de tourbe, etc.	4,000	—	4,000	—	
54,149	25	55,300	—	3. Droits de pacage et fermage, vente d'herbe et de laiche	53,000	—	53,000	—	
59,123	25	57,000	—		57,100	—	57,100	—	
C. Frais d'exploitation.									
41,458	18	50,000	—	1. Cultures forestières	90,000	140,000	—	50,000	
100,000	—	100,000	—	2. Chemins	—	100,000	—	100,000	
74,087	95	75,000	—	3. Frais de garde	8,000	83,000	—	75,000	
458,984	—	425,000	—	4. Frais de façonnage	—	450,000	—	450,000	
3,017	35	4,000	—	5. Frais d'abornement et de plans	—	3,000	—	3,000	
11,177	80	11,000	—	6. Frais des mises	—	11,000	—	11,000	
40	—	1,000	—	7. Frais judiciaires	—	1,000	—	1,000	
7,117	68	15,000	—	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains ébouleux	—	15,000	—	15,000	
17,352	35	20,000	—	9. Entretien des bâtiments	—	20,000	—	20,000	
713,235	31	701,000	—		98,000	823,000	—	725,000	
D. Charges.									
75,220	49	72,000	—	1. Contributions publiques	—	76,000	—	76,000	
136,140	02	155,000	—	2. Contributions communales	—	155,000	—	155,000	
—	—	1,000	—	3. Bois pour endiguements	—	—	—	—	
211,360	51	228,000	—		—	231,000	—	231,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XVI. Domaines de l'Etat.									
B. Frais d'exploitation.									
10,000	—	10,000	—	1. Frais de culture et d'améliorations	—	10,000	—	10,000	—
—	—	300	—	2. Frais d'abornement et de plans	—	300	—	300	—
97	20	300	—	3. Frais de surveillance	—	300	—	300	—
532	80	3,500	—	4. Frais des ventes et amodiatisons	—	3,500	—	3,500	—
75,705	90	85,000	—	5. Assurance contre l'incendie	—	78,000	—	78,000	—
86,335	90	99,100	—		—	92,100	—	92,100	—
C. Charges.									
35,312	77	60,000	—	1. Contributions publiques	—	55,000	—	55,000	—
63,387	66	70,000	—	2. Contributions communales	20,000	90,000	—	70,000	—
3,681	75	4,000	—	3. Frais pour le service des eaux	10,000	14,000	—	4,000	—
102,382	18	134,000	—		30,000	159,000	—	129,000	—
A. Produit									
2,494,637	45	2,489,280	—	B. Frais d'exploitation	2,519,450	1,500	2,517,950	—	—
86,335	90	99,100	—	C. Charges	—	92,100	—	92,100	—
102,382	18	134,000	—		30,000	159,000	—	129,000	—
2,305,919	37	2,256,180	—		2,549,450	252,600	2,296,850	—	—
XVII. Caisse des domaines.									
9,171	50	8,400	—	A. Intérêts des créances	7,000	—	7,000	—	—
272,365	40	273,000	—	B. Intérêts des dettes	—	273,000	—	273,000	—
263,193	90	264,600	—		7,000	273,000	—	266,000	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XVIII. Caisse hypothécaire.									
A. Produit.									
22,580,090	62	23,240,500	—	1. Intérêts des prêts hypothécaires . . .	24,598,750	—	24,598,750	—	—
648,073	75	641,500	—	2. Intérêts des prêts aux communes . . .	642,250	—	642,250	—	—
401,380	50	380,000	—	3. Intérêts des placements temporaires . . .	389,500	—	389,500	—	—
701,334	06	169,000	—	4. Intérêts des correspondants	595,000	600,000	—	5,000	—
175,997	75	100,000	—	5. Commissions	155,000	55,000	100,000	—	—
22,040	70	18,000	—	6. Loyer du bâtiment de l'établissement . . .	34,000	16,000	18,000	—	—
1,206,011	85	1,184,000	—	7 ^a . Intérêt de l'emprunt de 1897, fr. 41,064,500, 3 %	—	1,161,000	—	1,161,000	—
953,142	65	942,000	—	7 ^b . Intérêt de l'emprunt de 1905, fr. 27,625,000, 3 1/2 %	—	930,000	—	930,000	—
594,745	—	580,000	—	7 ^c . Intérêt de l'emprunt de 1913, fr. 13,655,000, 4 1/2 %	—	565,000	—	565,000	—
950,000	—	950,000	—	7 ^d . Intérêt de l'emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4 3/4 %	—	924,000	—	924,000	—
900,000	—	900,000	—	7 ^e . Intérêt de l'emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4 1/2 %	—	900,000	—	900,000	—
70,000	—	70,000	—	7 ^f . Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 1/2 %	—	70,000	—	70,000	—
1,100,000	—	1,100,000	—	7 ^g . Intérêt d. l'emprunt d. 1924, fr. 20,000,000, 5 1/2 %	—	1,100,000	—	1,100,000	—
22,206	21	25,000	—	8. Frais de paiement des coupons et des obligations	—	25,000	—	25,000	—
8,906,768	65	9,000,000	—	9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse	—	9,900,000	—	9,900,000	—
2,840,168	68	3,040,000	—	10. Intérêts des fonds spéciaux	190,000	3,534,000	—	3,344,000	—
1,978,355	23	2,040,000	—	11. Intérêts des dépôts d'épargne	—	2,160,000	—	2,160,000	—
1,500,000	—	1,500,000	—	12. Intérêts du fonds capital	—	1,500,000	—	1,500,000	—
180,000	—	200,000	—	13. Intérêts du fonds de réserve	—	225,000	—	225,000	—
1,400,069	35	1,483,000	—	14. Impôt de fortune à payer à l'Etat	—	1,571,500	—	1,571,500	—
300,000	—	200,000	—	15. Versement au fonds de réserve	—	200,000	—	200,000	—
7,356	45	10,000	—	16. Frais d'ameublement, amortissement	—	10,000	—	10,000	—
50,132	90	50,000	—	17. Impôt fédéral sur les coupons (Valeurs, bénéfice de cours)	—	50,000	—	50,000	—
8,917	55	—	—	18. Réserve pour les frais d'un nouvel emprunt	—	—	—	—	—
670,000	—	{ 150,000	—	19. Amortissement de frais d'emprunts	—	280,000	—	280,000	—
908,877	96	825,000	—		26,604,500	25,776,500	828,000	—	—
B. Frais d'administration.									
28,135	15	30,000	—	1. Indemnités des organes administratifs	—	30,000	—	30,000	—
396,134	55	410,000	—	2. Traitements des fonction. et des employés	—	412,000	—	412,000	—
34,512	55	40,000	—	3. Caisse de secours, subside	—	40,000	—	40,000	—
20,000	—	20,000	—	4. Loyers	—	20,000	—	20,000	—
43,447	79	58,000	—	5. Frais de bureau	36,000	95,000	—	59,000	—
8,342	33	8,000	—	6. Frais judiciaires et de poursuites	16,000	8,000	8,000	—	—
513,887	71	550,000	—		52,000	605,000	—	553,000	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XVIII. Caisse hypothécaire.									
1,500,000	—	1,500,000	—	C. Intérêts du fonds capital	1,500,000	—	1,500,000	—	—
1,500,000	—	1,500,000	—		1,500,000	—	1,500,000	—	—
908,877	96	825,000	—	A. Produit	26,604,500	25,776,500	828,000	—	—
513,887	71	550,000	—	B. Frais d'administration	52,000	605,000	—	553,000	—
1,500,000	—	1,500,000	—	C. Intérêts du fonds capital	1,500,000	—	1,500,000	—	—
1,894,990	25	1,775,000	—		28,156,500	26,381,500	1,775,000	—	—
XIX. Banque cantonale.									
A. Produit de l'exercice.									
2,069,366	55	2,000,000	—	1. Produit du compte d'effets de change	2,200,000	—	2,200,000	—	—
5,038,189	54	3,500,000	—	2. Intérêts	3,800,000	—	3,800,000	—	—
2,169,150	86	1,800,000	—	3. Commissions et droits de garde	1,900,000	—	1,900,000	—	—
248,709	36	200,000	—	4. Impôts cantonaux et municipaux	—	250,000	—	250,000	—
757,870	53	1,200,000	—	5. Pertes	—	1,550,000	—	1,550,000	—
186,914	32	800,000	—	6. Amortissements	700,000	—	700,000	—	—
638,986	78	—	—	7. Bénéfice réalisé sur la vente d'effets publics	—	—	—	—	—
80,000	—	—	—	8. Versement au fonds de réserve spéci. p. créances	—	—	—	—	—
4,558,445	94	4,300,000	—	9. Frais d'administration	—	4,400,000	—	4,400,000	—
3,083,753	58	2,400,000	—		8,600,000	6,200,000	2,400,000	—	—
B. Emploi du produit.									
350,000	—	—	—	1. Versement au fonds de réserve ordinaire	—	—	—	—	—
333,753	58	—	—	2. Versement au fonds de réserve pour créances	—	—	—	—	—
683,753	58	—	—		—	—	—	—	—
3,083,753	58	2,400,000	—	A. Produit de l'exercice	8,600,000	6,200,000	2,400,000	—	—
683,753	58	—	—	B. Emploi du produit	—	—	—	—	—
2,400,000	—	2,400,000	—		8,600,000	6,200,000	2,400,000	—	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XX. Caisse de l'Etat.									
A. Intérêts des créances.									
1,879,545	50	1,317,595	—	1. Intérêts des placements :					
2,736,048	95	3,064,195	—	a) Obligations	1,307,245	—	1,307,245	—	
				b) Actions	2,938,600	—	2,938,600	—	
165,220	60	161,330	—	2. Intérêts d'avances :					
78,833	36	15,750	—	a) Administrations spéciales	166,600	—	166,600	—	
147,414	15	171,900	—	b) Oeuvres d'utilité publique	15,750	—	15,750	—	
37,927	37	5,000	—	3. Intérêts de prêts pour constructions	369,700	166,250	203,450	—	
6,055	06	—	—	4. Intérêts de créances diverses et intérêts moratoires	5,000	—	5,000	—	
22,176	10	22,000	—	5. Recettes diverses	—	—	—	—	
81,155	50	104,000	—	6. Emoluments de dépôt	—	22,000	—	22,000	
110,663	—	—	—	7. Impôt fédéral des coupons	—	104,000	—	104,000	
				(Bénéfice sur cours)					
4,558,376	39	4,609,770	—			4,802,895	292,250	4,510,645	—
B. Intérêts des dettes.									
1,287,005	06	1,400,000	—	1. Intérêts des dépôts :					
70,124	92	20,000	—	a) Administrations spéciales	—	1,400,000	—	1,400,000	
174	15	500	—	b) Consignations judiciaires	—	20,000	—	20,000	
39,371	50	—	—	c) Consignations administratives	—	500	—	500	
225,469	50	157,000	—	d) Fonds spéciaux	—	—	—	—	
20,199	62	8,000	—	e) Dépôts divers	—	157,000	—	157,000	
885,442	09	938,000	—	2. Escomptes pour paiements au comptant	—	20,000	—	20,000	
				3. Intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale	333,000	1,271,000	—	938,000	
2,527,786	84	2,523,500	—		333,000	2,868,500	—	2,535,500	
4,558,376	39	4,609,770	—	A. Intérêts des créances	4,802,895	292,250	4,510,645	—	
2,527,786	84	2,523,500	—	B. Intérêts des dettes	333,000	2,868,500	—	2,535,500	
2,030,589	55	2,086,270	—		5,135,895	3,160,750	1,975,145	—	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XXI. Amendes et confiscations.									
A. Amendes.									
305,674	68	285,000	—	1. Amendes prononcées	285,000	—	285,000	—	—
20,163	40	15,000	—	2. Amendes commuées	—	15,000	—	15,000	15,000
16,260	50	6,000	—	3. Amendes prescrites	—	6,000	—	6,000	6,000
8,618	95	7,000	—	4. Amendes administratives	8,000	—	8,000	—	—
1,720	33	3,000	—	5. Part des amendes fédérales	3,000	—	3,000	—	—
279,590	06	274,000	—		296,000	21,000	275,000	—	
B. Emploi du produit des amendes.									
13,801	06	12,000	—	1. Frais de perception	—	13,000	—	13,000	13,000
15,737	45	14,000	—	2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers	—	14,000	—	14,000	14,000
40,000	—	40,000	—	3. Contribut. aux traitements d. corps de la police	—	40,000	—	40,000	40,000
134,878	80	102,000	—	4. Part des communes	—	102,000	—	102,000	102,000
134,878	80	102,000	—	5. Part du service sanitaire	—	102,000	—	102,000	102,000
2,582	90	4,000	—	6. Parts diverses d'amendes	—	4,000	—	4,000	4,000
62,288	95	—	—	7. Report à compte nouveau	—	—	—	—	—
279,590	06	274,000	—		—	275,000	—	275,000	
C. Indemnités et confiscations.									
9,144	80	6,000	—	1. Indemnités	6,000	—	6,000	—	—
175	20	100	—	2. Confiscations	100	—	100	—	—
9,320	—	6,100	—		6,100	—	6,100	—	
A. Amendes									
279,590	06	274,000	—	B. Emploi du produit des amendes	296,000	21,000	275,000	—	—
279,590	06	274,000	—	C. Indemnités et confiscations	—	275,000	—	275,000	275,000
9,320	—	6,100	—		6,100	—	6,100	—	—
9,320	—	6,100	—		302,100	296,000	6,100	—	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes					
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
Administration courante.																			
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.																			
A. Chasse.																			
162,500	—	180,000	—	1. Patentes de chasse				175,000	—	175,000	—								
2,556	40	1,300	—	2. Vente de gibier, taxes pour chiens, émoluments pour demandes tardives de patentes				2,000	—	2,000	—								
14,437	50	14,000	—	3. Taxes pour permis de chasse d'hiver . . .				14,500	—	14,500	—								
16,266	—	18,000	—	4. Supplém. pour surveillance de la chasse, 10 %				17,500	—	17,500	—								
50,903	80	51,000	—	5. Frais de surveill., de garde et relèvem. de la chasse															
40,700	—	40,700	—	a) Refuges des hautes régions				1,600	56,200	—	54,600	—							
3,355	75	4,000	—	b) Régions ouvertes				—	40,700	—	40,700	—							
1,001	—	500	—	c) Frais d'administration				2,000	4,800	—	2,800	—							
490	—	500	—	d) Indemnités pour dommages dus au gibier				—	1,000	—	1,000	—							
—	—	—	—	e) Protection des oiseaux				—	500	—	500	—							
48,765	—	54,000	—	f) Subsides pour lâchers de gibier				—	400	—	400	—							
7,928	97	8,000	—	6. Part des communes, 30 %				—	51,000	—	51,000	—							
58,473	32	70,600	—	7. Indemnité de la Confédération				13,000	—	13,000	—								
								225,600	154,600	71,000	—								
B. Pêche.																			
31,145	—	28,500	—	1. Ferme de la pêche et patentes				28,700	—	28,700	—								
26,323	50	26,300	—	2. Frais de surveillance et de perception . . .				8,000	34,500	—	26,500	—							
1,536	80	2,000	—	3. Encouragements à la pisciculture				—	2,000	—	2,000	—							
16,451	68	16,000	—	4. Indemnité de la Confédération				16,000	—	16,000	—								
2,622	45	1,600	—	5. Etablissement de pisciculture				4,200	2,600	1,600	—								
—	—	500	—	6. Frais de justice				—	500	—	500	—							
22,338	88	17,300	—					56,900	39,600	17,300	—								
C. Mines.																			
1,200	—	1,200	—	1. Traitement de l'inspecteur des mines				—	1,200	—	1,200	—							
2,500	—	2,500	—	2. Droits d'exploitation du minerai de fer . .				2,500	—	2,500	—								
5,880	49	3,200	—	3. Droits de concession pour carrières et pour exploitation de la houille et de l'ardoise . .				4,000	800	3,200	—								
21	50	500	—	4. Recherche de gisements miniers				—	500	—	500	—							
7,158	99	4,000	—					6,500	2,500	4,000	—								
A. Chasse																			
58,473	32	70,600	—	B. Pêche				225,600	154,600	71,000	—								
22,338	88	17,300	—	C. Mines				56,900	39,600	17,300	—								
7,158	99	4,000	—					6,500	2,500	4,000	—								
87,971	19	91,900	—					289,000	196,700	92,300	—								

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XXIII. Régie des sels.									
A. Commerce des sels.									
76,620	30	—	—	1. Valeur des sels en magasin au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—	—
1,676,041	—	1,485,000	—	2. Sel de cuisine	2,250,000	720,000	1,530,000	—	—
3,943	50	2,400	—	3. Sel de table ordinaire	7,150	4,550	2,600	—	—
2,753	—	1,400	—	4. Sel marin	2,500	1,100	1,400	—	—
38,249	25	32,000	—	5. Sel dénaturé	90,000	54,000	36,000	—	—
—	—	—	—	6. Farine d'engrais	—	—	—	—	—
4,637	50	1,600	—	7. Sel pour doreurs	5,000	1,800	3,200	—	—
574	40	600	—	8. Sel de table « Grésil »	2,300	1,700	600	—	—
120	—	240	—	9. Tartre moulu	520	400	120	—	—
57,733	45	173,750	—	10. Sel iodé	277,500	98,750	178,750	—	—
72,989	25	—	—	11. Valeur des sels en magasin au 31 décembre	—	—	—	—	—
1,780,421	05	1,696,990	—		2,634,970	882,300	1,752,670	—	—
B. Frais d'exploitation.									
24,000	—	24,000	—	1. Intérêts du fonds de roulement	—	24,000	—	24,000	—
124,558	50	123,000	—	2. Frais de transport	—	123,000	—	123,000	—
265,662	50	270,000	—	3. Commissions des débitants	—	270,000	—	270,000	—
23,878	—	25,000	—	4. Frais de magasinage	—	25,000	—	25,000	—
3,937	25	2,500	—	5. Frais divers d'exploitation	—	2,500	—	2,500	—
492	—	100	—	6. Recettes diverses	100	—	100	—	—
441,544	25	444,400	—		100	444,500	—	444,400	—
C. Frais d'administration.									
19,466	35	19,500	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	19,500	—	19,500	—
4,907	05	5,000	—	2. Frais de bureau	—	5,000	—	5,000	—
11,430	—	10,900	—	3. Loyers	—	11,400	—	11,400	—
499	60	700	—	4. Assurance contre les accidents	—	500	—	500	—
36,303	—	36,100	—		—	36,400	—	36,400	—
D. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité.									
200,000	—	200,000	—	1. Versement	—	200,000	—	200,000	—
200,000	—	200,000	—		—	200,000	—	200,000	—
1,780,421	05	1,696,990	—	A. Commerce des sels	2,634,970	882,300	1,752,670	—	—
441,544	25	444,400	—	B. Frais d'exploitation	100	444,500	—	444,400	—
36,303	—	36,100	—	C. Frais d'administration	—	36,400	—	36,400	—
200,000	—	200,000	—	D. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité	—	200,000	—	200,000	—
1,102,573	80	1,016,490	—		2,635,070	1,563,200	1,071,870	—	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XXIV. Timbre.									
A. Droits de timbre.									
80,364	65	90,000	—	1. Papier timbré	90,000	—	90,000	—	—
653,709	50	610,000	—	2. Timbres mobiles	650,000	—	650,000	—	—
70,191	50	65,000	—	3. Timbre des cartes à jouer	65,000	—	65,000	—	—
1,429,167	70	1,300,000	—	4. Parts aux produits du timbre fédéral et de l'impôt fédéral des coupons	1,500,000	—	1,500,000	—	—
2,233,433	35	2,065,000	—		2,305,000	—	2,305,000	—	
B. Frais d'exploitation.									
43,418	40	45,000	—	1. Matière et entretien des appareils	—	45,000	—	45,000	—
38,354	63	38,000	—	2. Commissions des débitants	—	38,000	—	38,000	—
81,773	03	83,000	—		—	83,000	—	83,000	
C. Frais d'administration.									
8,600	—	8,600	—	1. Traitement du chef de bureau	—	8,600	—	8,600	—
12,275	—	12,400	—	2. Traitements des employés	—	12,525	—	12,525	—
4,921	50	5,500	—	3. Frais du bureau	—	5,500	—	5,500	—
930	—	930	—	4. Loyers	—	930	—	930	—
26,726	50	27,430	—		—	27,555	—	27,555	
A. Droits de timbre									
2,233,433	35	2,065,000	—	B. Frais d'exploitation	—	2,305,000	—	2,305,000	—
81,773	03	83,000	—	C. Frais d'administration	—	83,000	—	83,000	—
26,726	50	27,430	—		—	27,555	—	27,555	
2,124,933	82	1,954,570	—			2,305,000	110,555	2,194,445	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XXV. Emoluments.									
				A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.					
1,856,585	41	2,000,000	—	1. Emolum. proport. des secrétariats de préfet.	2,000,000	—	2,000,000	—	
500,181	98	500,000	—	2. Emolum. fixes des secrétariats de préfecture	500,000	—	500,000	—	
1,038,661	10	950,000	—	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites . . .	1,000,000	—	1,000,000	—	
2,248	50	3,000	—	4. Frais de perception	—	3,000	—	—	3,000
3,393,179	99	3,447,000	—		3,500,000	3,000	3,497,000	—	
				B. Chancellerie d'Etat.					
121,853	80	110,000	—	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	110,000	—	110,000	—	
121,853	80	110,000	—		110,000	—	110,000	—	
				C. Greffe de la Cour suprême.					
33,800	—	30,000	—	1. Cour suprême, émolum. en affaires civiles, émoluments de chancell. et droits de patente	30,000	—	30,000	—	
24,840	—	20,000	—	2. Emoluments du Tribunal administratif . .	20,000	—	20,000	—	
19,600	—	20,000	—	3. Emoluments du Tribunal de commerce . .	20,000	—	20,000	—	
—	—	1,200	—	(Emoluments en matière pénale, v. III ^b , G.2.)	—	—	—	—	
—	—	—	—	4. Emoluments de la chambre des avocats . .	1,200	—	1,200	—	
78,240	—	71,200	—	5. Emoluments du Tribunal des assurances .	1,000	—	1,000	—	
					72,200	—	72,200	—	
				D. Justice et police.					
216,250	—	180,000	—	1. Emoluments de la Direction de la police	180,000	—	180,000	—	
123,288	60	120,000	—	2. Patentes de colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés .	120,000	—	120,000	—	
132,713	50	120,000	—	3. Patentes des commis-voyageurs	120,000	—	120,000	—	
290,524	70	250,000	—	4. Permis de circul. p. vélocipèdes et automob.	500,000	250,000	250,000	—	
13,617	70	10,000	—	5. Emoluments du contrôle des cinématographes	10,000	—	10,000	—	
776,394	50	680,000	—		930,000	250,000	680,000	—	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XXV. Emoluments.									
E. Direction de l'intérieur.									
2,717	48	2,700	—	1. Droits de concession	2,700	—	2,700	—	—
15,101	02	13,000	—	2. Emoluments et droits de patente	13,000	—	13,000	—	—
24,150	—	21,500	—	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie	20,000	—	20,000	—	—
41,968	50	37,200	—		35,700	—	35,700	—	—
F. Direction des finances.									
300	—	200	—	1. Emoluments et patentés des débitants de sel	200	—	200	—	—
110,947	57	120,000	—	2. Emoluments de la commission cant. des recours	110,000	—	110,000	—	—
111,247	57	120,200	—		110,200	—	110,200	—	—
G. Direction des affaires sanitaires.									
7,350	—	6,000	—	1. Emoluments	6,000	—	6,000	—	—
7,350	—	6,000	—		6,000	—	6,000	—	—
3,393,179	99	3,447,000	—	A. Emoluments des secrétariats des préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites	3,500,000	3,000	3,497,000	—	—
121,853	80	110,000	—	B. Chancellerie d'Etat	110,000	—	110,000	—	—
78,240	—	71,200	—	C. Greffe de la Cour suprême	72,200	—	72,200	—	—
776,394	50	680,000	—	D. Justice et police	930,000	250,000	680,000	—	—
41,968	50	37,200	—	E. Direction de l'intérieur	35,700	—	35,700	—	—
111,247	57	120,200	—	F. Direction des finances	110,200	—	110,200	—	—
7,350	—	6,000	—	G. Direction des affaires sanitaires	6,000	—	6,000	—	—
4,530,234	36	4,471,600	—		4,764,100	253,000	4,511,100	—	—
XXVI. Taxe des successions et donations.									
A. Produit.									
3,004,057	61	2,000,000	—	1. Taxe ordinaire	2,150,000	—	2,150,000	—	—
599,418	36	400,000	—	2. Part des communes, 20 %	—	430,000	—	430,000	—
1,265	07	1,900	—	3. Amendes	1,000	—	1,000	—	—
2,405,904	32	1,601,000	—		2,151,000	430,000	1,721,000	—	—

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XXVI. Taxe des successions et donations.									
B. Frais de perception.									
44,732	61	40,000	—	1. Commissions des percepteurs	—	43,000	—	43,000	
3,196	05	5,000	—	2. Frais divers de perception	—	5,000	—	5,000	
47,928	66	45,000	—		—	48,000	—	48,000	
<hr/>									
2,405,904	32	1,601,000	—	A. Produit	2,151,000	430,000	1,721,000	—	
47,928	66	45,000	—	B. Frais de perception	—	48,000	—	48,000	
2,357,975	66	1,556,000	—		2,151,000	478,000	1,673,000	—	
<hr/>									
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.									
A. Produit.									
196,510	—	190,000	—	1. Redevances	190,000	—	190,000	—	
19,651	—	19,000	—	2. Part du fonds de secours en cas de dommages ou de dangers immérits causés par les éléments, 10 %	—	19,000	—	19,000	
176,859	—	171,000	—		190,000	19,000	171,000	—	
<hr/>									
B. Frais de perception.									
500	—	500	—	1. Frais d'impression et autres	—	500	—	500	
500	—	500	—		—	500	—	500	
<hr/>									
176,859	—	171,000	—	A. Produit	190,000	19,000	171,000	—	
500	—	500	—	B. Frais de perception	—	500	—	500	
176,359	—	170,500	—		190,000	19,500	170,500	—	
<hr/>									

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.									
XXXII. Impôts directs.									
A. Impôt sur la fortune.									
7,595,213	08	7,512,000	—	1. Impôt foncier, 3 %	7,569,000	—	7,569,000	—	
4,293,715	94	4,200,000	—	2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques, 3 %	4,389,000	—	4,389,000	—	
107,805	15	60,000	—	3. Recouvrement complémentaire	60,000	—	60,000	—	
11,996,734	17	11,772,000	—		12,018,000	—	12,018,000	—	
B. Impôt du revenu.									
14,847,199	—	15,000,000	—	1. Impôt du revenu de I ^e classe, 4,5 %	14,650,000	—	14,650,000	—	
3,913,090	—	3,850,000	—	2. Impôt du revenu de II ^e classe, 7,5 %	3,650,000	—	3,650,000	—	
832,639	77	600,000	—	3. Recouvrement complémentaire	600,000	—	600,000	—	
19,592,928	77	19,450,000	—		18,900,000	—	18,900,000	—	
C. Impôt additionnel.									
4,414,751	88	4,700,000	—	1. Produit	4,300,000	—	4,300,000	—	
4,414,751	88	4,700,000	—		4,300,000	—	4,300,000	—	
D. Frais de taxation et de perception.									
1. Commissions de l'impôt du revenu:									
160,789	65	170,000	—	a) Traitements des employés	—	170,000	—	170,000	
89,740	48	100,000	—	b) Indemnités des membres	—	100,000	—	100,000	
65,419	60	60,000	—	c) Frais divers	—	60,000	—	60,000	
2. Commission cantonale des recours:									
a) Présidence et secrétariat:									
121,129	10	125,000	—	1. Traitements	—	120,400	—	120,400	
14,012	95	15,000	—	2. Indemnités des membres	—	15,000	—	15,000	
40,252	75	47,000	—	3. Frais divers	—	47,000	—	47,000	
b) Inspectorat:									
1. Traitements									
164,164	60	165,000	—	2. Frais de bureau et de déplacement	—	165,000	—	165,000	
38,286	—	41,000	—	3. Provisions de perception:	—	41,000	—	41,000	
a) pour l'impôt sur la fortune									
239,232	42	234,240	—	239,160	—	239,160	—	239,160	
637,807	80	565,500	—	b) pour l'impôt du revenu	—	549,000	—	549,000	
157,656	90	141,000	—	c) pour l'impôt additionnel	—	129,000	—	129,000	
3,407	40	20,000	—	4. Frais de la révision de la loi sur l'impôt	—	20,000	—	20,000	
22,504	40	22,500	—	5. Indemnités aux communes	—	22,500	—	22,500	
107,894	83	70,000	—	6. Frais divers de perception	—	100,000	—	100,000	
12,861	30	15,000	—	7. Frais de l'inventaire officiel	—	15,000	—	15,000	
25,241	40	(Statistique des impôts, frais)	—						
1,900,401	58	1,791,240	—		—	1,793,060	—	1,793,060	

Budget pour l'année 1927.

Rapport de la Direction des finances

au

Conseil-exécutif, pour être transmis au Grand Conseil.

(Novembre 1926.)

Le budget pour l'année 1927 prévoit, selon les propositions du Conseil-exécutif:

<i>Dépenses brutes</i>	fr. 119,245,468
<i>Recettes brutes</i>	» 115,676,204
<i>Excédent des dépenses</i>	<u>fr. 3,569,264</u>
ou, si l'on ne prend en considération que les dépenses et recettes nettes des divers services administratifs:	
<i>Dépenses nettes</i>	fr. 59,682,159
<i>Recettes nettes</i>	» 56,112,895
<i>Excédent des dépenses</i>	<u>fr. 3,569,264</u>

Comparativement au dernier, le budget actuel accuse une différence en plus:

quant aux dépenses, de	fr. 524,294
» » recettes, »	» 187,635
et quant à l'excédent des dépenses, de	<u>fr. 336,659</u>

Suivant les différents chapitres, le budget de 1927 présente les divergences suivantes par rapport à celui de 1926:

Dépenses en plus:

VIII. Assistance publique	fr. 365,289
IX ^b . Service sanitaire	» 129,617
VI. Instruction publique	» 121,915
IX ^a . Economie publique	» 55,007
X. Travaux publics et chemins de fer	» 52,825
XII. Finances	» 47,499
XIII. Agriculture	» 42,666
IV. Affaires militaires	» 2,255
XVII. Caisse des domaines	» 1,400
III ^a . Justice	» 902
XIV. Forêts	» 804
VII. Affaires communales	» 274
Total des dépenses en plus	<u>fr. 820,453</u>

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

Dépenses en moins:

XI. Emprunts	fr. 116,604
III ^b . Police	» 99,235
I. Administration générale	» 58,799
II. Administration judiciaire	» 16,126
V. Cultes	» 5,395

Total des dépenses en moins fr. 296,159

Recettes en plus:

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool	fr. 472,862
XXIV. Timbre	» 239,875
XXVI. Taxe des successions et donations	» 117,000
XXIII. Régie des sels	» 55,380
XVI. Domaines	» 40,670
XXV. Emoluments	» 39,500
XV. Forêts domaniales	» 32,513
XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux	» 4,000
XXII. Chasse, pêche et mines	» 400

Total des recettes en plus fr. 1,002,200

Recettes en moins:

XXXII. Impôts directs	fr. 703,070
XX. Caisse de l'Etat	» 111,125
XXXI. Taxe militaire	» 370

Total des recettes en moins fr. 814,565

Dépenses en plus	fr. 820,453
Dépenses en moins	» 256,159

fr. 524,294

Recettes en plus	fr. 1,002,200
Recettes en moins	» 814,565

» 187,635

Résultat moins favorable, comme ci-dessus	<u>fr. 336,659</u>
---	--------------------

L'accroissement des dépenses est dû en première ligne à ce que les supputations se fondent plus étroitement sur les conditions de fait que ce ne fut le cas dans le budget de 1926. Il en est ainsi notamment quant aux frais de l'*assistance des indigents*, pour laquelle le crédit a été élevé de fr. 150,000, ce qui l'amène à peu près au niveau des dépenses de 1925. Le crédit pour *travaux de réfection et digues*, insuffisant depuis nombre d'années, a de même été élevé de fr. 100,000. A ces charges en plus s'ajoutent certaines dépenses à faire une seule fois, par exemple fr. 75,000 pour l'ameublement de la nouvelle aile de la *Maternité cantonale*, et fr. 25,000 en plus pour les mesures contre les ennemis de l'*agriculture*. Les dépenses en plus sont toutefois compensées dans une certaine mesure par des économies. La réunion, dans divers districts, des postes de préfet et de président du tribunal ainsi que de ceux de préposé aux poursuites et de greffier du tribunal, déployera dès 1927 son plein effet. Les *traitements des préfets* et ceux des *préposés aux poursuites* diminuent de ce chef de fr. 55,548 et fr. 52,950. Les économies réalisées à ces deux rubriques par rapport à autrefois sont de fr. 190,000. La réduction du personnel de la voirie permet d'économiser en outre fr. 53,000 en fait de *salaires des cantonniers* et il y a pour le *Corps de police* un dégrèvement de fr. 53,159, affectant essentiellement la rubrique *habillement*. Pour le surplus, toutes les dépenses ont été budgétées de telle sorte qu'avec une stricte économie les crédits suffiront et des dépassements ne se produiront pas. Soit encore relevé que les dépenses comprennent entre autres fr. 2,496,900 pour amortissements, dont fr. 1,898,500 pour remboursement d'emprunts.

En ce qui concerne les recettes, il faut s'attendre à un recul du produit des *impôts directs*. On a il est vrai admis une plus-value de fr. 246,000 quant à l'*impôt de la fortune*, mais pour l'*impôt du revenu* et l'*impôt additionnel* les supputations sont inférieures de fr. 950,000 en raison des conditions économiques et de la crise subie par l'horlogerie et l'industrie hôtelière en 1926. Il convient également de prévoir un rendement moindre de la *Caisse de l'Etat*, vu que l'un ou l'autre des quelques chemins de fer subventionnés qui servaient un dividende à leurs actionnaires n'en pourra probablement point verser en 1927. Les recettes en moins à amortir sont, à vrai dire, compensées tout d'abord par une plus-value de la *part au produit du monopole de l'alcool* et des recettes en fait de *timbre*, de *taxe des successions et donations*, etc.

Si l'on considère tous les facteurs qui influent sur le résultat du budget, en particulier le relèvement des crédits de l'assistance publique, on voit que pour 1927 la situation budgétaire est approximativement la même que pour 1926, c'est-à-dire serrée d'une manière qui appelle un remède immédiat.

Par rapport au dernier exercice, les changements sont les suivants selon les divers chapitres:

I. Administration générale.

Dépenses en moins fr. 58,799

Pour les *traitements* il est prévu fr. 1,249 de plus quant à la *Chancellerie d'Etat* et fr. 2,200 de plus quant aux *secrétariats de préfecture*, mais fr. 55,548 de moins quant aux *préfectures*. Dans le crédit pour

traitements des employés de la Chancellerie d'Etat figurent fr. 2,419 pour l'engagement d'un auxiliaire aux Archives cantonales, et dans le crédit des *traitements des employés des secrétariats de préfecture* fr. 25,000 également pour l'engagement d'auxiliaires en vue d'activer l'introduction du registre foncier fédéral. Les rubriques suivantes accusent en revanche une réduction: *commissaires* fr. 500, *frais d'impression de la Chancellerie d'Etat* et des deux *Bulletins du Grand Conseil* fr. 4,000, *service et chauffage de l'Hôtel-de-ville* fr. 500 et *frais de bureau des préfectures* fr. 1,000. Les *fermages* de chacune des deux *Feuilles officielles* augmentent de fr. 500 en conformité des contrats y relatifs.

II. Administration judiciaire.

Dépenses en moins fr. 16,126

Les *traitements des fonctionnaires et employés du greffe de la Cour suprême* exigent fr. 4,265 de moins par suite de mutations, et les *traitements des présidents du tribunal*, de même, fr. 1,075 de moins, à quoi s'ajoute l'économie de fr. 52,750 mentionnée plus haut en ce qui concerne les *traitements des préposés aux poursuites et aux faillites*. Les rubriques de *traitements* suivantes marquent en revanche une dépense en plus: *greffiers des tribunaux* fr. 1,425, *employés des greffes* fr. 3,840, *agents de poursuites* fr. 25,000, *employés des offices de poursuites* fr. 13,000, *employés du Tribunal administratif* fr. 952 et *secrétaire du Tribunal de commerce* fr. 167. Au total, les traitements absorbent fr. 14,707 de moins qu'en 1926 et, en outre, le surcroît de frais pour traitements des agents de poursuites est plus que compensé par une plus-value d'émoluments (XXV. A. 3). Une surveillance plus étendue des offices des poursuites et faillites détermine une élévation de fr. 200 du crédit de l'*autorité de surveillance*, l'accroissement du nombre des séances du Tribunal administratif nécessitant de son côté fr. 1,000 de plus pour les *indemnités des membres*. L'ancien crédit de fr. 1,000 pour *fonctionnaires judiciaires extraordinaires* est réduit à fr. 500, vu qu'il n'a guère été mis à contribution ces dernières années. Ont de même été abaissés, eu égard aux comptes de 1925, les *indemnités des jurés*, de fr. 1,000, les *indemnités des suppléants, interprètes et huissiers*, de fr. 500, et la part de frais de l'Etat aux *conseils de prud'hommes*, de fr. 1,000. Le crédit de *frais de bureau du procureur général*, qui avait été porté temporairement à fr. 1,100 pour 1926, a été ramené à fr. 450.

III^a. Justice.

Dépenses en plus fr. 902

Il s'agit ici de transferts dans les rubriques des traitements. Le *traitement d'un employé grève en partie l'inspecteurat*.

III^b. Police.

Dépenses en moins fr. 99,235

Les frais en moins se présentent comme suit: *Frais d'administration de la Direction* (traitements) fr. 1,846, *passeports, arrestations et conduites* fr. 2,000, *Corps de police* fr. 53,159, *prisons* fr. 16,500, *pénitencier de Thor-*

berg fr. 5000, maison de travail de St-Jean-Anet fr. 15,000, pénitencier et maison de travail d'Hindelbank fr. 4,730 et chambres de conciliation fr. 1,000. Ces réductions se fondent en partie sur les dépenses effectives de 1926, et en partie — quant aux établissements — sur des plus-values de recettes ou des économies. Pour le corps de police, particulièrement, il faut fr. 1,000 de moins aux *traitements des fonctionnaires* et fr. 68,814 de moins quant à l'*habillement réglementaire*. Il est nécessaire, en revanche, d'élever les *frais de bureau* de fr. 1,000 les *loyers* de fr. 4,655 et les *frais divers d'administration* de fr. 1,000. La rubrique *indemnités de logement et de mobilier* exige de son côté fr. 10,000 de plus en raison de l'élévation à fr. 1,500 des indemnités de loyer versées aux gendarmes stationnés à Berne et de l'allocation d'*indemnités pour bicyclette* accordées par le Conseil-exécutif aux agents qui se servent de vélocipèdes dans leur service.

IV. Affaires militaires.

Dépenses en plus fr. 2,255

Aux *frais d'administration de la Direction*, il y a une augmentation de fr. 950 pour *traitements des employés*, mais une diminution de fr. 240 pour *traitements des employés du commissariat des guerres*. En fait de *loyers*, l'*administration des casernes* doit payer fr. 1,300 de plus à l'intendance des domaines. Pour l'*administration des arrondissements*, les *traitements des commandants d'arrondissement* accusent une réduction de 1,575 francs, tandis que les *vacations* augmentent de fr. 100 et les *frais de bureau* de fr. 1,050, dont fr. 500 pour *traitements des employés*. L'*assurance des ouvriers contre les accidents* exige fr. 400 de plus en raison de l'accroissement de la somme des salaires, et l'*assurance contre l'incendie* de fr. 250 pour deux automobiles.

V. Cultes.

Dépenses en moins fr. 5,395

Il y a une diminution nette de fr. 8,495 pour les *frais du culte protestant*. Les *indemnités de logement, pensions de retraite et subventions à des collatures* accusent des augmentations de fr. 405, 200 et 150, tandis que les *traitements des pasteurs* se réduisent de fr. 7,050, en dépit de la création d'un poste de vicaire à Belp, et que les rubriques *commission des examens de théologie* et *loyers* sont de leur côté en diminution de fr. 200 et fr. 2,000. Pour le *culte catholique romain*, il est prévu fr. 1,500 de plus aux *traitements du clergé* et fr. 2,250 de plus en fait de *pensions de retraite*. Le *culte catholique chrétien* présente une économie de fr. 650 aux *traitements des curés*.

VI. Instruction publique.

Dépenses en plus fr. 121,925

Les *frais d'administration de la Direction et du Synode* augmentent de fr. 1,118, dont fr. 618 pour les *traitements* et fr. 500 quant au *Synode*. Il est prévu fr. 40,446 de plus pour l'*Université*. Les *traitements des professeurs et privat-docents* accusent une élévation de fr. 11,448, les *frais d'allocations ordinaires et ex-*

traordinaires

étant budgétés à fr. 9,448 de plus et les recettes en fait de subvention fédérale à la Faculté des sciences économiques et administratives ainsi que la part aux finances de cours étant supputées à fr. 1,000 de moins. Il faut en outre fr. 8,000 de plus pour *traitements des assistants*, en raison de la création de trois nouveaux postes, et fr. 1,230 de plus aux *traitements des employés*. Pour *matériel d'enseignement et établissements subsidiaires*, le crédit est augmenté de fr. 3,500 eu égard aux frais de la prise de clichés Röntgen à des fins scientifiques, frais qui incombent à l'Etat aux termes de la convention passée avec la corporation de l'Hôpital de l'Île. Le budget du *Jardin botanique* comprend pour la première fois un *subside de la commune de Berne* de fr. 3,000 destiné à l'allocation de suppléments de traitement. Les frais nets de la *policlinique* reculent de fr. 756, tandis que ceux de l'*Institut dentaire* s'élèvent de fr. 201. L'amortissement des *avances pour constructions* absorbe fr. 15,000 de plus, l'*indemnité de l'Institut séro-thérapeutique et vaccinal*, dont bénéficiait autrefois cette rubrique, étant maintenant portée à celle des *loyers*, dans laquelle elle rentre normalement. Un poste nouveau est celui de l'*Institut de pharmacie et pathologie, mobilier*, de fr. 18,000, qui constitue un premier amortissement sur les fr. 88,959.70 de frais causés par l'achat dudit mobilier. Les *droits d'immatriculation* et les recettes nettes de l'*Hôpital vétérinaire* sont budgétés à fr. 200 et fr. 2,000 de plus. Les dépenses des *écoles moyennes* marquent une tendance persistante à augmenter et ont été supputées à fr. 48,730 de plus. La subvention à l'*Ecole cantonale de Porrentruy* est élevée de fr. 5,000, vu les frais en plus de l'établissement, le subside de la commune étant de même augmenté. Pour le surplus, les différences que marque ce chapitre affèrent pour fr. 10,200 aux *subventions aux écoles moyennes supérieures*, pour fr. 27,000 aux *subventions en faveur des gymnases et écoles secondaires* et pour fr. 10,000 à la *Caisse d'assurance, subside*. Les crédits des *pensions de retraite* et des *bourses* diminuent de fr. 3,370 et fr. 100. Pour les *écoles primaires*, il est prévu une dépense en plus nette de fr. 12,700. Sont élevés, les crédits: *Caisse d'assurance, subside*, de fr. 5,000, *écoles de couture*, de fr. 3,000, *inspecteurs*, de fr. 500, *subventions aux établissements spéciaux pour enfants sourds-muets, aveugles, etc.*, (création d'une nouvelle classe à l'asile des sourdes-muettes de Wabern) et *enseignement de l'économie domestique*, vu les budgets présentés par les divers établissements, de fr. 11,000. Les *pensions de retraite* et la *commission des prestations en nature* exigent fr. 7,000 et fr. 1,000 de moins. Parmi les *écoles normales*, celles de Hofwil, Porrentruy et Delémont accusent ensemble fr. 6,876 de frais en moins, tandis que pour la *section supérieure de l'école normale à Berne* il faut fr. 4,312 de plus en fait de *traitements et bourses* et pour l'*école normale de Thoune* fr. 16,185 de plus en raison de la création d'une troisième classe. Le crédit de l'*asile des sourds-muets de Münchenbuchsee* est élevé de fr. 2,100, dont fr. 1,900 pour une *maitresse auxiliaire* et fr. 200 pour *subside à la Caisse d'assurance*. Aux *beaux-arts* il est prévu fr. 5,500 pour la *conservation des monuments historiques*, savoir fr. 5,000 en faveur de la restauration de la Collégiale de St-Imier et fr. 500 pour *frais d'inventaire*. Le budget de la *Librairie scolaire* accuse un produit net presque égal à celui du dernier exercice.

VII. Affaires communales.

Dépenses en plus fr. 274

Il s'agit là d'augmentations de traitement pour années de service.

VIII. Assistance publique.

Dépenses en plus fr. 365,289

Comme il a été dit au commencement du présent rapport, les crédits pour l'*assistance des indigents* ont été élevés de fr. 350,000. Les autres fr. 15,289 se répartissent ainsi qu'il suit: *Frais d'administration de la Direction* (traitements) fr. 499, *inspecteur cantonal de l'assistance* fr. 140, *subvention à l'asile de Balgrist* fr. 1,000, *maisons cantonales d'éducation* fr. 3,650, *bourses d'apprentissage* fr. 5,000, et *assistance de malades étrangers au canton* fr. 5,000. Pour ces deux derniers postes, l'augmentation se justifie de par les dépenses de l'exercice 1925. En ce qui concerne la subvention à l'asile de Balgrist, le Conseil-exécutif l'a portée à fr. 2,000.

IX^a. Economie publique.

Dépenses en plus fr. 55,007

Les *frais d'administration de la Direction de l'intérieur* augmentent de fr. 125 pour *traitements des employés* et de fr. 1,500 aux *frais de bureau* pour l'achat d'une machine à écrire et de mobilier. Au chapitre *Statistique*, le poste *recensement fédéral du bétail* disparaît. Il est prévu fr. 8,858 de plus quant au *commerce et industrie*. Un subside annuel de fr. 3,000 ayant été accordé par le Conseil-exécutif à la Chambre d'économie publique de l'Oberland, il y a lieu d'élever d'autant le crédit des *encouragements au commerce et à l'industrie en général*. Les *traitements des employés* et les *loyers de la Chambre du commerce et de l'industrie* augmentent de fr. 358 et fr. 500. De fr. 98,000 en 1925, les *frais des apprentissages* sont portés à fr. 100,000. Le budget du *Musée des arts et métiers* est grevé des contributions de l'Etat à la Caisse de prévoyance du personnel cantonal, par fr. 6,820, sans lesquelles le crédit net ne différerait pas sensiblement de celui de l'année précédente. Le *Technicum de Berthoud* accuse une dépense en plus de fr. 6,596, résultant uniquement des prestations de l'Etat à la Caisse de prévoyance. Pour le *Technicum de Biel*, de même, ces prestations ont déterminé un relèvement équivalent des crédits concernant les traitements et il a fallu prévoir en outre fr. 17,400 de plus à la rubrique *matériel d'enseignement* pour des aménagements dans la division de petite mécanique. Avec certains changements dans les autres rubriques, on arrive à une dépense en plus nette de fr. 28,892. Pour l'*école des chemins de fer*, les frais nets sont de fr. 2,046 supérieurs, tandis que pour l'*école des postes* ils sont de fr. 1,488 moindres. Le surcroit de dépenses quant à la police des denrées alimentaires, de fr. 2,306, est dû aux prestations de l'Etat à la Caisse de prévoyance, mais il y a une réduction de fr. 200 à la rubrique *frais de bureau et d'impression* et la *subvention de la Confédération* a été évaluée à fr. 3,007 de plus. Le crédit de la *police du feu* doit être élevé de fr. 6,000 par suite de l'augmentation, selon tarif du 14 mai

1926, des indemnités dues aux ramoneurs d'arrondissement pour les tournées faites avec les inspecteurs du feu.

IX^b. Service sanitaire.

Dépenses en plus fr. 129,617

Ce dicastère présente un surcroît de dépenses pour les *frais d'administration*, particulièrement à la rubrique *traitements des fonctionnaires*, fr. 167, pour la *Maternité*, fr. 100,200, et pour l'*asile d'aliénés de Münsingen* fr. 39,700. Il y a en revanche une diminution de fr. 4,500 à la rubrique *subvention de l'Hôpital de l'Ile*, une de fr. 5,000 quant à l'*asile de Waldau* et une de fr. 650 quand à celui de *Bellelay*. Du crédit en plus pour la Maternité, fr. 75,000 afférent à l'achat de mobilier et constituent dès lors une dépense unique, le reste, fr. 25,200, représentant en revanche le surcroît de frais de roulement que l'agrandissement de l'établissement détermine en dépit d'une plus-value de fr. 22,500 en fait de *pensions*. Quant à l'*asile de Münsingen* la dépense en plus résulte de ce que le nombre des patients augmente de 54, ce qui nécessite l'engagement d'un médecin-assistant ainsi que de 12 gardiens et infirmières.

X. Travaux publics et chemins de fer.

Dépenses en plus fr. 52,825

Il y a ici les augmentations de crédit suivantes: *entretien des bâtiments curiaux* fr. 5,000, *travaux de réfection et digues* fr. 100,000, *frais de bureau et de déplacement* de la division des chemins de fer fr. 500. Les autres changements affectent la plupart des rubriques des traitements. Vu l'effectif actuel du personnel de la voirie les *traitements des cantonniers* diminuent de fr. 53,000. La rubrique *traitements des employés* de la Direction est grevée de traitements qui figuraient jusqu'ici au crédit des *constructions nouvelles*; ce dernier a, en revanche, été réduit de fr. 10,000, somme qui ne représente cependant pas entièrement le dégrèvement du crédit en question. Les *traitements des employés* du *service cadastral* accusent une diminution par suite de la suppression de divers postes.

XI. Emprunts.

Dépenses en moins fr. 116,604

Les *remboursements* exigent fr. 63,500 de plus, mais les *intérêts* des emprunts amortis fr. 63,454 de moins. Les intérêts des *bons de caisse de 1921* absorbent de même fr. 124,650 de moins, ces bons devant être remboursés en 1927. Eu égard à ce remboursement, les *provisions* sont élevées de fr. 8,000.

XII. Finances.

Dépenses en plus fr. 47,499

A part les *frais du service des chèques postaux*, qui augmentent de fr. 2,000, et la *subvention à la Caisse de prévoyance*, pour laquelle il est prévu fr. 50,425 net de plus, les changements affectent les crédits des *traitements*. Ceux de la *Direction des finances* augmen-

tent de fr. 399, tandis que ceux du *Contrôle cantonal des finances* et des *recettes de district* diminuent de fr. 5,125 et fr. 8,750. Pour le premier de ces services, il s'agit d'une réduction du personnel et, quant au second, d'une réunion de la recette d'Aarberg au secrétariat de préfecture.

XIII. Agriculture.

Dépenses en plus fr. 42,666

Les *frais d'administration de la Direction* absorbent fr. 523 de plus pour *traitements des employés*. A l'*économie rurale*, il est prévu de plus: fr. 25,000 pour *secours contre les ennemis de l'agriculture* — 1927 étant une année d'apparition des hennetons —, fr. 85 pour *traitements des aides*, fr. 17,000 au total pour les trois crédits de *l'élevage du bétail*, et fr. 19,800 pour les frais nets de *l'assurance du bétail*, ceci eu égard à une augmentation du nombre des animaux assurés. Les frais de *l'école cantonale de maréchalerie* sont en revanche budgétés à fr. 178 de moins. Pour l'ensemble des *écoles*, les frais nets sont de fr. 19,564 moindres, principalement en raison d'une réduction aux écoles d'agriculture d'hiver de *Langenthal* et *Porrentruy*.

XIV. Economie forestière.

Dépenses en plus fr. 804

Cette augmentation résulte d'élévation des crédits *traitements des employés* et *traitements des inspecteurs forestiers*, ensuite d'améliorations pour années de service, ainsi que d'un relèvement de la *quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers*.

XV. Forêts domaniales.

Plus-value fr. 32,513

Il faut tenir compte de prix moyens supérieurs dans le calcul du rendement des *produits principaux et intermédiaires*, ainsi que dans celui des *frais de façonnage*. On a donc admis fr. 60,000 de plus quant aux premiers et fr. 25,000 de plus quant aux seconds. Il est prévu fr. 1,000 de moins pour *frais d'abonnement et de plans*, mais fr. 4,000 de plus en fait d'*impôts de l'Etat*. Le crédit *endiguement de cours d'eau* disparaît du budget.

XVI. Domaines.

Plus-value fr. 40,670

Le *produit* augmente de fr. 28,670 par suite d'acquisitions, de constructions et de relèvements de l'estimation cadastrale. Les frais *d'assurance contre l'incendie* et les *impôts de l'Etat* diminuent de fr. 7,000 et fr. 5,000.

XVII. Caisse des domaines.

Dépenses en plus fr. 1,400

Cette diminution est connexe au recul des *intérêts des créances*.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Avec fr. 3,000 de plus au *produit brut* et fr. 3,000 de plus également aux *frais d'administration*, le produit net demeure le même que pour 1926.

XIX. Banque cantonale.

Les recettes et les dépenses augmentent de 500,000 francs, de sorte que le produit net ne change pas comparativement à l'exercice précédent.

XX. Caisse de l'Etat.

Moins-value fr. 111,125

Parmi les recettes, les intérêts d'*obligations* diminuent de fr. 10,350 et ceux d'*actions* de fr. 12,595 tandis que les intérêts des *avances aux administrations spéciales* et des *prêts pour constructions* augmentent de fr. 5,270 et fr. 31,550. Il est prévu fr. 12,000 de plus en fait d'*escoptes pour paiements au comptant*.

XXI. Amendes et confiscations.

A part des augmentations de fr. 1,000 chacune aux rubriques *amendes administratives* et *frais de perception*, tous les crédits demeurent les mêmes.

XXII. Chasse, pêche et mines.

Plus-value fr. 400

Les recettes de la régale de la *chasse*, non compris la subvention fédérale, accusent au total fr. 4,300 de moins — avec des changements à toutes les rubriques — tandis que les dépenses marquent une élévation nette de fr. 300, y compris le nouveau poste *subvention pour lâchers de bouquetins*, fr. 400. Comme on escompte une *indemnité de la Confédération* supérieure de fr. 5,000, ladite régale accuse en fin de compte une plus-value de fr. 400. Quant à la *pêche* et aux *mines*, les recettes nettes demeurent les mêmes, 200 francs de plus étant prévus quant à la première aux frais comme au produit.

XXIII. Régie des sels.

Plus-value fr. 55,380

On a admis fr. 55,680 de plus en fait de produit brut, mais les *frais d'administration* augmentent de fr. 300.

XXIV. Timbre.

Plus-value fr. 239,875

Vu le résultat de 1925, le produit du *timbre mobile* est supputé à fr. 40,000 de plus. On compte d'autre part sur une augmentation de fr. 200,000 de la *part au produit du timbre fédéral*. Les *traitements des employés* absorbent fr. 125 de plus.

XXV. Emoluments.

Plus-value fr. 39,500

Les divergences comparativement à 1926 consistent en recettes en plus aux rubriques *émoluments des greffes* 90*

des tribunaux et des offices de poursuites, fr. 50,000, et *émoluments du Tribunal des assurances*, fr. 1,000, ainsi qu'une moins-value en fait d'*émoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie*, fr. 1,500 et d'*émoluments de la Commission cantonale des recours*, fr. 10,000. Les *émoluments proportionnels* sont supputés au même chiffre ; reste cependant à savoir si les prévisions se vérifieront, vu la situation économique.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Plus-value fr. 117.000

La dite taxe a produit plus de 2 millions en 1922, 1923 et 1925, et à peu près cette somme en 1924. Dans ces conditions et malgré l'insécurité que la taxe présente au point de vue d'un rendement égal, le relèvement opéré se justifie.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Pas de changement par rapport à 1926.

XXVIII. Patentes d'auberges et permis de vente des spiritueux.

Plus-value fr. 4,000

On a admis fr. 500 de plus en fait de produit net des *permis de vente*. En outre les *frais de perception*, portés temporairement à fr. 6,000 en 1926, peuvent être ramenés à fr. 2,500.

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool.

Plus-value fr. 472,862

En raison de fr. 1,20 par tête de population, le *versement de la Confédération* passe de fr. 337,758 à fr. 810,620. Quant aux *mesures propres à combattre l'alcoolisme*, le crédit global demeure sans changement.

XXX. Part au produit de la Banque nationale.

Comme pour 1926.

XXXI. Taxe militaire.

Moins-value fr. 370

A l'exception des *traitements des employés*, qui exigent fr. 370 de plus en raison d'augmentations pour années de service, le budget est ici exactement le même que celui de l'an dernier.

XXXII. Impôts directs.

Moins-value fr. 703,070

Le rendement de l'*impôt foncier* est calculé sur la base d'un capital net soumis à cet impôt de francs 2,523,000,000, et celui de l'*impôt des capitaux* sur la base d'un capital hypothécaire de francs 1,463,000,000, ce qui donne pour ces deux impôts une plus-value totale de fr. 246,000. L'*impôt du revenu* et l'*impôt additionnel* accusent en revanche une moins-value de fr. 550,000 et fr. 300,000. Parmi les *frais de taxation et de perception* les *traitements* (rubr. D 2 a 1) absorbent fr. 4000 de moins et les *provisions* fr. 23,580 de moins également, tandis qu'il faut fr. 30,000 de plus pour les *frais divers de perception*, qui ont été de fr. 107,894 en 1925. Les traitements d'employés auxiliaires, qui jusqu'ici, grevaient la rubrique *frais de bureau et de déplacement*, figurent désormais dans celle des *traitements des employés*; cette dernière accuse en conséquence un relèvement de fr. 29,950, tandis que la première diminue de fr. 30,200. Avec les frais en plus pour *traitements des fonctionnaires*, de fr. 500, et ceux en moins pour loyers, de fr. 3,000, les *frais d'administration* nets sont en diminution de fr. 2,750.

XXXIII. Imprévu.

Il n'y a point de changements ici dans les chiffres. Les frais de l'*Office cantonal du travail* seront imputés, jusqu'à la réorganisation de ce service, sur le crédit de fr. 100,000, et ensuite ils figureront au budget de la Direction de l'intérieur.

Berne, le 1^{er} novembre 1926.

Le directeur des finances,
Guggisberg.

Rapport de la Direction des affaires sanitaires

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la nomination du médecin cantonal à titre de fonction accessoire.

(Complément au décret du 5 novembre 1919 concernant l'organisation
de la Direction des affaires sanitaires.)

(Août 1926.)

Le décret du 5 novembre 1919 sur l'organisation de la Direction des affaires sanitaires a institué le poste de médecin cantonal (art. 3, n° 1, et art. 4 et 5), et il n'est pas douteux qu'il lui a donné le caractère d'emploi principal, c'est-à-dire que le titulaire a l'obligation de lui consacrer toute son activité, du moins pendant les heures de bureau (art. 8 du décret sur les traitements du personnel de l'Etat du 15 janvier 1919, remplacé par les art. 4 et 10 du nouveau décret sur la matière du 5 avril 1922). Cela ressort en particulier aussi du chiffre du traitement attaché à la fonction dont il s'agit: fr. 8000 à 10,500 selon le décret du 5 novembre 1919, fr. 9800 à 12,000 aux termes de celui du 5 avril 1922. Nous nous référerons au surplus au Bulletin sténographique du Grand Conseil de l'année 1919, p. 1044 à 1046.

Aucun candidat suffisamment qualifié, de l'avis du Collège de santé, ne s'étant présenté non plus après une seconde mise au concours public du poste de médecin cantonal, le Conseil-exécutif, par décision du 23 mars 1920, confia cet emploi pour un temps indéterminé, à titre de fonction accessoire et avec un traitement annuel réduit à fr. 5000, à M. le professeur Howald, qui l'occupa sans interruption jusqu'à sa mort, survenue le printemps dernier.

Le Grand Conseil a toujours approuvé ce régime provisoire à l'occasion de la discussion des rapports de gestion de la Direction des affaires sanitaires des exercices 1920 à 1924. Mais le décès de M. le professeur Howald rouvre maintenant la question de

savoir si le poste de médecin cantonal doit être occupé à titre de fonction principale ou seulement comme fonction accessoire. Et ici le Conseil-exécutif juge préférable, la situation financière de l'Etat demeurant difficile, de ne pas donner pendant un certain temps encore à l'emploi dont il s'agit le caractère de fonction principale. C'est d'autant plus indiqué que la charge peut être exercée d'une manière satisfaisante de cette manière également, comme l'ont montré les expériences faites jusqu'à ce jour.

Afin de prévenir tous doutes concernant la légalité de pareil régime, cependant, nous proposons de compléter le décret du 5 novembre 1919 dans ce sens que le Grand Conseil peut rendre accessoires, pour un temps déterminé, les fonctions de médecin cantonal. Avec cette addition, ladite autorité n'aura plus qu'à fixer par un simple arrêté, ainsi que nous en soumettons également le projet, la période durant laquelle le poste en question sera occupé à titre accessoire seulement. Les heures de service et la rétribution du titulaire seraient ensuite arrêtées par le Conseil-exécutif à teneur du complément apporté au décret organique.

Nous vous recommandons la solution proposée.

Berne, le 16 août 1926.

*Le directeur des affaires sanitaires,
Simonin.*

Projets du Conseil-exécutif
du 20 août 1926.

I.

Décret

complétant

**celui du 5 novembre 1919 sur l'organisation
de la Direction des affaires sanitaires.**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

ARTICLE PREMIER. L'art. 3 du décret du 5 novembre 1919 sur l'organisation de la Direction des affaires sanitaires est complété d'un 3^e paragraphe, portant:

« Le Grand Conseil peut donner pour une période « déterminée le caractère d'emploi accessoire aux « fonctions de médecin cantonal. Le titulaire ne sera « pas tenu, dans ce cas, de consacrer tout son temps « de bureau à ses fonctions et il ne touchera non plus « qu'une partie du traitement prévu. Les heures de « service et le traitement seront fixés par le Conseil- « exécutif. »

ART. 2. Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 20 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Bösiger.

Le chancelier,

Rudolf.

II.

Arrêté

concernant

l'exercice des fonctions de médecin cantonal à titre d'emploi accessoire.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu le décret du septembre 1926 complétant
celui du 5 novembre 1919 sur l'organisation de la
Direction des affaires sanitaires;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

Les fonctions de médecin cantonal seront exercées
à titre d'emploi accessoire pendant une période de
quatre ans, courant de la nomination audit poste à
laquelle procédera le Conseil-exécutif.

Le présent arrêté déploie immédiatement ses effets.

Berne, le 20 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
Bösiger.

Le chancelier,
Rudolf.

Rapport de la Direction des cultes

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la disjonction de la partie inférieure du Kirchenfeld, à Berne, de la paroisse de la Nydeck et son rattachement à celle de la Cathédrale.

(Août 1926.)

Par mémoire du 20 juin 1925 le conseil de la paroisse de la Cathédrale, à Berne, a demandé aux autorités de l'Etat que soit rendu un décret détachant la partie inférieure du quartier du Kirchenfeld, à Berne, de la paroisse de la Nydeck et l'incorporant à celle de la Cathédrale — en invoquant particulièrement les raisons suivantes :

Depuis longtemps, tout le territoire situé à droite de l'Aar entre la limite communale de Muri et la route de la Papiermühle appartient à la paroisse de la Nydeck; le pont de la Nydeck était la seule voie qui y donnât accès. La situation changea toutefois complètement de par la construction du pont du Kirchenfeld et le rapide développement du quartier du même nom. En raison de ces circonstances, le Kirchenfeld fut rattaché politiquement à la circonscription du Milieu de la ville, mais au point de vue cultuel, en revanche, il a continué jusqu'ici de faire partie de la paroisse de la Nydeck. Grâce aux communications meilleures du Kirchenfeld avec le centre de la ville, cependant, la population de ce quartier alla de plus en plus au culte à la Cathédrale et maintenant elle se considère généralement — surtout la jeune génération — comme faisant partie de la paroisse de la Cathédrale. De nombreux fidèles du Kirchenfeld vont exclusivement à la Cathédrale; pour une portion considérable du casuel ecclésiastique (baptêmes, mariages, enterrements) de ce quartier on s'adresse de même aux pasteurs de la dite paroisse, qui donnent également l'instruction religieuse à de nombreux jeunes gens du bas du Kirchenfeld.

Un autre motif sérieux de rattacher cette partie de la ville à la paroisse de la Cathédrale réside dans le dépeuplement croissant de cette dernière et dans l'im-

possibilité où elle se trouve de s'étendre en l'état actuel des choses. Le territoire de la paroisse est restreint à la portion de la Vieille-ville qui va de la Place des ours et de la Place de l'orphelinat aux arcades de la Nydeck. Or, tandis que les autres, particulièrement celle de la Nydeck, prennent un développement considérable dans leurs quartiers extérieurs, elle voit le chiffre de ses habitants diminuer d'année en année. Cette dépopulâtion, surtout quant à la région située au-dessus de la Tour de l'horloge, a pris une marche rapide ces dernières années, et le même phénomène se manifeste maintenant dans la portion inférieure de la paroisse. C'est que les logements de la Vieille-ville, peu confortables et souvent défectueux au point de vue hygiénique également, sont abandonnés de plus en plus, pour être transformés généralement en bureaux ou en magasins, comme cela se constate dans d'autres grandes villes encore.

Tels sont essentiellement les motifs qu'invoque le conseil de la paroisse de la Cathédrale, appuyé énergiquement par l'Association des intérêts du quartier du Kirchenfeld.

Invité à se prononcer, le conseil de la paroisse de la Nydeck jugea d'abord devoir maintenir l'attitude négative observée par lui à l'égard de demandes antérieures du même genre. Mais par la suite il changea d'opinion et une entente complète put se faire en fin de compte dans une conférence de délégués des deux conseils de paroisse. Les délégués de la paroisse de la Nydeck ne firent plus de réserves, à cette occasion, que relativement à la requête présentée voici cinq ans par cette paroisse en vue de la création d'un troisième poste de pasteur. Cette requête est maintenue, la séparation du Kirchenfeld inférieur d'avec la paroisse de

la Nydeck n'étant nullement appelée à alléger la tâche des deux pasteurs de cette paroisse.

Dans son préavis, le préfet de Berne I corrobore les dires du conseil de la paroisse de la Cathédrale et, de même que le Conseil synodal, appuie la requête. De son côté, l'assemblée générale de la paroisse de la Cathédrale a, en date du 20 juin dernier, approuvé les démarches du conseil et l'assemblée de la paroisse de la Nydeck a également, le 27 du même mois, adopté les propositions formulées par son conseil de paroisse en l'affaire, tout en maintenant les anciennes prétentions de la paroisse concernant la création d'un troisième poste de pasteur.

Vu cet accord des intéressés, la Direction des cultes peut se borner à recommander elle aussi aux autorités supérieures le changement qu'on entend apporter à la circonscription des deux paroisses. Il ne s'agit d'ailleurs que de consacrer légalement un état de fait. La requête en question est fondée. La plus grande facilité des communications entre le Kirchenfeld inférieur et la Cathédrale est évidente et suffit à justifier les vœux de la population de la dite région. Le remaniement demandé permettra aussi de réaliser aisément la compensation nécessaire entre les deux paroisses au point de vue du chiffre des fidèles. La mise en harmonie de la circonscription paroissiale avec la circonscription politique ne peut de même qu'être bien accueillie. La démarcation proposée paraît rationnelle, la suggestion de l'Association des intérêts du Kirchenfeld tenant à rattacher tout ce quartier à la paroisse de la Cathédrale allant en revanche trop loin eu égard aux intérêts de la paroisse de la Nydeck. Le bon vouloir manifesté par cette dernière au cas particulier est méritoire; conscient des nécessités de la situation, le conseil paroissial a su faire passer les intérêts généraux du culte avant l'intérêt particulier de la paroisse de la Nydeck. Les prétentions de celle-ci au sujet de l'institution d'un troisième poste de pasteur paraissent fondées elles aussi. Il est exact, en effet, que la tâche des deux pasteurs de la Nydeck ne sera pas allégée de

par la disjonction du Kirchenfeld inférieur, vu que ce territoire est desservi maintenant déjà en majeure partie par les ecclésiastiques de la Cathédrale, comme on l'a relevé plus haut. D'autre part, il faut compter avec une augmentation de la population des quartiers de la Brunnadern et du Murifeld, qui font partie de la paroisse de la Nydeck, vu l'activité de la construction dans ces territoires. Ce point n'est mentionné ici qu'en passant et il y aura lieu d'y revenir à une autre occasion.

D'après un état du Bureau de contrôle de la ville de Berne, le nombre des citoyens ayant droit de vote en matière ecclésiastique se présentait comme suit au 15 décembre 1925 pour les deux paroisses en cause:

	Hommes	Femmes	Total
Paroisse de la Cathédrale	1742	2259	4001
Paroisse de la Nydeck	3845	5038	8883

Le Kirchenfeld inférieur étant rattaché à la première des dites paroisses, on aurait:

	Hommes	Femmes	Total
Paroisse de la Cathédrale	2681	3621	6302
Paroisse de la Nydeck	2906	3676	6582

Comme on le voit, le remaniement projeté permet d'égaliser ainsi qu'il convient les effectifs des deux paroisses, et quant à l'accroissement du nombre des habitants que déterminera le développement ultérieur de la paroisse de la Nydeck, il faudra en tenir compte prochainement par la création d'une troisième place de pasteur dans cette paroisse.

Nous vous recommandons le projet de décret qui figure plus loin.

Berne, le 31 août 1926.

*Le directeur des cultes,
Burren.*

Projet du Conseil-exécutif
du 10 septembre 1926.

Décret

séparant le Kirchenfeld inférieur, à Berne, de la paroisse de la Nydeck et le rattachant à celle de la Cathédrale.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 63, n° 2, de la Constitution et l'art. 6, n° 2, de la loi sur l'organisation des cultes du 18 janvier 1874;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. La partie inférieure du quartier du Kirchenfeld, à Berne, est disjoint de la paroisse réformée de la Nydeck et rattaché à celle de la Cathédrale.

Ce territoire est circonscrit comme suit: De la rive droite de l'Aar, au bas de la propriété n° 5 de l'Englische Anlage, le long de la limite occidentale de cette propriété, puis par le milieu de la Jungfraustrasse à travers la place de Thoune jusqu'à l'angle nord-est de la forêt du Dählhölzli, ensuite la lisière orientale et méridionale de cette forêt jusqu'à l'Aar, et enfin la dite rivière à l'ouest et du nord.

Art. 2. Les fonds des pauvres de l'une et l'autre paroisses demeurent en leur état actuel.

Art. 3. Le présent décret entre immédiatement en vigueur. Il sera inséré au Bulletin des lois.

Art. 4. Le Conseil-exécutif pourvoira à son exécution.

Berne, le 10 septembre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger,

Le chancelier,

Rudolf.

Projet du Conseil-exécutif
du 15 septembre 1926.

Décret

portant

création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse allemande de Moutier-Tavannes.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. Il est créé pour la paroisse réformée allemande de Moutier-Tavannes une seconde place de pasteur, avec siège à Tavannes, qui est assimilée à la place déjà existante (avec siège à Moutier) en ce qui concerne les droits et les devoirs du titulaire.

Art. 2. La répartition des charges et attributions entre les deux pasteurs de même que leur suppléance réciproque feront l'objet d'un règlement, que le Conseil-exécutif établira après avoir entendu les autorités intéressées.

Art. 3. Dès que la nouvelle place de pasteur créée par le présent décret sera occupée, le subside de l'Etat de 3000 fr. pour la rétribution d'un vicaire sera d'être versé.

Art. 4. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1928. Il sera inséré au Bulletin des lois.

Berne, le 15 septembre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,
Brechbühler.

Projet du Conseil-exécutif
du 15 septembre 1926.

Décret

portant

création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de Tramelan.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. Il est créé pour la paroisse réformée de Tramelan une seconde place de pasteur, qui est assimilée à la place déjà existante en ce qui concerne les droits et les devoirs du titulaire.

Art. 2. La répartition des charges et attributions entre les deux pasteurs de même que leur suppléance réciproque feront l'objet d'un règlement, que le Conseil-exécutif établira après avoir entendu les autorités intéressées.

Art. 3. Dès que la nouvelle place de pasteur créée par le présent décret sera occupée, le subside de l'Etat de 3000 fr. pour la rétribution d'un vicaire cessera d'être versé.

Art. 4. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1927. Il sera inséré au Bulletin des lois.

Berne, le 15 septembre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,
Brechbühler.

Rapport de la Direction de l'instruction publique

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la révision du décret concernant le classement des communes pour les traitements du corps enseignant.

(Octobre 1926.)

L'art. 7 de la loi concernant les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes, du 21 mars 1920, prévoit que le classement des communes pour la fixation de leur quote-part au traitement initial du corps enseignant doit se faire tous les cinq ans. La première période expire à la fin de l'année scolaire courante; il y a donc lieu de procéder à un nouveau classement pour le printemps prochain. Les calculs s'effectuent, abstraction faite du nombre des classes d'école, sur la base de la moyenne des chiffres des cinq années écoulées. Aussi avons-nous procédé déjà à des enquêtes dans le courant de cet été pour connaître le régime des communes en ce qui concerne l'impôt (capital imposable et produit de l'impôt de l'Etat dans les années 1921 à 1925, taux de l'impôt dans les années 1922 à 1926). Nous pouvons maintenant, nous fondant sur les renseignements ainsi rassemblés, faire nos propositions en vue du nouveau décret.

La loi sur les traitements du corps enseignant porte d'une manière expresse (art. 7 par. 3), que les facteurs qui déterminent le classement seront toujours appliqués de telle façon que la somme totale des traitements initiaux se répartisse à peu près par moitiés entre l'Etat, d'une part, et l'ensemble des communes, d'autre part. Le montant des traitements initiaux se monte actuellement à 8,880,000 fr. environ pour 2773 instituteurs et institutrices.

La moitié de cette somme fait	fr. 4,440,000
Or, les communes ne participent plus à	
la dépense que pour	» 4,390,000
de sorte que la quote-part de l'Etat est de	» 4,490,000
soit 50,000 fr. de plus que la moitié ou	fr. 100,000
de plus que la quote-part des communes.	

Or, la situation financière de l'Etat exige qu'on rétablisse le juste équilibre et qu'on crée en outre une réserve pour le cas où il y aurait lieu de transférer, conformément à l'art. 9 de la loi, une ou plusieurs communes dans une catégorie inférieure. Il faut tenir compte également de l'éventualité de la création de nouveaux postes d'enseignement et du reclassement qui en résulte (art. 8 de la loi).

L'enquête à laquelle nous avons procédé a établi que le rétablissement de l'équilibre ne pouvait s'opérer sur la base du décret du 15 novembre 1921. Il est exact que dans certaines communes le capital imposable a considérablement augmenté ou que le taux de l'impôt a été notablement réduit. Toutefois, la chose n'apparaît que partiellement si l'on prend la moyenne de ces cinq dernières années et, en outre, les communes où l'on a beaucoup construit et qui accusent par conséquent une augmentation notable du capital imposable sont déjà rangées pour la plupart dans la classe supérieure. Nous avons donc été obligés de remanier l'échelle des facteurs du classement. Nous avons examiné de plus près également, à la lumière des expériences faites ces six dernières années, l'effet des différents facteurs. On a constaté à cet égard que le troisième facteur, produit de l'impôt de l'Etat calculé par tête de population, par lequel on voulait exprimer le degré de l'endettement d'une commune ou de ses contribuables, ne détermine rien de façon absolue. On avait omis que le montant du produit de l'impôt de l'Etat dépend moins de la défaillance des dettes hypothécaires que de l'imposition des capitaux et du revenu. Mais il est établi que pour un grand nombre de communes la propriété foncière est beaucoup plus grevée, en dépit du

montant élevé du produit de l'impôt de l'Etat calculé par tête de population, que celle des communes dont le produit de l'impôt de l'Etat est faible. En outre, le mode actuel a un désavantage: les changements du revenu imposable se produisent continuellement, d'abord dans le montant du capital imposable de la commune et ensuite dans le produit de l'impôt de l'Etat, ce qui peut faire perdre ou gagner plusieurs points pour l'impôt de l'Etat même si la dette hypothécaire est restée ce qu'elle était ou même s'est modifiée dans l'autre sens. Nous sommes donc arrivé à la conclusion, après mûr examen, que le classement des communes serait plus juste si l'on faisait abstraction de ce facteur. Nous proposons dès lors de l'éliminer du nouveau décret. Les déclassements qui en résulteront ne seront d'ailleurs pas considérables.

Estimant que ce sont les communes les plus riches qui devront fournir les sommes nécessaires pour le rétablissement de l'équilibre en ce qui concerne la répartition des charges entre l'Etat et les communes, nous proposons en outre de tenir compte spécialement, à l'avenir, de l'impôt additionnel. On n'en avait pas tenu compte jusqu'ici, bien qu'il joue un rôle très important dans différentes communes. Le cas n'est en effet pas le même si le taux de l'impôt est le taux unitaire ou si l'on peut y ajouter une contribution additionnelle de 50 % comme c'est le cas notamment dans les communes où l'Etat possède des immeubles. Nous proposons donc qu'on tienne compte des contributions additionnelles en les capitalisant suivant le taux de perception de l'impôt principal et qu'on les ajoute aussi au capital imposable nominal. Nous obtenons de cette façon le capital imposable qui serait nécessaire pour atteindre sans progression le montant des recettes fiscales actuelles des communes. Le classement de ces dernières sera ainsi plus juste.

En modification du système actuel, nous proposons ensuite de prévoir pour le capital imposable 20 classes au lieu de 14 et de ne plus compter à double le numéro de la classe. La proportion de l'effet du capital imposable et du taux de l'impôt resterait toutefois comme jusqu'ici de 2 à 1. Pour permettre le classement du capital imposable en 20 classes dans le cadre des conditions réelles, il est nécessaire d'introduire en outre une progression; celle-ci se justifie également en raison de la nécessité de dégrevier le plus possible les communes

pauvres. La progression devrait sans cela se faire plus rapidement dès le début, soit par 250,000 fr. chaque fois ou même 200,000 fr. Nous croyons avoir trouvé une solution heureuse en commençant comme jusqu'ici par un million de francs, en augmentant dans les cinq premières classes de 300,000 fr. chaque fois, puis de 250,000 fr. et enfin de 200,000 fr.

On a constaté d'autre part que le taux de l'impôt a subi d'une façon générale une légère baisse. C'est pourquoi nous proposons d'abaisser de $\frac{1}{2} \%$ la limite de la classe inférieure mais d'arrêter l'échelle à 1 %, de façon qu'il y ait dix classes. C'est uniquement pour simplifier les choses qu'on a admis 0 point quand le taux de l'impôt excède 5,5 %, car de cette manière le nombre des points indique immédiatement la classe. Donnant suite à un vœu qui fut exprimé lors de la délibération du décret actuel, nous proposons en outre que le taux des taxes de voirie et des impôts du culte soit de même exprimé par le rapport existant entre le produit de ces contributions et le capital imposable total.

Nous proposons enfin de maintenir le système selon lequel il y a lieu de tenir compte des prestations assumées par une commune sous forme d'écolages d'école secondaire si elles représentent à peu près les frais d'une classe primaire, et de compléter l'art. 6 en prévoyant que l'art. 7, paragr. 2, est applicable par analogie. En cas de changement dans le nombre des postes d'enseignement, le reclassement de la commune devra donc se fonder sur les chiffres des cinq années précédentes.

On a maintenu au surplus la réserve de l'art. 9 qui prévoit que dans le cas où le classement ne donnerait pas une répartition des charges, répondant à la loi, entre l'Etat et l'ensemble des communes, le Conseil-exécutif pourra apporter le changement général nécessaire dans le classement des communes selon le taux de l'impôt.

Nous vous recommandons d'adopter le projet de décret qui suit et de le transmettre au Grand Conseil.

Berne, le 14 octobre 1926.

*Le directeur de l'instruction publique,
Merz.*

Projet du Conseil-exécutif
du 19 octobre 1926.

DÉCRET

concernant

le classement des communes pour les traitements du corps enseignant.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Par exécution des art. 3, 6 à 9, 19, 20 et 39 de la loi sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète :

I. Ecole primaire.

Article premier. La quote-part des communes au traitement initial des instituteurs et institutrices primaires est, suivant leur capacité financière, de 600 à 2500 fr. (art. 3 de la loi).

Art. 2. Les communes sont rangées, dans ces limites, en vingt classes de traitements, la susdite quote-part augmentant de 100 fr. par échelon.

Art. 3. Font règle pour le classement: le taux de l'impôt communal et la capacité contributive, déterminée par classe scolaire.

Ces facteurs seront appliqués de telle façon que la somme totale des traitements initiaux du corps enseignant primaire se répartisse à peu près par moitiés entre l'Etat, d'une part, et l'ensemble des communes, d'autre part.

Art. 4. Quant aux dits facteurs, on observera les dispositions qui suivent:

- a) Comme taux de l'impôt, on prendra le taux total, c'est-à-dire le chiffre qui exprime combien un contribuable assujetti à l'impôt de la fortune doit payer en tout, par millier de francs, pour des fins communales, locales, scolaires, d'assistance et d'autres fins générales dans la commune ou section de commune.

Les impositions spéciales au sens de l'art. 49, paragraphe 5, de la loi du 7 juillet 1918 sur les impôts directs de l'Etat et des communes, n'entrent pas en ligne de compte.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

Si les impôts directs (taxes spéciales) levés par les diverses sections d'une communauté scolaire sont de taux différents, c'est le taux moyen qui fait règle. Celui-ci est déterminé sur la base du montant total des impôts directs pour l'ensemble des sections et il doit exprimer, en pour-mille ou fraction de pour-mille, le rapport existant entre ce montant et le capital imposable total.

Les taux à prendre en considération quand aux taxes de voirie et aux impôts du culte qui ne frappent qu'une partie du capital imposable, sera de même exprimé par le rapport existant entre le produit de ces contributions et le capital imposable total.

En cas de doute relativement à l'application de ces dispositions, le Conseil-exécutif statue.

b) La capacité contributive comprend les éléments suivants :

1. le capital imposable sur la base duquel les impositions communales sont perçues;
2. les contributions additionnelles, capitalisées suivant le taux de perception de l'impôt principal.

Art. 5. Lorsqu'une communauté scolaire entretient une école secondaire ou lui paie des écolages, il sera équitablement tenu compte des charges y relatives dans le classement.

Art. 6. En cas de changement dans le nombre des postes d'enseignement d'une commune, il sera procédé, pour le commencement du trimestre où aura lieu le changement, à une nouvelle détermination de la classe de traitements de cette commune (art. 8 de la loi). L'art. 7, paragr. 2, de la loi sera alors appliqué par analogie.

Art. 7. La répartition des communes en classes de traitements a lieu tous les cinq ans. Pour la période de 1927 à 1932, elle se fondera :

- a) sur la moyenne du taux de l'impôt communal des années 1922 à 1926;
- b) sur la capacité contributive moyenne (art. 4, lettre b, ci-dessus) des années 1921 à 1925.

Art. 8. La détermination des classes de traitements selon les facteurs spécifiés en l'art. 4 ci-dessus, se fera de la manière suivante :

Les communes sont rangées en 10 classes de taux de l'impôt et 20 classes de capacité contributive, exprimées en points et échelonnées ainsi qu'il suit :

a) Taux de l'impôt: Excédant	5,5 ⁰ /oo	= 0 point
5,01	à 5,5 ⁰ /oo	= 1 »
4,51	» 5,0 ⁰ /oo	= 2 points
4,01	» 4,5 ⁰ /oo	= 3 »
3,51	» 4,0 ⁰ /oo	= 4 »
3,01	» 3,5 ⁰ /oo	= 5 »
2,51	» 3,0 ⁰ /oo	= 6 »
2,01	» 2,5 ⁰ /oo	= 7 »
1,51	» 2,0 ⁰ /oo	= 8 »
1,01	» 1,5 ⁰ /oo	= 9 »
0	» 1,0 ⁰ /oo	= 10 »

b) Capacité contributive pour l'impôt communal,
par classe scolaire :

jusqu'à 1,000,000	fr. = 1 point
1,000,001 à 1,300,000	» = 2 points
1,300,001 » 1,600,000	» = 3 »
1,600,001 » 1,900,000	» = 4 »
1,900,001 » 2,200,000	» = 5 »
2,200,001 » 2,500,000	» = 6 »
2,500,001 » 2,750,000	» = 7 »
2,750,001 » 3,000,000	» = 8 »
3,000,001 » 3,250,000	» = 9 »
3,250,001 » 3,500,000	» = 10 »
3,500,001 » 3,750,000	» = 11 »
3,750,001 » 4,000,000	» = 12 »
4,000,001 » 4,200,000	» = 13 »
4,200,001 » 4,400,000	» = 14 »
4,400,001 » 4,600,000	» = 15 »
4,600,001 » 4,800,000	» = 16 »
4,800,001 » 5,000,000	» = 17 »
5,000,001 » 5,200,000	» = 18 »
5,200,001 » 5,400,000	» = 19 »
plus de 5,400,000	» = 20 »

Le nombre total de points que la commune accuse de cette manière détermine sa classe de traitements et le montant de sa quote-part, par poste d'instituteur ou d'institutrice, savoir :

1 point	= 1 ^e classe de traitements = fr. 600
2 points	= 2 ^e » » » = » 700
3 »	= 3 ^e » » » = » 800

et ainsi de suite jusqu'à

20 points ou plus = 20^e classe de traitements = fr. 2500

Art. 9. Dans le cas où le classement opéré conformément aux règles ci-dessus ne donnerait pas une répartition des charges, entre l'Etat et l'ensemble des communes, répondant à la loi, le Conseil-exécutif pourra apporter le changement général nécessaire dans le classement des communes selon le taux de l'impôt.

Art. 10. Lorsqu'en raison de conditions particulières d'impôt, de travail, de trafic et d'existence le classement d'une commune ne paraît pas juste, le Conseil-exécutif peut faire procéder à une enquête et, suivant les résultats de celle-ci, transférer la commune dans une classe de traitements plus élevée ou plus basse (art. 9 de la loi).

Art. 11. La quote-part des communes au traitement initial des maîtresses de couture de l'école primaire (450 fr.) est fixée ainsi qu'il suit:

Communes de la 1 ^{re} à la 4 ^e classe des traitements	fr. 125
» » 5 ^e » 8 ^e » » » » 175	
» » 9 ^e » 12 ^e » » » » 225	
» » 13 ^e » 16 ^e » » » » 275	
» » 17 ^e » 20 ^e » » » » 325	

II. Ecoles moyennes.

Art. 12. La quote-part des communes au traitement initial du personnel enseignant des écoles secondaires et des progymnases sans section supérieure, est, suivant leur capacité financière, de 1600 à 3500 fr. par poste d'enseignement (art. 19 de la loi).

Art. 13. En règle générale, les communes sont rangées, quant à leur quote-part aux traitements du corps enseignant des écoles moyennes, dans la même classe que pour les traitements du corps enseignant de l'école primaire et elles doivent payer pour les maîtres et maîtresses de ces écoles 1000 fr. de plus, par poste, que pour ceux de l'école primaire.

Art. 14. Dans tous les cas où le classement d'une commune quant aux écoles moyennes ne peut être assimilé d'emblée au classement quant à l'école primaire, il sera arrêté par le Conseil-exécutif en ayant égard à toutes les circonstances déterminantes.

Art. 15. Lorsqu'une commune perçoit un écolage d'élèves d'autres communes ou de ces dernières elles-mêmes, il est loisible au Conseil-exécutif, si le montant de cette contribution le justifie, de ranger la commune dans une classe plus élevée pour les traitements du corps enseignant de ses écoles moyennes.

Art. 16. La quote-part des communes au traitement initial des maîtresses de couture des écoles moyennes (500 fr.) est fixée ainsi qu'il suit:

Communes de la 1 ^{re} à la 4 ^e classe de traitements	fr. 150
» » » 5 ^e » 8 ^e » » » » 200	
» » » 9 ^e » 12 ^e » » » » 250	
» » » 13 ^e » 16 ^e » » » » 300	
» » » 17 ^e » 20 ^e » » » » 350	

III. Dispositions finales.

Art. 17. Le Conseil-exécutif est chargé d'exécuter le présent décret, qui entrera en vigueur au commencement de l'année scolaire 1927/1928 et qui abroge celui du 15 novembre 1921.

Berne, le 19 octobre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif :

Le président,
W. Bœsiger.

Le chancelier,
Rudolf.

Rapport de la Direction de l'agriculture

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la revision du chapitre **B** du Concordat relatif à l'exercice du commerce du bétail.

(Août 1926.)

Conformément à l'art. 27 de la loi concernant l'assurance du bétail du 14 mai 1922, le Grand Conseil a donné son approbation aux modifications décidées aux conférences des cantons concordataires de Berne et d'Olten, des 17 novembre 1922 et 21 mars 1923, relativement à l'arrangement intercantonal sur l'exercice du commerce du bétail. Ces modifications ont nécessité une révision du décret du 12 septembre 1922 concernant le commerce du bétail, révision qui a donné lieu au décret du 14 mai 1923. Dans de nouvelles conférences des 22 mai et 22 décembre 1924, on a décidé de modifier le chapitre B du concordat, qui règle l'assujettissement à la patente des marchands n'appartenant à aucun canton concordataire. Le Grand Conseil doit maintenant sanctionner les nouvelles dispositions, afin qu'elles puissent être approuvées ensuite par le Conseil fédéral et publiées dans le Bulletin fédéral des lois. Aux termes d'une décision du Département fédéral de justice, sont seuls considérés comme ayant adhéré au concordat les cantons dont l'autorité compétente a fait connaître qu'elle approuvait tous les changements et compléments apportés au dit acte.

Les modifications dont ils s'agit aujourd'hui portent sur les points suivants :

1^o Avec la teneur actuelle du chapitre B du concordat, il y avait incertitude sur le point de savoir si le marchand n'appartenant à aucun canton concordataire était tenu de prendre une patente quand il vend du bétail dans un canton concordataire, mais conclut les actes de vente dans son canton de domicile. Différentes juridictions des cantons concordataires n'avaient pas

voulu admettre qu'en pareil cas le marchand fût tenu de se pourvoir d'une patente. Mais à la conférence du 22 décembre 1924, on a déterminé d'une manière plus précise les cas où les marchands devaient avoir une patente et on a introduit en outre une disposition qui prévoit que les marchands domiciliés hors des cantons concordataires qui livrent du bétail dans un de ces cantons sont soumis au concordat. Ces marchands devront donc, dorénavant, se pourvoir d'une patente soit pour l'ensemble des cantons concordataires, soit pour un seul d'entre eux. (Voir, dans l'annexe, l'ancienne et la nouvelle teneur du préambule du chapitre B.)

2^o D'après la décision de la conférence du 21 mars 1923, les marchands dont il s'agit devaient payer la taxe proportionnelle dans chacun des cantons concordataires suivant l'importance du commerce qu'ils y faisaient. Un règlement de compte devait par conséquent intervenir avec chacun des cantons entrant en considération et pour chacun d'eux il fallait appliquer les règles qui y étaient en vigueur. Cela conduisait à de nombreuses complications. En vue de simplifier les choses, la conférence du 22 décembre 1924 a donc décidé que ce serait désormais le canton-directeur, et non plus les différents cantons, qui percevrait les taxes proportionnelles selon l'importance des affaires traitées sur le territoire des cantons concordataires, les recettes y relatives étant réparties ensuite entre les cantons concordataires proportionnellement au chiffre de leur population, au nombre des pièces de bétail et à celui des marchands patentés. (Voir, dans l'annexe, l'ancienne et la nouvelle teneur du n° 2.)

3^e Suivant décision de la conférence du 21 mars 1923, le marchand non domicilié dans un canton concordataire devait solliciter du canton-directeur (Argovie) une patente valable pour l'ensemble du territoire concordataire et dont le montant fixe était beaucoup plus élevé que celui que devait acquitter le marchand d'un canton concordataire. Comme il y a cependant certains marchands non concordataires qui ne font des affaires qu'avec un seul canton ayant adhéré au concordat, et qu'il est dès lors équitable de délivrer une patente à prix réduit pour le seul canton en question, la conférence du 22 mai 1924 a décidé que les cantons concordataires auraient la faculté de délivrer une patente cantonale à des marchands des autres cantons. Le prix de cette patente sera égal à celui que paye le marchand du canton pour la patente concordataire.

Les marchands non domiciliés dans les cantons concordataires qui veulent faire du commerce dans plusieurs

de ces cantons, devront en revanche se procurer comme jusqu'ici auprès du canton-directeur une patente valable pour l'ensemble des cantons concordataires. (Voir l'annexe, n° 4.)

Les changements susindiqués ne rendent pas absolument nécessaire une révision du décret du 14 mai 1923, ce dernier ne contenant aucune disposition spéciale au sujet des marchands non concordataires et portant simplement que les dispositions particulières de l'arrangement intercantonal font règle en ce qui concerne les marchands du bétail de cantons non adhérents (art. 6).

Berne, le 14 août 1926.

*Le directeur de l'agriculture,
D^r C. Moser.*

Appendice.

Chapitre B du concordat relatif à l'exercice du commerce du bétail.

Ancienne teneur.

B.

Les dispositions ci-après font règle quant aux marchands qui, établis dans des cantons n'ayant pas adhéré à l'arrangement, veulent néanmoins exercer le commerce du bétail sur le territoire des cantons concordataires :

1.

Le cautionnement à fournir au canton-directeur pour pratiquer le commerce du bétail dans l'ensemble des cantons ayant adhéré à l'arrangement est de 3000 fr. à 20,000 fr., selon le chiffre d'affaires réalisé par l'intéressé. La fourniture et la destination en sont réglées par les art. 6 et 7 de l'arrangement intercantonal.

2.

Outre l'émolument d'écriture, les susdits marchands devront payer les taxes suivantes pour la délivrance et le renouvellement des cartes (patentes) de commerce du bétail :

- a) Une taxe fixe, dont le montant sera fixé d'après l'étendue du territoire auquel l'arrangement intercantonal est applicable.

Lesdites taxes seront payées au canton-directeur. Les principes suivant lesquels le produit s'en répartira entre les divers cantons ayant adhéré à l'arrangement, seront arrêtés plus tard.

- b) Une taxe proportionnelle, acquittée à chacun des cantons concordataires suivant l'importance du commerce qu'y exerce l'intéressé.

Modifications.

Les dispositions suivantes sont applicables aux marchands qui, domiciliés dans un canton n'ayant pas adhéré au concordat, veulent acheter ou vendre des bestiaux sur territoire concordataire ou s'y livrer de toute autre façon au commerce du bétail.

(Décisions des conférences concordataires du 21 mars 1923, 22 mai et 22 décembre 1924.)

3.

Le canton-directeur délivrera aux marchands des cartes de commerce du bétail (patentes) qui devront être pourvues de la photographie du titulaire.

Il ne sera pas délivré de cartes accessoires pour employés ou membres de la famille des marchands.

Remplacé par *)

- b) une taxe proportionnelle, conformément à l'art. 8 de l'arrangement.

*) La taxe fixe et la taxe proportionnelle seront acquittées au canton-directeur. Les principes d'après lesquels s'opérera la répartition du produit des taxes entre les cantons concordataires seront fixés par la conférence de ces cantons.

Modifications.

4.

Lorsqu'un marchand domicilié dans un canton n'ayant pas adhéré au concordat veut exercer le commerce du bétail dans *un seul* canton concordataire, ce dernier est autorisé à lui délivrer une patente aux mêmes conditions que celles imposées aux marchands qui y sont domiciliés.

Ces patentés, distinctes des autres, ne sont valables que sur le territoire du canton concordataire qui les a délivrées.

Le marchand qui est domicilié dans un canton n'ayant pas adhéré au concordat et qui veut exercer le commerce dans deux ou plusieurs cantons concordataires, doit demander la patente concordataire au canton-directeur, conformément à l'art. 13.

5.

Au surplus, les dispositions de l'arrangement s'appliquent par analogie à ces marchands également.

Projet d'arrêté.**Commerce du bétail; revision de l'arrangement intercantonal.**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

Vu l'art. 2 du décret du 14 mai 1923 sur l'exercice du commerce du bétail;

Sur la proposition de la Direction de l'agriculture,

arrête:

Proposition est faite au Grand Conseil d'adhérer aux modifications apportées en date des 22 mai et 22 décembre 1924, à l'occasion des conférences tenues à Olten par les cantons concordataires, au chapitre B du concordat relatif à l'exercice du commerce du bétail.

Berne, le 22 octobre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,
Dr C. Moser.

Le chancelier,
Rudolf.

Recours en grâce.

(Novembre 1926.)

1^o **Lang, Marie**, divorcée Bein, à Wabern, a été condamnée le 6 juillet 1926 par le juge de police de Berne, pour **contravention à la loi sur le timbre** du 2 mai 1880, à cinq amendes de 10 fr. et 5 émoluments de timbre extraordinaire de 1 fr., ainsi qu'à 5 fr. 50 de frais. Elle avait omis de timbrer dans un carnet de quittances les reçus qu'elle avait signés à un pensionnaire. Elle demande maintenant qu'il lui soit fait remise de l'amende, en alléguant qu'elle est divorcée, qu'elle doit subvenir à l'entretien de plusieurs enfants, qu'elle se trouve dans une situation très précaire et qu'il ne lui est pas possible de payer l'amende. Ses allégués sont confirmés par le conseil municipal de Koeniz. Le préfet de Berne et la Direction des finances sont d'avis qu'il y a lieu de faire remise de l'amende.

Vu la situation précaire de la recourante et le fait qu'elle a agi de bonne foi, le Conseil-exécutif se rallie à cet avis. Le timbre extraordinaire et les frais seront pour dame Lang une peine suffisante.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende de 50 fr.*

2^o **von Arx, Jules-Albert**, né en 1879, de Stusslingen, mécanicien à La Ferrière, a été condamné le 4 juin 1926 par la 1^{re} chambre pénale pour mauvais traitements à un jour de prison. Au cours d'une scène qui eut lieu le 24 octobre 1925 entre von Arx et les époux B., ceux-ci reçurent des coups. La 1^{re} chambre pénale a atténué déjà la peine fixée par le juge de première instance. Von Arx ayant subi plusieurs condamnations, le Conseil-exécutif ne peut recommander son recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

3^o **Schwerzmann, Alfred**, de Zoug, né en 1907, marchand de bicyclettes à Interlaken, a été condamné le 14 juillet 1925 par le juge de police d'Interlaken à deux amendes de 10 fr. chacune, le 10 avril 1926 à deux amen-

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

des de 20 fr. chacune, le 25 mai à deux amendes de 10 fr. et 30 fr., le 17 juin à une amende de 50 fr. et le 5 juillet à une amende de 60 fr., au total 210 fr., pour **contravention au concordat relatif à la circulation des véhicules à moteur et des cycles**. Schwerzmann avait circulé à réitérées fois dans les rues d'Interlaken sur un véhicule à moteur sans la plaque de contrôle et sans avoir de permis de conduire. Il ne peut invoquer aucune excuse sérieuse. Le conseil municipal d'Interlaken déclare que le recourant est travailleur et de bonne conduite, mais qu'il se trouve néanmoins dans une situation précaire. Il propose une réduction des amendes à 60 fr.; le préfet propose, en revanche, le rejet du recours, attendu que le recourant a transgressé à plusieurs reprises et sciemment les prescriptions légales. Un mécanicien qui essaie des véhicules à moteur dans une localité sans avoir de permis de conduire mérite d'être puni sévèrement.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

4^o **Schaltenbrand, Marcel**, de Courgenay, né en 1890, commerçant, a été condamné le 15 avril 1926 par le juge de police de Porrentruy, pour **contravention à la loi sur la taxe des chiens**, à une amende de 30 fr. Le prénomé allègue dans son recours qu'il ne devait pas la taxe en question, attendu qu'il avait vendu son chien. C'est là un argument qu'il aurait dû présenter devant le juge; or, il n'a pas paru à l'audience. La mairie et la préfecture proposent de rejeter le recours, le sieur Schaltenbrand étant constamment en contravention avec les lois et ayant subi déjà maintes condamnations. Le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

5^o **Staub, Werner**, négociant, d'Oberenz, né en 1883, demeurant au Locle, a été condamné le 6 août 1926 par le juge de police de Frutigen, pour **contravention aux prescriptions concernant les automobiles**, à une amende de 20 fr. Il avait traversé avec sa machine le village de Reichenbach à une vitesse de 36 km. à l'heure. Il demande la réduction de son amende à 15 fr. Or, il n'y a aucune raison de faire preuve de clémence au cas particulier. L'amende de 20 fr. n'est pas excessive et le recourant n'allègue pas qu'il lui serait difficile de la payer.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

6^o **Montavon, Hermine**, femme d'Albert, de Montavon, née en 1898, a été condamnée le 8 juillet 1926 par la Cour d'assises du Jura pour **faux en écriture de banque**, déduction faite de 3½ mois de détention préventive, à 6½ mois de détention correctionnelle, dont six mois ont été commués en 90 jours de détention cellulaire. A l'instigation de son mari elle avait apposé de fausses signatures sur un certain nombre d'effets. Elle allègue dans son recours qu'elle a fait déjà six mois de prison préventive et qu'elle est mère de deux enfants. Le casier judiciaire de la recourante est vierge, mais vu la gravité du délit il ne peut être question de lui faire grâce. Si la détention préventive a été longue, la recourante le doit à l'attitude qu'elle a eue pendant l'instruction.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

7^o **Bäertschi, Ernest**, de Lutzelfluh, né en 1901, carrier, a été condamné les 9 septembre 1924 et 19 novembre 1925 par le président du tribunal IV de Berne pour **non-accomplissement d'obligations alimentaires** à 8 et 10 jours de prison. Il devait verser une contribution de 10 fr. par mois, mais il n'en fit rien. Il allègue dans son recours que la maladie et le chômage l'empêchèrent de s'acquitter de ses obligations régulièrement. Il appert du dossier que Bäertschi aurait pu remplir beaucoup mieux celles-ci; il avait bénéficié du sursis pour sa première condamnation, mais le juge se vit obligé de le révoquer. Les avertissements n'ont pas manqué à Bäertschi. Il n'est pas possible de lui faire grâce aujourd'hui.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

8^o **Harnisch, Antoine**, de Wahlern, journalier, né en 1891, actuellement détenu à Thorberg, a été con-

damné le 12 décembre 1923 par la Cour d'assises du IV^e ressort pour **brigandage** à 4 ans de réclusion, dont à déduire 4½ mois de prison préventive. D'après l'acte d'accusation, le prénommé a assailli le sieur Sch., carrier, l'a maltraité et dépouillé. On demande maintenant qu'il soit fait remise à Harnisch du reste de sa peine. On fait remarquer que la preuve du délit n'avait pas été faite et que la peine était excessive. La conduite de Harnisch à Thorberg ne donne lieu à aucune plainte. Mais il a déjà subi plusieurs condamnations et a une mauvaise réputation. Il y a lieu de remarquer que la Cour, en dépit des antécédents de l'accusé, a infligé à celui-ci le minimum de la peine et a déduit en outre la prison préventive. Il ne convient pas de faire bénéficier Harnisch d'une nouvelle mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

9^o **Ackermann** née Udealevsky, Cécile, fille de David et de Bertha née Krawetz, de Geroldswil, née en 1871, femme de Fritz, demeurant à Langenthal, a été condamnée le 30 juillet dernier par le juge de police d'Aarwangen, pour **contravention aux prescriptions concernant le colportage**, à 20 fr. d'amende, au paiement d'un émolumen de 5 fr. et à 5 fr. de frais. La prénommée avait colporté le 16 juillet dans le village de Lotzwil des tricotages sans être en possession de la patente. Elle s'est soumise sans autres formalités au jugement. Elle allègue dans son recours qu'elle se trouve dans une situation précaire. Ses dires sont confirmés par le conseil communal de Langenthal. Le Conseil-exécutif estime néanmoins que la recourante doit pouvoir payer une amende de 20 fr.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

10^o **Roth, Armin**, fils de Maurice et d'Emma née Hügli, né le 20 novembre 1902, de Grossaffoltern, pierriste à Bienna, a été condamné le 24 juillet 1925 par le juge de police de Nidau, pour **non-accomplissement d'obligations alimentaires** à cinq jours de prison avec sursis pendant deux ans et à 30 fr. 60 de frais. Ordre lui fut donné à cette occasion de payer dans un délai de trois mois ses contributions arriérées. Le juge constata cependant le 2 juillet 1926 que Roth n'avait pas rempli ses obligations et prononça la révocation du sursis.

Roth demande maintenant qu'il lui soit fait remise de sa peine. Il prétend qu'il a été condamné à tort, attendu que son gain était inférieur à celui qui fut admis par le juge.

Il appert des actes judiciaires que Roth fut condamné pour n'avoir pas versé à sa femme — avec laquelle il était en instance de divorce — une indemnité provisoire de 100 fr. payable par termes de 25 fr. tous les quinze jours. Dame Roth avait d'autant plus besoin de cette somme qu'elle était enceinte.

Le jour de sa condamnation Roth n'avait encore pas payé un centime et trois mois après il en était de même. A l'audience où le sursis fut révoqué il se borna à déclarer qu'il n'avait malheureusement pas encore pu payer. Il cherche maintenant à faire croire que son gain ne lui permettait pas de s'acquitter de ses obligations. Il ne peut évidemment être question d'examiner ici les moyens de défense de Roth. Le recourant aurait dû produire des pièces justificatives à l'appui de ses dires. On peut en tout cas admettre qu'il aurait pu pour le moins verser des acomptes pour témoigner de sa bonne volonté. Le préfet de Nidau propose d'écartier le recours. Le Conseil-exécutif se joint à cette proposition, attendu que le recourant a négligé complètement ses devoirs de famille et n'a pas su mériter la clémence dont le juge a fait preuve à son égard.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

11^o **Grogg, Hans**, fils de Samuel et d'Elise née Leuenberger, né le 25 mars 1873, d'Untersteckholz commerçant à Lotzwil, a été condamné le 18 août 1926 par le président du tribunal d'Aarwangen, pour **contravention aux prescriptions sur le colportage**, à 20 fr. d'amende, 5 fr. d'émolument et 5 fr. de frais pour avoir colporté des poules à Bleienbach le 26 juillet 1926 et fait le commerce de peaux de lapin. Grogg allègue dans son recours qu'il n'avait pas su qu'il fallait une patente pour faire le commerce de poules; qu'il ne fait pas réellement le commerce de peaux de lapin et qu'il achète simplement des peaux quand l'occasion se présente. Le préfet et le président de tribunal appuient le recours. Le Conseil-exécutif estime toutefois qu'il n'y a aucune raison de faire remise d'une amende prononcée conformément à la loi. Le recourant ne prétend pas qu'il ne pourrait payer. Le Conseil-exécutif propose dès lors d'écartier le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

12^o **Hirt, Frédéric**, de Worb, né en 1903, commis, à Berne, a été condamné le 14 août dernier par le tribunal correctionnel de Berne pour **attentat public à la pudeur** à cent jours de détention correctionnelle. Dans son recours en grâce il allègue qu'il perdrat sa place et

qu'il ne pourrait plus subvenir à l'entretien de sa mère — qui est veuve — s'il devait purger sa peine. Or, le prénommé avait déjà été condamné pour un délit analogue le 28 janvier 1924 à quatre mois de détention, avec sursis pendant quatre ans. Le sursis se trouve révoqué par suite de la nouvelle condamnation. Le sieur Hirt n'avait d'ailleurs pas eu une conduite exemplaire pendant son temps d'épreuve, attendu qu'il dut comparaître devant le juge pour tapage nocturne. Il ne mérite donc aucune mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13^o **Lehmann, Marie**, de Lyssach, née en 1903, à Heimiswil, a été condamnée le 26 septembre 1924 et le 16 janvier 1926 par le juge au correctionnel de Berthoud pour **concubinage à cinq et à trois jours de prison**. Elle vit maritalement avec son oncle depuis quelques années. Quatre enfants sont nés de cette union. La loi ne permet pas le mariage au cas particulier. Les autorités communale et préfectorale appuient le recours. Le préfet reproche avec raison aux autorités d'Heimiswil de n'avoir pas empêché dès le début la recourante de vivre avec son oncle. En raison des enfants — qui ont besoin de leur mère — le Conseil-exécutif propose de faire remise des deux peines.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des deux peines.*

14^o—16^o **Anet, Henri**, né en 1895, directeur du Syndicat agricole de Villeneuve, **Pouly, Henri**, négociant à Vevey, et **Taverney, Robert**, chauffeur à Vevey, ont été condamnés le 5 août dernier par le président du tribunal de Laupen, pour **infraction aux prescriptions concernant la circulation des véhicules à moteur sur les ponts**, à des amendes de 10 fr., 20 fr. et 10 fr. ainsi qu'à 15 fr. de frais au total. Lors d'une course organisée par la Société d'agriculture de Vevey, les deux autobus et l'automobile qui transportaient les participants passèrent le pont en bois de Laupen à une vitesse de 21 et 27 km. à l'heure. On présente maintenant un recours en grâce où l'on demande la remise totale ou partielle des amendes. Celles-ci ne sont pas excessives et comme la vitesse dépassait notablement la limite permise il ne peut être question de faire grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

17^o **Claus, Ernest**, de Belle-Fontaine, né en 1897, chauffeur, à Fribourg, a été condamné le 31 juillet dernier par le président du tribunal de Schwarzenbourg

pour infraction aux prescriptions concernant la circulation des véhicules à moteur à une amende de 10 francs. Le prénomé est chauffeur de l'autobus qui fait le service de Fribourg à Schwarzenbourg. Le 13 juillet dernier il a omis de donner le signal prescrit à un croisement de routes dans le village de Schwarzenbourg; il en résulta un petit accident. C. demande maintenant la remise de son amende et allègue qu'il est innocent de l'accident qui s'est produit. On est en droit d'attendre d'un chauffeur d'autobus qu'il observe strictement les prescriptions légales. L'allégué selon lequel Claus ne connaissait pas suffisamment le croisement en question n'est pas concluant.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

18° **Vogt**, Anna-Elisabeth née Kühni, de Mandach, née en 1869, à Matten, a été condamnée le 17 février dernier par le juge d'Interlaken pour infraction à la loi sur les auberges à une amende de 50 fr. pour avoir tenu en 1925 à Wilderswil une pension sans posséder la patente voulue. Le préfet d'Interlaken propose d'écartier son recours, attendu que dame V. a de nouveau été condamnée le 25 septembre pour un délit analogue. Il appert d'un rapport de police qu'elle hébergeait une femme de mœurs douteuses. Il ne peut dans ces conditions être fait remise de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

19° **Galli**, Jacob, d'Eggiwil, né en 1891, voyageur, à Villars-les-Moines a été condamné le 29 avril dernier par le IV^e président de tribunal de Berne pour contrevention aux prescriptions concernant la circulation des véhicules à moteur à une amende de 50 fr. Il avait circulé en motocyclette le 6 avril à la rue de Laupen, à Berne, à une vitesse de 54 km. à l'heure. Dans son recours en grâce il allègue qu'il n'est pas en mesure de payer l'amende. Il subvient à l'entretien de sa fiancée, qui est veuve et a quatre enfants. On peut néanmoins admettre qu'il pourra s'acquitter de son amende. Et envers les motocyclistes qui commettent des excès de vitesse il ne convient pas de faire preuve de trop de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

20° **Eichenberger**, Fritz, né en 1883, de Burg (Argovie), négociant, à Lucerne, a été condamné le 5 mars 1926 par la première chambre pénale pour homicide par négligence à quatre mois de détention correctionnelle, commués en soixante jours de détention cellulaire. Le 8 novembre 1924, vers midi, E. circulait en auto-

mobile sur la route cantonale de Berne à Thoune. Avant Rubigen il entra en collision avec M. Lutz, moniteur des F. M. B., qui, venant de Belp, à motocyclette, voulait prendre la route cantonale. Lutz, pris sous l'automobile, fut traîné sur une longueur de 20 mètres. La mort fut instantanée. Il résulte de l'enquête que E. s'est rendu coupable de plusieurs contraventions aux prescriptions concernant la circulation des véhicules à moteur et que par suite de l'inobservation de ces prescriptions il est responsable de la mort de Lutz. Dans le recours en grâce on cherche à dégager la responsabilité d'E. On ne peut ici revenir sur l'affaire, celle-ci ayant été jugée définitivement. On prétend aussi que l'exécution de la peine pourrait avoir pour E. des suites fâcheuses, attendu qu'il serait enlevé à son commerce, à ses affaires et que la situation qu'il s'est faite péniblement pourrait être compromise. Vu les condamnations déjà subies par E., il ne peut être question de faire grâce au cas particulier. Il a été condamné déjà à plusieurs reprises pour contravention aux prescriptions sur la circulation des véhicules à moteur. En outre, il a été condamné déjà pour lésions corporelles, dommage à la propriété, détournement de gages, escroquerie, vol et délit de mœurs.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

21° **Durig**, Emile, de La Scheulte, né en 1896, manœuvre, à Neuveville, a été condamné le 31 juillet 1926 par le juge de Neuveville, pour vol simple, à 15 jours de prison pour avoir dérobé en 1921 dans un chalet de Prêles une lunette d'approche, un revolver et une ceinture militaire. Ce n'est qu'en juin dernier qu'on découvrit l'auteur du vol. D. n'a d'abord, puis finit par avouer. On présente maintenant pour lui un recours en grâce où l'on allègue qu'il s'est conduit convenablement depuis son méfait de 1921 et qu'il est décidé à rester à l'avenir encore dans le bon chemin; que le but de la condamnation est ainsi atteint et qu'il est superflu d'exiger que D. purge sa peine; qu'il est à craindre enfin que l'exécution de la peine n'ait pour D. des suites fâcheuses. La mairie et la préfecture de Neuveville appuient le recours. Le Conseil-exécutif ne peut toutefois se ranger à leur avis. D. a été condamné en 1916 à trois reprises pour vol. Son attitude pendant l'enquête n'a pas été franche. Le juge a tenu compte de toutes les circonstances atténuantes. Il ne peut pas être question de faire bénéficier encore Dürig d'une mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

22° **Bachmann**, Ernest, de Rothenbach, né en 1896, mécanicien, à Aarau, a été condamné avec sursis le 24 octobre 1923 par le juge de Berthoud pour viola-

tion de domicile, menaces et tapage nocturne à 14 jours de prison. Le sursis fut révoqué par suite d'une condamnation prononcée contre B. le 27 novembre 1925 à 6 mois de détention correctionnelle pour escroquerie, abus de confiance et détournement de gages. Modifiant le jugement de première instance, la première chambre pénale accorda le sursis à B., attendu que les délits avaient été commis avant la première condamnation. B. avait appelé du jugement par lequel le sursis avait été révoqué. La première chambre confirma l'arrêt. Il est dit textuellement dans les considérants : « Pour le cas où Bachmann présenterait un recours en grâce, la Cour tient à remarquer que le présent jugement a ceci de peu satisfaisant qu'aujourd'hui le sursis doit être révoqué pour des délits beaucoup moins graves que ceux pour lesquels Bachmann a bénéficié du sursis une deuxième fois. » En raison de la lettre du code, le sursis dut être révoqué. Or, ce n'est guère logique que B. n'ait pas à purger sa peine de six mois alors qu'il devrait faire ses 14 jours de prison. Comme le temps d'épreuve est maintenant écoulé et que B. n'a subi aucune nouvelle condamnation — à part celle indiquée — le Conseil-exécutif propose de faire remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine d'emprisonnement.*

23° Hug, Frédéric, né en 1880, de Thunstetten, voyageur, a été condamné le 26 février 1926 par le tribunal de Thoune pour abus de confiance et pour eseroquerie à six mois de détention correctionnelle. Le prénomme voyagea pendant quelque temps pour M. L., marchand de vins. Ce dernier s'était engagé selon contrat à verser à Hug pour les commandes fermes une commission de 15% sur le montant net des factures. H. ne devait accepter qu'exceptionnellement le paiement des factures et en pareil cas devait en verser immédiatement le montant au compte de chèques postal de M. L. Dans deux cas Hug garda par devers lui les sommes encaissées (425 fr. et 100 fr.) et les employa pour ses besoins personnels. Il se rendit coupable en outre d'escroquerie en remettant dans quinze cas à M. L. des commandes fictives et en touchant les provisions y relatives. Hug allègue maintenant dans son recours en grâce qu'il perdrait sa place et que sa famille (sa femme et ses quatre enfants) tomberait à la charge de l'assistance s'il devait purger sa peine. Les autorités communales et le préfet de Thoune appuient le recours. Le recourant a déjà été condamné en 1905 pour escroquerie et abus de confiance et en 1907 pour vol. Dans les considérants du jugement on relève que les procédés de Hug dans d'autres affaires ont laissé un mauvais souvenir à plusieurs membres du tribunal.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.